

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 27 MARS 2017
(n° 2017/2768 à 2017/2934)
Présidence de M. Gérard COLLOMB,
Maire

Le lundi 27 mars 2017 à 15h, M^{mes} et MM. les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 17 mars 2017 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer M^{me} Mina Hajri, secrétaire de séance, par vote à main levée.
S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, M. Cucherat, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, Mme Berra, M. Berat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guiland, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, Mme Baume

Absents excusés et dépôts de pouvoirs: Mme Rabatel (Pouvoir à M. Claisse), Mme Besson (Pouvoir à Mme Gay), M. Fenech (Pouvoir à Mme Nachury), Mme Burillon (Pouvoir à Mme Condemine), Mme de Lavernée (Pouvoir à M. David), Mme Madeleine (Pouvoir à M. Broliquier)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Balas (Pouvoir à M. Berat), Mme Berra (Pouvoir à Mme Sangouard), M. Braillard (Pouvoir à Mme Hobert), M. Coulon (Pouvoir à M. Lévy), M. Hamelin (Pouvoir à M. Havard), M. Philip (Pouvoir à M. Maleski), Mme Picot (Pouvoir à Mme Ait-Maten), M. Touraine (Pouvoir à Mme Vannini), Mme Lévy (Pouvoir à M. Geourjon) M. Boudot

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. (Le quorum est constaté).

Hommages à MM. Henri Chabert et Daniel Chiriconi

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je voudrais commencer ce conseil en rendant hommage à Henry Chabert, dont la disparition brutale, le 17 janvier dernier, nous a tous profondément affectés.

Permettez-moi d'abord, au nom de notre Conseil municipal et au nom, je crois de beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais, de renouveler à son épouse Danielle, à sa sœur, à ses enfants et à ses petits-enfants, l'expression de notre sympathie profonde et de notre solidarité dans l'épreuve qu'ils ont traversée.

Henry Chabert était un homme apprécié de beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais. Et la vive émotion suscitée par sa disparition a encore montré la profonde estime que lui portaient beaucoup d'entre nous, par-delà nos différentes convictions et sensibilités.

Chacun sait, nous n'étions pas du même bord politique, mais je crois que nous avons de l'estime l'un pour l'autre car nous partagions la même volonté de contribuer à la dynamique de Lyon, d'embellir cette ville, de porter haut son dynamisme, de créer de nouveaux espaces publics.

Et je sais combien les actions qu'il a pu mener aux côtés de Michel Noir puis de Raymond Barre en tant qu'adjoint à l'urbanisme ont transformé notre ville.

Henry Chabert a mis en œuvre une vision ambitieuse et humaniste du développement de Lyon et nous a laissé quelques belles traductions de cet « urbanisme sensible » pour reprendre ses termes dont il se réclamait.

Ce fut son action au service du patrimoine, avec la création de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager des pentes de la Croix-Rousse, il voulait qu'on protège enfin notre patrimoine, avec le réaménagement de quelques-uns des espaces publics les plus emblématiques de la Presqu'île – la rue de la

République, les places de la Bourse, des Terreaux et des Célestins, et puis peut-être avec ce que les Lyonnais ont retenu, ce plan Lumière, qui a considérablement magnifié et valorisé notre cité.

Ce furent tous les projets urbains qu'il sut mener et qui témoignaient de la même sensibilité à la beauté et à la qualité de l'architecture et des paysages.

Je pense aux débats que nous avons à l'époque sur la Cité internationale, où il avait su amener Renzo Piano et qui demeure, le long du Rhône, l'un des plus beaux emblèmes du développement de Lyon.

Je pense aussi à quelques grands parcs : le parc des Hauteurs ou le parc de Gerland.

Engagé au service de notre ville, Henry Chabert le fut aussi au service de notre agglomération, s'investissant au sein de la Communauté urbaine en tant que Vice-Président chargé de l'Aménagement et du Développement urbain, et ce fut l'un des premiers qui s'intéressa à la banlieue pour pouvoir la régénérer. Il était administrateur, puis il avait été président de l'Agence d'urbanisme de Lyon, à laquelle il avait donné son véritable essor. Il faut notamment se souvenir de ce qu'il entreprit en matière de renouvellement urbain, il voulait, comme nous le faisons aujourd'hui, qu'il y ait la même qualité dans un certain nombre de quartiers, de communes de notre banlieue qu'en centre-ville.

Il était guidé dans son action par une conception globale, attentive à toutes les échelles du territoire et à tous les aspects de la vie des habitants. Pour lui, aménager l'espace public, c'était créer de la qualité de vie pour chacune et chacun, du bien-être, de la convivialité.

Son engagement, Henry Chabert l'aura aussi porté à l'échelle nationale puisqu'il fut député européen (de 1989 à 1994) puis député de la 2^e circonscription du Rhône (de 1997 à 2002).

Tous ceux qui l'ont côtoyé gardent de lui le souvenir d'un homme de culture, un homme d'esprit ouvert, et qui avait le respect des autres, l'attention aux autres.

Il fut d'abord et avant tout un grand amoureux de Lyon et notre ville ne l'oubliera pas.

Je cède à présent la parole à Michel Havard, qui veut dire quelques mots.

M. HAVARD Michel : Merci Monsieur le Maire et chers Collègues, il y a quelques semaines, nous apprenions avec une profonde tristesse le décès d'Henry Chabert qui fut Député européen puis Député de la 2^e circonscription de Lyon, Adjoint au Maire de Lyon et Vice-Président de la Communauté urbaine chargé de l'urbanisme sous les mandats de Michel Noir puis de Raymond Barre.

Vous l'avez dit, quelles que soient nos sensibilités politiques, beaucoup sur ces bancs ont eu l'occasion de le connaître et de le côtoyer. Tous se souviennent de son ouverture aux autres et de l'attention qu'il portait à chacun, de son sens de l'écoute.

Aussi, avant d'évoquer son action dans notre agglomération, je voudrais ici parler de l'homme que j'ai connu et que j'avais l'habitude de présenter comme mon père politique.

Je l'ai connu alors qu'il était député européen. J'étais alors étudiant en droit et militant associatif pro-européen.

J'ai très vite compris que son engagement politique était tourné vers l'Homme. Henry Chabert était un humaniste par nature.

Par son caractère et sa sensibilité, il était étranger à tout sectarisme. Il n'aimait pas les positions extrêmes, les attitudes de rejet et plaidait la tolérance, l'échange et l'écoute dans tous les cercles qu'il côtoyait.

Son ouverture au monde, acquise lors des voyages qu'il effectuait sous ses différentes casquettes, renforçait cette conviction profonde chez lui que l'humain était ce qui devait nous guider dans nos décisions et que l'urbain était un moyen et pas une finalité.

Henry Chabert était un travailleur inlassable et exigeant pour lui-même comme pour les équipes qu'il animait sous ses différentes casquettes. Il nous a conduits à toujours donner le meilleur de nous-même, tout en préservant un très haut niveau de qualité dans la relation humaine. Il aimait s'entourer de son équipe, équipe qu'il ouvrait en permanence à de nouvelles personnalités issues d'horizons très divers, à de nouveaux regards, à de nouvelles idées, à de nouveaux projets. Le travail était rarement une contrainte tant la passion de l'action politique l'animait. Il aimait confronter les idées, les enrichir d'avis très divers afin de fonder la bonne décision, de trouver le bon équilibre qui pour lui, était le socle nécessaire à l'accomplissement de tout projet.

Je ne pourrais clore cette présentation d'Henry Chabert sans dire qu'il était aussi un homme de culture, vous l'avez rappelé. Pour lui, elle était essentielle à l'équilibre des hommes, au vivre ensemble et à la réussite des projets urbains. Il avait d'ailleurs fait sa dernière intervention fin 2016 au congrès de l'Inta à Lisbonne sur « la place de la culture dans la ville ». Je peux même témoigner qu'en 1995, après l'élection de Raymond Barre à la Mairie, il avait hésité à lui proposer d'occuper le poste d'adjoint à la culture à ses côtés.

Mais cet amoureux des villes et de la Métropole lyonnaise particulièrement avait finalement choisi de poursuivre le travail engagé dans la construction de notre agglomération.

Son bilan serait ici très long à tracer dans son ensemble. Mais nous pouvons tous ensemble nous rappeler qu'il a réalisé ou lancé de nombreuses opérations d'urbanisme qui façonnent aujourd'hui notre ville et notre agglomération. Pour rester sur le territoire de la Ville de Lyon, je n'en citerai que quelques-unes que vous avez déjà en partie citées, Monsieur le Maire :

- le plan Lumière, lancé en 1989, qui boosta le métier de concepteur Lumière et qui est aujourd'hui une si belle signature de Lyon y compris à l'international,

- la rénovation de la Presqu'île, vous l'avez dit, avec la création des parkings du centre-ville, le réaménagement des places et des artères où il a fait entrer l'art dans la cité,

- la Cité internationale et Dominique Nachury s'en souvient, lancée en 1993 avec son musée d'art contemporain, son centre des congrès, sa salle 3000, ses bureaux, ses logements,
- le parc de Gerland lancé en 1996,
- le parc des Hauteurs dans le 5^e arrondissement,
- ou encore la montée de la Grande Côte dans le 1^{er} arrondissement accompagnée d'une opération de rénovation de l'habitat.

J'aurais pu mentionner aussi les murs peints avec la Cité de la création, le livre blanc sur la Duchère ou encore le lancement de la première fête des Lumières.

Tant d'autres projets, comme ceux de la Confluence ou du quartier de l'Industrie, sur lesquels il a lancé les acquisitions foncières et sur lesquels il aimait travailler et imaginer la ville de demain.

Sa compétence sur tous ces sujets qui font la ville, sa vision du développement des territoires dans leurs dimensions humaine, culturelle, sociale et environnementale, a inspiré bon nombre d'urbanistes et de responsables de collectivités. Beaucoup d'ailleurs faisaient encore appel à lui ces dernières années et jusqu'à ces derniers mois.

Comme Emmanuel Hamelin l'a évoqué à la Métropole, je pense aussi que la Ville s'honorera à marquer physiquement sur son territoire le nom d'Henry Chabert en donnant son nom à une rue ou à une place emblématique de notre cité.

Je sais que bien qu'ayant été opposant politique, vous aurez à cœur de permettre cette reconnaissance de son action, compte tenu de tout ce qu'il a fait dans notre agglomération.

Pour terminer, je citerai d'ailleurs Maurice Charrier, ancien maire de Vaulx-en-Velin et Président de l'INTA dont Henry Chabert était le Président honoraire. Dans le texte qu'il a publié à son décès, il dit les mots suivants :

"Je garde en mémoire l'éloquence, l'élégance de la pensée et surtout l'humanisme exprimé .Je garde aussi en mémoire sa fidélité à ses engagements mais aussi son ouverture au dialogue, au débat. Lui, Vice-Président du Grand Lyon et moi, Maire de Vaulx-en-Velin, nous avons partagé bien des audaces et même des utopies pour faire face à des moments difficiles. Un de ses traits de personnalité était la fraternité ,cette valeur qui permet au-delà des différences qui nous marquent tous, de vivre ensemble et de partager".

Tous ensemble, nous adressons à sa femme Danièle, à leurs enfants et petits-enfants, qu'il appelait affectueusement sa tribu, toutes nos sincères condoléances et nos plus affectueuses pensées.

Je vous remercie

M. LE MAIRE : Un de nos collègues qui était conseiller d'arrondissement du 5^e est aussi décédé et Madame Gay va nous dire quelques mots

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues, Chère Marie-Claude, Maud et Fabien, Daniel Chiriconi, Conseiller d'arrondissement en charge de la politique de la Ville, nous a quitté ce dimanche 19 mars. Je voudrais en quelques mots après l'hommage appuyé et unanime apporté lors de ces obsèques vendredi dernier, redire ici en votre nom et celui de tous les élus de notre groupe Lyon Gauche Solidaire que Daniel était un homme écouté, important. Toute notre amitié, notre profonde tristesse à Marie-Claude et ses enfants, Maud et Fabien. Tous les élus et les habitants du 5^{ème}, perdent un homme engagé, tolérant, militant et infatigable de l'éducation populaire. Enseignant de formation, instituteur à Bourg-en-Bresse, Dan a choisi très vite de s'engager aux Francas - mouvement d'éducation populaire - comme délégué de la fédération départementale de l'Ain.

Il avait rejoint en 1991 les Francas du Rhône comme Délégué départemental puis comme délégué régional en 2008 jusqu'en 2010. Tout au long de ces années, il a su maintenir et développer des liens forts avec les acteurs associatifs de notre cité, participant à la formation des animateurs et des intervenants éducatifs.

Elu au conseil du 5^e arrondissement en 2014, il a mené son action avec beaucoup d'enthousiasme et de conviction.

Dan comme nous l'appelions était très apprécié de tous, Thomas Rudigoz, Monsieur le Maire, et les élus du 5^e, de la majorité comme de l'opposition. Et, ces dernières semaines, malgré la maladie qui l'avait affaibli, il avait tenu à suivre, même à distance, les dossiers qui relevaient de sa délégation jusqu'à son dernier Conseil d'arrondissement le 9 janvier dernier.

Parallèlement à son engagement d' élu local, il suivait avec passion, les travaux du conseil économique, social et environnemental de la Région Rhône-Alpes où il siégeait, y représentant le CRAJEP et les acteurs associatifs.

Dan a été un homme dynamique, un militant passionné de l'éducation populaire, toujours calme et gentil, droit, fin connaisseur des politiques publiques comme l'éducation, l'enfance et la jeunesse, connaisseur et pilier de la vie associative. Dan a été un homme engagé, engagé à gauche, fidèle à ses valeurs et son idéal, dévoué aux autres. Il mettait en pratique au quotidien, ses convictions de justice, d'égalité, d'accès au droit et à l'éducation pour toutes et tous et son attachement à la laïcité.

Chaque fois qu'une association avait des difficultés, il était disponible discrètement. Administrateur pendant 14 ans de la Caisse des écoles de la Ville de Lyon, il y a apporté sa compétence et son sens du dialogue. Retraité, il a accepté enfin d'être élu dans le 5^e arrondissement, sans confusion avec ses anciennes responsabilités associatives.

Entre 2010 et 2012, il a joué un rôle important dans la construction de l'appel de Bobigny, pour l'enfance et la jeunesse et a été de toutes les initiatives du réseau des villes éducatrices depuis 2001.

Dan était un militant, passionné de la vie que tout le monde regrettera, qui nous manquera. Il s'est battu jusqu'au bout. Maud et Fabien, Marie-Claude, nous partageons votre chagrin et votre douleur et nous sommes de tout cœur avec vous et nous disons « Merci à Dan ».

M. LE MAIRE : Chers collègues, en hommage et à la mémoire d'Henri Chabert et de Daniel Chiriconi, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Minute de silence à la mémoire d'Henri Chabert et Daniel Chiriconi.)

M. LE MAIRE : Merci Chers collègues

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 14 novembre 2016, 16 décembre 2016 et 16 janvier 2017.

Une demande de temps de parole a été sollicitée par Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Sénateur - Maire de Lyon, Mesdames et Messieurs les élus, j'interviens sur l'approbation des comptes rendus de nos séances publiques pour observer avec vous que n'apparaissent jamais : ni les raisons pour lesquelles des délibérations sont retirées de l'ordre du jour, ni même le seul intitulé de ces délibérations retirées.

Par exemple, dans le compte rendu du 16 janvier 2017, que nous avons à adopter, nous trouvons juste « délibération n° 2710 : Retirée ». Je souhaite bien du courage aux Lyonnaises et Lyonnais qui s'intéressent à nos débats pour retrouver dans les méandres de notre administration à quoi a pu correspondre un jour la délibération n° 2710.

Nous demandons donc qu'à l'avenir les procès-verbaux de séances mentionnent l'intitulé des délibérations retirées ainsi que les raisons de ces retraits.

Dans notre séance aujourd'hui, au moins 11 délibérations sont retirées. Deux concernaient la place des Terreaux et la place Ampère suite à une commission urbanisme houleuse où les conseillers à l'urbanisme de ces arrondissements ont manifesté encore leur étonnement face au manque de concertation avec les habitants mais aussi les élus d'arrondissements. Et puis il y a également, parmi ces 11 délibérations retirées, celles qui nous permettaient de voter enfin l'inventaire actualisé des équipements de proximité par arrondissement.

C'est regrettable car je vous rappelle que depuis janvier 2016, le conseil du 1^{er} arrondissement a voté l'inventaire de ses équipements de proximité, inventaire que nous avons réactualisé et revoté en séance publique du 1^{er} arrondissement le 22 mars 2017.

Depuis janvier 2016 aussi, nous avons expliqué ici même et à plusieurs reprises, pourquoi il était nécessaire que notre municipalité vote un inventaire actualisé pour ses 9 arrondissements.

Et alors enfin que l'idée semblait entendue, deux semaines avant ce conseil municipal, cet inventaire est retiré en catastrophe de l'ordre du jour.

Avant d'aller plus loin, je vais rappeler en quoi consiste cet inventaire. On peut dire que c'est un document-cadre qui liste les équipements que les arrondissements gèrent, de droit et au quotidien, dans un souci d'offrir un accueil et un service de qualité aux habitantes et habitants de chaque arrondissement.

Cet inventaire s'appuie sur la loi PML (Paris, Marseille, Lyon) qui définit précisément la nature des équipements de proximité. Ce sont des équipements à vocation éducative, sportive, sociale, culturelle qui accueillent principalement les habitants et associations des arrondissements. Ce sont aussi les espaces verts de moins de 1 hectare et nous en avons la liste dans la direction des espaces verts de notre ville.

Bref, ce sont les écoles maternelles et élémentaires, (dont je rappelle qu'elles accueillent un public défini par les périmètres scolaires d'arrondissement), les crèches, les relais d'assistantes maternelles, les gymnases, piscines ou salles associatives de quartier, les bibliothèques de secteur, les jardins de proximité, etc.

Cet inventaire permet aussi quand il est voté chaque année de calculer au plus juste les états spéciaux des arrondissements dans le cadre de l'élaboration du budget de notre ville.

Cet inventaire est donc une base de travail et son vote ne devrait poser aucun problème. D'ailleurs à Paris il n'en pose pas, il est voté chaque année, c'est devenu presque une formalité.

A Lyon, pourtant, ce vote pose problème et c'est d'ailleurs pour cela que vous l'avez encore retiré de l'ordre du jour Monsieur le Sénateur-Maire.

Ce vote vous pose un problème politique que je vais essayer de décrire : faire voter l'inventaire dans une forme a minima, la forme que vous souhaitez, c'est vous exposer à des recours devant le Tribunal Administratif et cela, vous le savez. Le voter dans la forme voulue par la loi, c'est lâcher un peu de votre pouvoir et cela, vous ne le voulez pas. Même si c'est au détriment de nos écoles, de nos équipements sportifs, culturels et associatifs de quartier et au final, au détriment des Lyonnaises et des Lyonnais usagers des équipements de proximité.

Car, Monsieur le Maire, si à Paris vous endossez les habits du progressiste, farouche opposant du centralisme et du conservatisme d'Etat, à Lyon, vous redevenez seigneur féodal, avide de toute puissance dans son royaume. Mais le temps de la féodalité est terminé. Et il existe des lois républicaines. Et malgré tous les pouvoirs que vous avez concentrés ici, il y en a un que vous n'avez pas : celui de continuer à mettre notre ville hors la loi et notamment, hors la loi PML et hors la loi du 28 février 2017 portant sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain.

Alors justement, Monsieur le Maire, cette loi du 28 février 2017 vous sert de prétexte pour justifier le retrait des délibérations de ce jour. Soit disant, il vous faudrait du temps pour vérifier ce que dit cette loi. Mais, il n'y a rien de très nouveau dans cette loi du 28 février. Elle ne fait que rappeler et conforter l'existence de la loi PML, avec quelques

précisions en effet mais des précisions qui ne remettent aucunement en cause la nature des équipements qui sont gérés de droit par les arrondissements. Il n'y avait donc aucun obstacle à l'adoption aujourd'hui d'un inventaire actualisé des équipements de proximité.

Et puis, avant d'être adoptée le 28 février dernier, cette loi a été en travail et en discussion pendant plusieurs mois en première et deuxième lectures à l'Assemblée Nationale et puis, plusieurs semaines au Sénat et en Commission Mixte Paritaire également où siègent Députés et Sénateurs. Cela veut dire que durant tous ces mois, vous n'avez pas suivi ces débats Monsieur le Maire Sénateur ? Ils ne vous ont pas permis d'alimenter le travail de nos services sur la question de la proximité ? Mais à quoi sert le cumul alors ?

Vous n'avez pas pu échanger non plus avec M. Lebouillonnet et M. Mennucci, les deux Députés rapporteurs de la loi ? Parce qu'en tant que rapporteur, M. Mennucci a précisé à trois reprises que ce qui était écrit dans la loi du 28 février valait bien sûr pour Paris, Marseille et Lyon, dans un souci de cohérence. Remarquez, en même temps, je le comprends M. Mennucci. Il est marseillais et maire d'arrondissement face à un maire sénateur, cumulard et centralisateur... Je n'aimerais pas être à sa place.

Bref, ne tournons pas autour du pot plus longtemps : il existe une loi et il faut l'appliquer. Il faut l'appliquer d'une part, parce que c'est la loi et même si elle ne vous plaît plus, même si depuis que vous avez écrit la loi MAPTAM qui fait de la Métropole de Lyon une collectivité où vous avez tout pouvoir et qui a supprimé les neuf arrondissements de la carte, et bien à Lyon, une loi s'impose encore, c'est la loi PML. Et il n'est pas possible, Monsieur le Maire, que vous mainteniez votre ville hors la loi. A moins que vous soyez devenu partisan de la désobéissance civile, ce qui resterait à confirmer.

Il faut l'appliquer cette loi d'autre part, parce que cette loi va dans le sens de l'intérêt général et du meilleur traitement des Lyonnaises et des Lyonnais. Il ne s'agit pas de nuire à l'unité de notre ville et bien sûr, les grandes politiques transversales et structurantes doivent être vues et définies à l'échelle de Lyon et de la Métropole. Mais la proximité, Monsieur Collomb... Laissez-nous la proximité ! Nos écoles attendent parfois plusieurs années pour qu'une porte ou des fenêtres soient changées, une cour mieux aménagée, des WC remplacés ou rajoutés. Et que penser des bâtiments vides et du gaspillage qui est fait. Quand je vois, par exemple, le collège Truffaut allumé nuit et jour alors qu'il est inoccupé... Et c'est la même chose dans les crèches et les gymnases.

Monsieur Collomb, vous avez tant de choses à faire. Maire de Lyon, Président de la Métropole, Sénateur... Laissez-nous donc gérer les histoires de portes, de fenêtres, de chauffage et de WC. Vraiment, cela ne nuira pas au rayonnement de notre ville. Et les Lyonnaises et les Lyonnais n'attendront plus deux, trois, quatre ans, parfois plus, pour que des travaux se réalisent dans les équipements que leurs enfants, que leurs parents ou eux-mêmes utilisent au quotidien.

Pour conclure, je voudrais revenir sur l'histoire de la loi PML (Paris Marseille Lyon), loi sur laquelle j'appuie mon propos.

En 1982, Monsieur Collomb, vous siégiez dans la majorité du gouvernement Mauroy à l'Assemblée Nationale. J'ai relu avec beaucoup de plaisir et d'attention les débats du 23 octobre et du 9 décembre 1982 qui portaient sur cette loi. Vous interveniez en séance à l'époque et face à Michel Noir ou Jacques Toubon, vous défendiez bec et ongles cette loi PML dont le rapporteur était votre ami Jean Poperen. Vous étiez déjà Conseiller du 9^e aussi et vous parliez avec conviction de la nécessaire gestion en proximité par les arrondissements.

Alors, j'imagine déjà votre réplique et je l'entends derrière moi : c'était en 1982, ce n'est plus la même époque. En effet. Pour autant, j'ai deux arguments en réponse à cela.

Premièrement, notre démocratie représentative ne se porte pas bien. Certainement moins bien même qu'en 1982. D'où, plus que jamais, la responsabilité, la nécessité que nous avons –mais j'insiste sur la responsabilité– de prendre soin de notre démocratie républicaine, d'en respecter les lois et de veiller à la représentation au plus juste et dans le respect de notre parole des électeurs et électrices et de leur rendre compte.

D'autre part et c'est ma deuxième réponse, on sait, Monsieur Collomb, que vous avez varié souvent dans vos soutiens politiques et vos amis d'hier deviennent souvent vos ennemis de demain. D'ailleurs, si j'étais certains, je ferais attention. Il n'y en a peut-être qu'un qui a gardé grâce à vos yeux, c'est Raymond Barre.

Alors, je vais relire ce que vous disiez en séance publique de l'Assemblée Nationale le 9 décembre 1982 au sujet de la loi PML.

M. TETE Etienne, Conseiller municipal : Ça vous rajeunit, Monsieur le Maire, c'est sympathique tout ça.

M. LE MAIRE : C'est très sympathique.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : N'est-ce pas ? Alors écoutez bien .

« *Au cours des débats qui se sont déroulés dans nos villes respectives (je vous cite), nous avons eu la surprise de voir de nombreux leaders de l'opposition (donc de Droite à l'époque) s'exprimer de manière beaucoup plus modérée qu'ils ne l'avaient fait précédemment. C'est ainsi que M. Raymond Barre, dans une réunion publique tenue à Lyon, a trouvé certaines vertus au texte* ». Au texte de la loi PML donc.

Alors, je ne sais pas de quoi vous avez peur aujourd'hui dans l'application de la loi PML, Monsieur le Sénateur Maire de Lyon. Mais, au regard de l'admiration sans borne que vous éprouvez pour M. Raymond Barre, si celui-ci trouvait certaines vertus au texte, vous pouvez donc l'appliquer aujourd'hui sans hésitation.

Je vous remercie.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n 4/2014 °et n 5/2014 °du 4 avril 2014, et n 1496/2015 °du 28 septembre 2015. Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes relatif à la vérification des comptes et l'examen de la gestion de l'Association « La Biennale de Lyon », pour les exercices 2008 à 2014 (rapport n° 2017/2922)

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes relatif à la vérification des comptes et l'examen de la gestion de l'Association « La Biennale de Lyon » pour les exercices 2008 à.2014

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats. Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée en Conférence des Présidents, je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes sur l'examen de la gestion de la société d'économie mixte « Lyon Parc Auto », pour les exercices 2008 à 2014 (rapport n° 2017/2934)

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes relatif à l'examen de la gestion de la société d'économie mixte « Lyon Parc Auto », pour les exercices 2008 à.2014

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats.

Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée en Conférence des Présidents, je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Questions écrites du 6^e arrondissement (Approuvées par le Conseil d'arrondissement du 13 mars 2017)

a) Question n° 1 : Stationnement des professionnels de santé

Mme NACHURY Dominique, Conseillère municipale : Merci Messieurs les Maires.

Le stationnement sur voirie est un sujet complexe, nous en convenons.

Nous convenons aussi, que la question que porte le Conseil du 6^e arrondissement devant ce Conseil municipal, ne concerne pas que le 6^e arrondissement. Mais les élus de cet arrondissement ont été interrogés et interpellés à de très nombreuses reprises, par des professionnels de santé, au sujet de la modification des conditions de stationnement sur voirie les concernant.

Plus particulièrement, les infirmiers libéraux et les services de soins à domicile.

Sont évoqués :

- les minutes de saisie additionnées sur des temps d'intervention qui se succèdent rapidement,
- l'obligation de forfaits illimités pour chaque professionnel, dont les aides-soignantes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui,
- le surcoût pour les structures de soins à domicile, dont les budgets étaient déjà arrêtés et sont contraints (l'ARS a fait d'ailleurs quelques observations).

La crainte est que les professionnels ne s'organisent pour limiter leur secteur d'intervention, se concentrant sur les secteurs où les transports sont performants, ou sur les secteurs de forte densité de patients. Ce qui ne manque pas de poser question, à l'heure où se développent hospitalisation et maintien à domicile.

Nous souhaitons donc savoir ce que peut faire évoluer la Ville de Lyon, pour pallier à ces difficultés ? Je vous remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Merci Madame Nachury de votre question, qui va nous permettre de faire un point sur le stationnement, concernant les professionnels de la santé.

Je veux tout d'abord vous rappeler, que nous avons présenté ce dispositif au Maire du 6^e arrondissement, plus précisément le 9 mai 2016. Nous étions alors –et Monsieur Blache s'en souviendra- confrontés à des interpellations d'automobilistes, et même du Premier Adjoint de l'arrondissement en charge du dossier, à propos du manque d'équité entre le paiement du stationnement des résidents et la gratuité accordée par les professionnels de santé -sans que vraiment cela repose sur un accord- sur simple positionnement de leur caducée sur le tableau de bord.

L'étude –et nous l'avons signalé à la fois au Maire du 6^e arrondissement, comme à l'ensemble des maires d'arrondissement- que nous avons faite en juin 2016, montrait, par exemple, que le 6^e arrondissement, cours Roosevelt et Vitton, par exemple, était impacté à hauteur de 9 % du stationnement par ce phénomène, c'est-à-dire de véhicules portant le caducée sur leur tableau de bord. Vous avez compris qu'il convenait quand même de réagir, puisque l'accord tacite qui avait été développé il y a de nombreuses années, n'était absolument pas respecté.

Pour répondre justement à ce manque d'équité entre usagers, nous avons voté lors de notre Conseil municipal de novembre -vous vous en souvenez- un dispositif permettant le stationnement des professionnels de santé, dont je vous rappelle rapidement le dispositif, Madame Nachury :

Un abonnement de 240 €, permettant le stationnement gratuit d'une heure et un tarif préférentiel sur toute la journée et ce, sur nos neuf arrondissements ;

Nous proposons également -c'était précisé dans la question écrite, ce ne l'était plus dans votre question orale-, le paiement par « Paybyphone. »

Concernant l'application smartphone, dont vous mentionnez dans votre question écrite, les lourdeurs d'usage, je vous précise que celle-ci est utilisée par plus de 9 millions de Français, et concernant le stationnement, elle est en usage dans de nombreuses villes en France. Je citerai vraiment à tout hasard : Boulogne Billancourt, Toulon, Paris, Genève, Chambéry, etc...

Pour votre complète information, la prise de ticket dématérialisée par ce système-là, se fait en trois clics.

Le problème ne se situe donc pas exactement là. Il s'agit plutôt d'une forme de phobie à la tarification qui est exprimée en ce moment. En effet, passer d'une tolérance de gratuité à un paiement du stationnement comme tous les autres usagers, peut en effet provoquer des formes de résistance, même si la tarification lyonnaise -je vous le rappelle- est l'une des moins onéreuses que l'on puisse trouver en France. Pour mémoire également, Versailles ou Limoges proposent des abonnements de 480 €, Lille de 750 €, Pau de 720 €, etc...

Chacun s'en souvient, nous avons pris contact avec les ordres concernés à l'époque, mais depuis quelques semaines, j'ai rencontré les syndicats, notamment l'URPS (Union Régionale des Professions de Santé), afin de répondre à leur inquiétude et à leur demande.

J'avais indiqué, au moment où le Conseil municipal avait examiné ce dossier, j'avais précisé à la presse que nous étions disposés, bien entendu, à entendre certains arguments liés à des protocoles accompagnant certains soins à domicile, en particulier ceux concernant les affections les plus lourdes.

Nos discussions ont abouti avec nos partenaires, à une nouvelle proposition de tarification, en fonction du nombre de visites à domicile qu'ils pourraient effectuer, et bien entendu, cela concerne plus particulièrement, mais pas uniquement, le métier d'infirmier ou d'infirmière.

Il s'agirait par exemple, d'entendre les conditions d'intervention de ces professionnels et nous avons pris en compte leurs demandes de rallonger le temps de visite : nous proposons donc de passer à une gratuité de 1h30, naturellement renouvelable à chaque visite, c'est-à-dire qu'au terme de chaque visite, il suffit de réenclencher sur « Paybyphone » et bien entendu, le professionnel disposera d'une heure et demi de gratuité supplémentaire, pour visiter le deuxième patient.

Nous avons également entendu les demandes des professionnels, sur le montant de l'abonnement de 240 €, qui leur paraissait, pour certaines professions, je veux le dire, parfois lourd à supporter, compte tenu de l'économie générale de leur profession.

Et nous avons fait la proposition suivante, Madame Nachury :

Un cadre général applicable à tous les professionnels de santé justifiant d'une activité de soins à domicile, bien entendu :

- Un abonnement qui reste à 240 €, qui permet de bénéficier d'une tarification préférentielle de stationnement sur voirie et de la gratuité de 1h30 de stationnement renouvelable sur toutes les visites à domicile.

Et un cadre particulier applicable aux professionnels de santé justifiant d'une activité spécifique de soins à domicile, sur la base d'au moins 150 actes à domicile par an, ce qui est vous en conviendrez, relativement raisonnable et ouvrant donc la voie à :

- Un abonnement non plus de 140 €, mais de 120 € incluant aussi, bien entendu, la gratuité de 1h30 que nous accordons à l'ensemble des professionnels de santé, renouvelable à chaque fois pour toutes les visites à domicile.

Nous pensons raisonnablement avoir fait l'effort nécessaire, afin de permettre -c'était mon choix- aux Lyonnais, d'accéder à l'ensemble des soins dont ils peuvent avoir besoin à domicile, surtout concernant les malades qui sortent d'un hôpital par exemple, surtout de certains de nos citoyens âgés ou de nos citoyens atteints de maladies particulièrement graves. Tel était notre souhait, et non pas d'engranger des recettes bien entendu. Et j'espère que cette façon de revoir les choses, provoquera l'adhésion des professionnels de santé.

Madame Nachury, Monsieur Blache, nous proposerons ces nouvelles conditions lors d'un prochain Conseil municipal. Je vous remercie.

b) Question n° 2 : Recentralisation des services de la Ville.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je remercie M. Sécheresse pour cette réponse qui nous convient.

Je ne vais pas lire intégralement la deuxième question qui est un peu longue, certains l'ont vu, mais je vais essayer de faire un résumé.

Elle semble d'actualité, au vu de la double page parue ce matin dans Le Progrès et de l'intervention de Mme Perrin-Gilbert. Bref, je crois qu'il y a bien un sujet !

Pour moi, le sujet consiste sans doute au fait que cette loi PLM...C'est la même que PML, pour ceux qui ne connaissent pas, je préfère PLM, on peut dire les deux juridiquement. La loi PLM a 35 ans et à Lyon, cela fait quelques temps qu'elle fait sa crise de la quarantaine.

En 2017, elle est trois fois inadaptée en fait ! Le monde a changé, l'organisation territoriale aussi, mais la demande de proximité des habitants, elle, reste en forte augmentation. Vous me connaissez, la réalité du terrain d'abord.

Monsieur Corazzol, quand vous venez me voir, que vous voulez modifier des horaires de mairie, je suis d'accord mais malheureusement vous n'y arrivez pas ! Ce n'est pas de votre faute, c'est que vous n'avez pas trouvé l'accord général. Ce que je veux dire par là c'est que l'on doit chercher des solutions et que l'on doit discuter des solutions qui apportent de la proximité.

Prenons quelques chiffres : pour une mairie comme le 6^e arrondissement -ce qui vaut aussi pour toutes les autres mairies, mais c'est un peu le prorata de la population qui fait la masse- c'est à peu près 52 000 habitants : la mairie du 6^e accueille à peu près autant de personnes que d'habitants dans l'année. On produit 10 000 passeports et CNI par an ; près de 10 000 tickets résidents ; et depuis le début de l'année -j'ai pris les chiffres vendredi-, déjà plus de 6000 demandes d'actes divers depuis le début de l'année.

Dans notre arrondissement, il y a 360 associations -c'est formidable !- à gérer, à suivre, plus de 5 000 licenciés dans les clubs de sports : on a eu l'occasion d'inaugurer avec Yann Cucherat, le plus grand club de gym de la région : c'est formidable ! C'est 7 500 entreprises, 1500 commerces, plus de 200 terrasses : je vous passe le détail, c'est juste pour vous donner le volume et les chiffres de ce que nous sommes amenés à gérer.

Tout cela fonctionne en fait avec autonomie, peu de budget et beaucoup de volonté de la part des élus, de la part des bénévoles et de la part des habitants.

Je sais, Monsieur le Maire, à ce stade, vous allez me répondre que ce n'est pas vous qui fixez les règles de fonctionnement en général, mais qu'il en revient aux services de l'Etat, notamment sur ces sujets. Et vous avez raison.

Mais mon intuition m'amène à penser qu'il y a un certain nombre d'inquiétudes supplémentaires d'une volonté de recentraliser certaines fonctions. Je peux le comprendre sur le plan budgétaire. Maintenant je vous donne quelques exemples.

J'entends parler d'un accueil téléphonique avec un numéro unique pour l'ensemble de la ville. Pourquoi pas ! Sauf que lorsque l'on aura des appels en central, c'est toujours une réponse moins rapide et moins pratique que lorsqu'elles sont faites par un agent qui connaît bien son arrondissement.

Des places privées dans les crèches uniquement affectées par l'Hôtel de Ville. A la dernière commission il était question de 495 demandes : 35 places.

Un suivi de dossiers de demandes de logements sociaux. On n'en n'a pas beaucoup, certains pourraient être retirés.

Une gestion des locaux et des salles encore trop centralisée est loin de répondre correctement à la demande et aux besoins des habitants. J'ai le sentiment qu'on avance, c'est tellement important dans un réseau associatif d'arrondissement d'avoir des salles pour pouvoir aider les gens à exercer leur talent, dans la musique, le sport ou la culture.

J'entends parler aussi d'une recentralisation du courrier. Quand je vois déjà que le traitement du courrier de notre propre mairie est lent, si c'est recentralisé pourquoi pas, mais avec quelles conditions ? Si c'est pour que les invitations arrivent après les événements, je suis toujours un peu inquiet.

Je ne suis pas contre la performance dans tous les domaines. Alors, oui à l'efficacité, oui à l'efficacé, oui à de meilleurs services rendus, mais attention de ne pas perdre le lien de l'hyper-proximité que nous arrivons encore à maintenir dans nos arrondissements, garant d'un vivre ensemble de qualité mais aussi de la perception d'une ville attentive à la vie des habitants.

Ma question, pour aboutir, est la suivante : à l'heure de la métropolisation qui éloigne incontestablement les grands services transversaux de la population, comment envisagez-vous l'évolution des pouvoirs et des services des arrondissements de notre ville ? En clair, vous qui êtes également Sénateur, Maire de Lyon et Président de la Métropole, souhaitez-vous revisiter la loi PLM ? Je vous remercie.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Monsieur le Maire du 6^e, Monsieur le Maire, est-ce que nous allons supprimer le 6^e arrondissement, l'année même où nous allons fêter ses 150 ans ? Ce serait quand même un drôle de cadeau d'anniversaire ! Je veux vous rassurer très rapidement sur ce sujet une nouvelle fois : il n'y a pas de volonté de l'Exécutif de supprimer les arrondissements.

Chaque élu ici présent, est issu d'un de nos 9 arrondissements et chacun y est je crois, très attaché. Chacun sait l'importance pour notre territoire d'une proximité croissante avec ses habitants toujours plus nombreux.

Est-ce que pour autant, nous devons ne rien faire évoluer, ne rien changer dans nos modes de fonctionnement à l'heure de la révolution numérique, de la diminution de nos ressources budgétaires ou encore de la métropolisation. ? Evidemment que non ! Et je crois que nous partageons ce constat.

Vous manipulez dans vos propos différents exemples qui illustraient votre thèse d'une décentralisation des missions des arrondissements. J'en reprends quelques-uns :

- la décentralisation des fonctions comptables : elle ne concerne pas les mairies d'arrondissement à ce stade. Seules, deux mairies d'arrondissements conduisent une expérimentation d'organisation à leur demande sur ces prochaines années.

- deuxième point : la mutualisation des standards téléphoniques. Elle ne concerne pas aujourd'hui la mairie du 6^e arrondissement. Elle ne concerne que la mairie du 7^e arrondissement, la mairie du 3^e arrondissement et bientôt la mairie du 8^e arrondissement. Celles-là ont souhaité volontairement leur transfert à Lyon en direct, et pour une bonne raison, celle d'améliorer la qualité d'accueil physique des usagers en transférant les appels téléphoniques à la plateforme Lyon en direct. Pour l'utilisateur, c'est transparent puisque les opérateurs de Lyon en direct répondent au nom de la mairie d'arrondissement et permettent ainsi de traiter d'autres dossiers plus urgents en présentiel direct avec nos concitoyens.

- autre exemple, la recentralisation du courrier : mais de quoi parle-t-on exactement ? De la possibilité offerte aux arrondissements de bénéficier des tarifs plus avantageux de la mairie centrale dans l'affranchissement de leur courrier. Il n'y a aucune perte de réactivité et même des économies non négligeables pour vos budgets. D'ailleurs, je constate une seule chose, les 2^e, 3^e, 4^e, 7^e, 8^e et 9^e et bientôt les 1^{er} et 5^e arrondissements ont intégré ou vont intégrer ce dispositif. Est-ce que la mairie du 6^e veut payer plus cher son courrier, grand bien lui fasse, mais ne venez pas vous plaindre de votre budget ou du peu de budget dont vous disposez.

- Enfin vous me parlez de la carte senior, d'une recentralisation des activités et des fichiers. Mais, Françoise Rivoire vous le dira mieux que moi parce qu'elle a porté ce dossier avec dynamisme, la mise en œuvre de cette carte gratuite est un véritable succès. 11 000 Lyonnais de plus de 65 ans se sont inscrits suite à notre campagne de communication. Dans le 6^e, vous avez aujourd'hui plus d'inscrits avec cette nouvelle carte qu'avec l'ancien système. Plus de 1000 inscrits. Parmi eux, des habitants que vous n'aviez jamais vu dans votre mairie d'arrondissement par ce biais-là.

Les inscriptions se font toujours en arrondissement. Vous avez toujours accès à votre fichier et dès la fin d'année 2017, les mairies d'arrondissement pourront même disposer d'un logiciel leur permettant de gérer de manière optimale ce fichier-là, alors qu'avant ce n'était pas le cas.

Enfin, vous m'interrogez sur l'offre supplémentaire, je vous l'ai apportée. Je vous communiquerai le fascicule concernant la carte senior. Elle n'a plus rien à voir avec l'offre de 2016. Elle a été renouvelée et densifiée. Elle n'est plus simplement culturelle, mais elle est aussi orientée vers des offres sportives, des offres de santé et de bien-être et des conférences.

En somme, vous le voyez Monsieur le Maire, la plupart des mairies d'arrondissement sont, soit à l'initiative ou partenaires de ces innovations parce qu'elles améliorent la qualité de l'accueil en mairie ou les modes de fonctionnement interne des services.

Malheureusement, la mairie du 6^e préfère souvent rester en retrait de ces transformations, préférant jouer une confrontation imaginaire entre l'arrondissement et la mairie centrale, bien loin de la réalité des collaborations quotidiennes entre services ou encore d'ignorer volontairement ce que met en place la mairie centrale.

Je prends juste un exemple : en début de mandat, vous avez choisi de demander aux commerçants du 6^e arrondissement de financer une application smartphone en vous gargarisant de ne pas dépenser d'argent public tout en proposant des services innovants, mais vous avez juste oublié que l'application développée par la Ville de Lyon répond en grande partie déjà à l'ensemble de ces besoins.

Pour conclure, Monsieur le Maire, nous n'avons jamais souhaité, je vous cite, « perdre le lien de l'hyperproximité ». Chaque adjoint dans sa délégation déploie des moyens considérables pour rester à l'écoute de nos concitoyens et pour rendre un service de qualité optimal à tous les Lyonnais. Chacun le fait en lien avec les arrondissements tout du moins avec ceux qui ont compris que la collaboration et le travail en équipe étaient plus efficaces. Je suis sûr que vous y êtes sensible et je reste à votre disposition pour continuer à travailler ensemble à l'amélioration du service à nos concitoyens. Je vous remercie.

c) Question n° 3 : Devenir de la place de l'Europe

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : J'ai bien noté Monsieur Corazzol. Je viendrai vous voir.

Troisième et dernière question concernant la place de l'Europe. Elle est assez brève.

Partout, autour de la place de l'Europe, aujourd'hui, la ville se modifie et s'aménage, notamment la rue Garibaldi que je considère comme une réussite, le cours Lafayette avec la création du site propre de la ligne C3, les aménagements de la Part-Dieu, le réaménagement de l'environnement des Halles Paul Bocuse...

La place de l'Europe, aujourd'hui se meurt : tous les commerces partent les uns après les autres, le parking est en mauvais état et de toute façon pour l'instant occupé par la base de vie du C3 pour 3 ans, chose que j'ai acceptée même un peu contre l'avis de certains de mes élus.

La fontaine est toujours en panne, par conséquent, nous avons eu à faire à plusieurs séquences notamment d'insécurité qui ont dû être gérées au fil de l'eau par l'intelligence collective du service de la police municipale, la police nationale et des habitants de la mairie du 6e.

Les habitants du secteur nous font savoir leur ras le bol d'être les oubliés du secteur.

Monsieur le Maire, que proposez-vous pour faire enfin revivre cette place ? Je vous remercie

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le maire du 6^e arrondissement, Mes chers collègues,

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette question de la place de l'Europe il y a maintenant 2 ans.

Je vous disais alors que la place, elle-même, ne nous semblait pas nécessiter d'opération de réhabilitation lourde. En effet, elle permet aux riverains de bénéficier d'un espace libre et arboré, accueillant quelques manifestations, quelques commerces et permettant un temps de sortie d'école particulièrement propice au lien social.

Certes, cet espace souffre d'un certain enclavement, qui en fait son charme mais également sa faiblesse en termes de flux de piétons, et d'accessibilité, ce qui ne contribue ni au sentiment de sécurité, ni à son dynamisme commercial.

Les problèmes d'incivilités sur la place, essentiellement dus à la pause méridienne de lycéens peu scrupuleux de questions de propretés, font l'objet de plusieurs initiatives de sensibilisation notamment en direction des élèves des établissements concernés situés à proximité.

Les questions de sécurité ont été, par ailleurs, sérieusement prises en compte sur l'année 2016 aboutissant notamment à 7 interpellations, et au démantèlement d'un trafic de drogue en septembre dernier.

Quant aux nuisances sonores, elles n'ont pas été confirmées lors des passages de la police municipale, au nombre de 88 entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 2017.

Monsieur le Maire, vous avez rencontré fin février notre collègue, Fouziya Bouzerda, pour évoquer dans le détail la situation des commerces présents. Je rappelle qu'ils sont au nombre de 13, 11 commerces sont en activités, 2 locaux sont vacants ou vides, et des initiatives qui pourraient être prises avec les commerçants et notamment une structuration en association qui leur permettrait sans doute de mieux gérer leur attractivité.

Un certain nombre d'orientations sont prévues. Elles portent notamment sur l'animation dans le cadre de l'opération « Tout le monde dehors », en lien avec Georges Képénékian, notre adjoint à la Culture.

Du point de vue des investissements et des travaux, comme je vous le disais en 2015, le terrain de sport et l'aire de jeux font l'objet d'un entretien régulier, avec des travaux déjà menés par la direction des Espaces Verts de 2010 à 2014, tant sur les sols, la serrurerie, les murets, les jeux et le stabilisé. Par ailleurs, une équipe de paveurs de la Métropole de Lyon, et des entreprises agissant sur marchés à bons de commande, sont intervenues régulièrement sur la place pour maintenir en état son revêtement, soit plus de 240 000 € investis depuis 2009.

Enfin, les travaux de réparation de la fontaine ont été étudiés, le devis vous a été transmis. Il s'agit de travaux conséquents que nous programmons donc pour 2018, réalisés sur le budget des travaux annuels d'arrondissement.

Pour ce qui est du parking, qui est, je le rappelle, propriété des Hospices de Lyon mise à disposition de la Ville de Lyon par convention, il est actuellement occupé par la base de vie du C3 et vous y avez fait référence tout à l'heure.

Nous avons détaillé en 2015 la situation juridique complexe de ce site. Elle est malheureusement toujours identique. Une remise en état de la place est prévue par le Sytral fin 2019, à l'issue des travaux du C3. La nature de cette remise en état sera élaborée avec vous, Monsieur le maire du 6^e.

Enfin, tout projet qui pourrait suivre fera l'objet d'un programme, tenant compte des contraintes fortes du site, en y associant aussi la mairie d'arrondissement. D'ici 2019, nous aurons donc à en reparler ensemble.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Le Faou. J'espère Monsieur le maire que vous êtes pleinement satisfait.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017/2775 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale pour la fourniture de Câblages Banalisés Multimédia et l'acquisition de prestations associées
(Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Avis favorable sur ce dossier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le maire, j'ai demandé ce temps de parole pour évoquer un sujet grave. Un sujet qui, aujourd'hui, prend des proportions gênantes pour le fonctionnement démocratique de notre ville. Le fait d'ailleurs, que ce sujet soit abordé par trois maires d'arrondissement dans ce conseil sous des formes différentes, est un signe que nous avons atteint un seuil critique. Oui, j'affirme Monsieur le Maire que la Ville de Lyon est aujourd'hui victime d'une vraie crise démocratique du fait de votre gouvernance. Je le dénonce depuis longtemps, mais les signes de cette dérive ne font que se multiplier.

Sur le plan du simple fonctionnement de la Ville pour commencer. Tout doit être décidé, contrôlé, validé par vous et vous seul. Même vos adjoints les plus proches semblent souvent en faire les frais, au mépris parfois même des simples règles légales de fonctionnement. On le voit sur la question des équipements transférés d'abord. Vous refusez la simple application du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne autorité aux arrondissements pour tout ce qui concerne les équipements de proximité. Je vous ai demandé la tenue d'une Commission mixte, qui devait se tenir tous les ans. Il y a longtemps, la Maire du 1^{er} arrondissement également, et aujourd'hui le Maire du 6^e. Vous êtes tellement hors des clous réglementaires sur ce sujet que vous avez retiré en urgence, pour des raisons plus que discutables, une délibération qui, il faut bien le dire, n'avait ni queue ni tête.

Autre exemple de dysfonctionnement, celui de votre délibération sur les locations de berceaux aux entreprises, passées aux forceps contre l'avis même d'une grande partie de votre majorité. Une délibération dont la Maire du 1^{er} et moi-même avons très fermement contesté la légalité. Un avis que d'autres semblent partager puisque la juridiction administrative vient d'être saisie par le Préfet lui-même.

Autre signe très tangible de cette gouvernance autoritaire : la rétention d'informations. En interdisant formellement aux services de nous transmettre certaines informations, vous placez les fonctionnaires en porte-à-faux dans l'exercice de leurs missions. Vous prenez ces agents publics en otages. Refus de notre proposition d'une commission Presqu'île, informations au compte-goutte, le plus souvent apprises par la presse sur les grands projets structurants de notre ville, Victor Hugo et Confluence pour ne pas les citer. Bref, sur tous les grands dossiers, vous tenez délibérément à l'écart les élus d'arrondissement pourtant garants du bon fonctionnement de nos quartiers. Alors même que l'expertise d'usage, la connaissance du terrain et de son fonctionnement devraient être une des pierres angulaires de la conception de ces projets et de leurs cahiers de charges.

Vous semblez aussi confondre votre mission de VRP de la maison « Macron » avec les décisions prises pour notre Ville. Et là, le mélange des genres est encore moins admissible. J'en prends pour preuve la censure que vous avez imposée à deux reprises ces dernières semaines, à Madame Taubira puis au débat sur la démocratie animé par Mediapart. De quel droit et au nom de quels principes avez-vous interdit ces événements si ce n'est celui de la divergence d'opinion politique ?

Quant à l'ouverture du local de campagne de votre poulain dans le quartier Grôlée dont le propriétaire refusait jusque-là systématiquement les baux de courte durée. Il semble, Monsieur le Maire, que vous ayez su trouver les arguments pour les convaincre de faire entorse à cette règle. Et je ne parle pas de toutes les énergies de la ville mobilisées, personnels et équipements compris, au service de la propagande macroniste depuis le début de cette campagne. Tous ces exemples très concrets ne sont pas les meilleures illustrations de la modernisation de la vie politique prêchée par Monsieur Macron lui-même au niveau national.

Monsieur le Maire, n'êtes-vous pas interpellé par le fait que 3 des 9 arrondissements de Lyon, sans même s'être concertés, dénoncent votre gouvernance autoritaire dans ce conseil ? Sachant que parmi les 6 autres arrondissements, beaucoup n'en pensent pas moins, sans pouvoir pour autant l'exprimer. C'est dire la grande liberté d'expression que vous laissez aussi à vos propres amis. N'êtes-vous pas interpellé par les propos très durs d'un de vos anciens vice-présidents à la Métropole à l'égard de votre gouvernance ?

Le champ lexical qu'il a utilisé dans une interview la semaine dernière est très fort : « mandat autocentré », « gouvernance autocratique », « système consanguin », j'en passe et des meilleurs.

N'êtes-vous pas interpellé par le boycott des représentants du personnel, toutes sensibilités confondues, de toutes les instances du dialogue social ? Car ce que vous faites subir aux élus, vous le faites subir également à tous les fonctionnaires. Car à la Ville, comme à la Métropole, la même gouvernance produit les mêmes déviances. Nous vivons aujourd'hui une crise démocratique réelle qui ne fait qu'empirer avec votre engagement dans la campagne présidentielle.

Pour en revenir à la Ville, jusqu'où irez-vous, Monsieur le Maire, dans la négation des règles de fonctionnement de la loi PML et dans le mépris du rôle des arrondissements ? Considérez-vous qu'il faille réécrire cette loi ? Elle a pourtant pour vocation de rapprocher la gouvernance des citoyens. Voulez-vous gommer cet échelon de proximité qu'est la mairie d'arrondissement, vous qui avez été maire d'arrondissement ? Il est vrai que depuis la création de la Métropole, les prérogatives de l'Hôtel de Ville s'amenuisent. Et la nature ayant horreur du vide, en plus des tensions politiques, on assiste jour après jour à une recentralisation des pouvoirs à l'Hôtel de Ville.

Là encore, votre jacobinisme est d'un autre temps, Monsieur le Maire. L'heure est à la décentralisation et au travail collaboratif. Et sur ce plan, votre modèle lyonnais est loin d'être un exemple à suivre dans ce domaine.

A l'heure du nécessaire développement de l'e-administration, il faut au contraire cultiver la proximité, je dirais même l'humanité des liens avec les citoyens pour ne pas finir de les couper de la politique, au sens noble du terme. Et cela, vous le savez, seuls les arrondissements peuvent le réussir.

Aussi, nous attendons de votre part, d'abord un juste retour à une parfaite neutralité à l'échelle de la Ville et de la Métropole dans les campagnes présidentielles et législatives. Ensuite, le rétablissement du fonctionnement démocratique dû aux arrondissements dans le cadre de la loi PML, pour nous permettre de remplir pleinement notre mission au service des citoyens, eux qui nous ont élus majoritairement.

Je vous remercie de votre attention.

M. CORAZZOL Guy : Je vais juste saisir l'occasion que m'offre M. Broliquier de revenir au moins sur un dossier. J'aurais pris un grand plaisir à vous parler du câblage, objet de la délibération en tant que telle mais vous me demandez d'intervenir sur un autre point. Je vais juste donner quelques éléments sur les équipements de proximité.

D'abord, la raison pour laquelle nous avons retiré cette délibération est juridique. Une nouvelle loi a été promulguée, nous devons sécuriser la délibération en tant que telle et c'est pour cette raison que nous avons retiré ce projet.

Plus politiquement maintenant : je ne pense pas qu'une décentralisation excessive des équipements de la Ville de Lyon rende un service à l'ensemble de nos concitoyens. Nous devons avoir une politique de cohérence au niveau de la totalité de la ville de Lyon pour garantir un meilleur service et un service de qualité à tous nos concitoyens, aux associations, à tous les acteurs qui concourent au dynamisme de notre cité.

L'enjeu de ce dossier il n'est pas quantitatif. Ce n'est pas parce qu'on aura ou vous aurez un nombre plus important ou moins important d'équipements à gérer, qu'on gèrera mieux ces équipements. Nous, nous avons l'ambition de jouer sur le qualitatif. C'est pour cela que nous menons cette politique qui est transversale et qui ne joue pas uniquement sur le nombre d'équipements transférés ou pas transférés.

Nous ne sommes pas dupes. Les interventions que vous avez faites à ce moment-là sont opportunes, pour différentes raisons qui vous appartiennent. Nous, on essaie de continuer à travailler, collectivement, avec tous les adjoints, sous la responsabilité du Maire de Lyon, nous essayons de faire en sorte de travailler pour l'ensemble de nos concitoyens, pour améliorer leur quotidien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2899 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la production de repas à partir de la cuisine centrale de la Ville (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, Rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la production de repas à partir de la cuisine centrale de la ville. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre collectivité avait fait le choix de se doter d'un équipement conséquent pour assurer la préparation des repas distribués dans les cantines de nos écoles. Cette cuisine centrale avec structurellement certains atouts dont une légumerie peut de fait, comme toute infrastructure, être « optimisée ». C'est dans cette logique que s'inscrit cette proposition. Nous l'avons lue comme telle.

Toutefois, nous partageons tous ici, enfin je suppose, une exigence de qualité et de diversité dans les assiettes, au nom de la santé de nos enfants et de nos jeunes, tout autant qu'au nom de la préservation de la biodiversité et des terres agricoles de nos régions. Nous notons tous aussi qu'un certain nombre de jeunes et d'enfants ne bénéficient d'un accès à un repas équilibré et complet qu'à l'école ou au collège.

Alors, agissons de façon à ce que cette alimentation soit issue de filières de qualité, entre autres bio, respectant la saisonnalité pour ne pas dire locale, préparée dans les meilleures conditions possibles, servie et mise à disposition dans la convivialité et de façon à réduire drastiquement le gaspillage alimentaire.

Pour revenir ainsi à la question de « l'optimisation » d'une infrastructure, vous constaterez donc que pour les écologistes la question est le « comment » : comment s'assurer du respect des enjeux pointés il y a quelques instants ? Nous pensons ce jour qu'ajouter des commandes de repas amplifiera la tension sur l'approvisionnement et ne favorisera pas les labels de qualité, la saisonnalité etc.

Dans quelques jours, le 1^{er} salon de l'approvisionnement local se tiendra sur notre territoire. Notre ville porte, par ailleurs, dans la continuité de ses travaux sur l'alimentation durable via le projet européen URBACT puis Sustainable Food in urban communities, un conseil de l'alimentation durable visant entre autres à favoriser une coopération entre acteurs pour assurer une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Ces enjeux d'approvisionnement, de préparation, de distribution sans gaspillage vont se reposer dans quelques mois puisque le marché de la cuisine centrale prendra fin en 2018.

Du point de vue des écologistes, un début de solution résiderait dans la lutte durable (hélas, je préférerais temporaire) contre le gaspillage alimentaire pour limiter la surproduction et de façon très pragmatique injecter ces non dépenses pour former les cuisinants (c'est-à-dire l'ensemble des personnels), améliorer la diversité et la qualité des repas.

Nous nous abstenons sur ce dossier pour signifier notre vigilance et pour porter nos propositions ici à la Ville et dans quelques semaines à la Métropole pour répondre à l'ensemble de ces enjeux.

Je remercie les collègues qui siègent de siéger à cet instant et de m'avoir écoutée. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention des groupes Lyon Citoyenne et Solidaire et Europe écologie – Les Verts).

2017/2910 - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile (Direction Régulation Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, ce dossier concerne l'entreprise CTDA et la création de la société A.A.L. Vous l'avez compris, il s'agit de la fourrière municipale, toujours l'occasion d'entendre Mme Balas dans ses interventions répétées.

Mme BALAS Laurence : Et oui, cela faisait longtemps que nous n'avions pas parlé de la fourrière dans cette enceinte.

M. LE MAIRE : Ça manquait.

Mme BALAS Laurence : Effectivement ,ça vous manquait. C'est donc la 5^e fois en moins de deux ans.

Peut-être, Monsieur Sécheresse, cela vous donnera-t-il l'occasion d'avoir les honneurs d'Auto-plus puisque déjà ici même en novembre et dernièrement en commission...

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Je n'ai pas donné ma photo.

Mme BALAS Laurence : Moi je ne l'ai pas donnée ,ils l'ont trouvée tout seuls .

Il semble que vous éprouviez quelque jalousie quant au fait que j'y ai été interviewée et que ma photo ait été publiée ! Quelques mots donc sur cet avenant et sur la fourrière.

Sur l'avenant lui-même, un premier étonnement puisqu'alors que le rapport du délégataire pour l'année 2015, que nous allons examiner dans quelques instants, parle de la création d'une société dédiée à la fourrière au deuxième trimestre 2016, en fait cette société a été immatriculée fin 2015. Donc si je récapitule, le délégataire CTDA lorsqu'il a écrit son rapport en juin 2016 disait qu'il allait créer une société annexe pendant l'été alors qu'elle était déjà créée depuis décembre 2015 !

C'est donc assez approximatif comme souvent les documents qui sont fournis par CTDA. L'année dernière, le rapport qu'ils ont produit à la CCSPL laissait apparaître une grossière erreur de calcul dans le compte de résultat mais ça n'a pas l'air vraiment de vous gêner.

Deuxième étonnement, il aura fallu 15 mois pour que cette nouvelle société, immatriculée fin 2015, nous soit présentée. Nous trouvons cela un peu long. Vous n'aviez, dites-vous, pas les éléments nécessaires avant aujourd'hui. La circulation des informations entre CTDA et la Ville est décidément bien compliquée.

Alors certes, on va trouver un point positif, cette évolution va dans le bon sens d'une séparation des deux activités de la société CTDA : dépannage et fourrière. Oui mais dans la réalité, Monsieur le Maire, la confusion demeure avec notamment, l'utilisation devenue permanente du terrain de Vaulx-en-Velin pour stocker des véhicules liés à l'activité dépannage et ce sera ma première interrogation sur le fonctionnement de la fourrière.

La DSP précise que : « Les terrains ne pourront être utilisés qu'à l'usage exclusif de la fourrière municipale, sauf accord de votre part. » Effectivement, vous avez donné cet accord. J'ai posé la question en commission, vous avez indiqué un usage « raisonnable » de cette aire de stationnement. Quand j'ai demandé ce qu'était un usage « raisonnable », il m'a été répondu que c'était environ cinquante véhicules extérieurs à la fourrière qui pourraient être stationnés sur ce site. En réalité, il semble que ce chiffre soit bien plus proche de 100. Et en octobre dernier, lors du dernier contrôle, c'était même 192 véhicules, sur 990 : donc près de 20 % des véhicules stationnés sur ce parking, qui ne provenaient pas de l'activité « fourrière ».

Alors, je pense Monsieur le Maire, que cette situation pose la question d'une juste évaluation de la redevance basée sur le chiffre d'affaires de la Société CTDA (désormais AAL), qui complète si l'on peut dire, ses revenus, sur un terrain destiné à un usage de service public, sans pour autant payer une redevance correspondante à la Ville. Nous sommes assez étonnés que votre Adjoint aux Finances, que nous savons en perpétuelle recherche de recettes nouvelles, n'ait pas mis son nez dans ce dossier, de manière un peu plus précise.

Alors, je sais que la mission de la fourrière va au-delà des recettes que la Ville en retire, c'est évident, mais en termes d'équité par rapport à d'autres acteurs de ce marché, cela ne semble pas très juste.

Ma seconde interrogation -alors c'est vrai que c'est toujours les mêmes, mais en fait il n'y a pas tellement de réponses, donc on continue !- est relative à l'utilisation de véhicules non homologués.

En novembre, vous nous aviez indiqué que cette affaire était en cours de résolution. J'ai reposé la question quatre mois plus tard : vous nous dites, ne pas avoir de nouvelles de la Préfecture... Alors nous attendons, impatiemment je ne sais pas, mais nous attendons des réponses de votre part sur ces interrogations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Corazzol, vous voulez dire quelques mots?

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Non, Monsieur le Maire, intervention retirée. Je crois que nous avons suffisamment dit sur ce sujet !

M. LE MAIRE : Bien ! J'attendrai à la porte du garage!

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2909 - Rapport annuel 2016 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et rapports annuels des délégataires de services publics (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté.)

2017/2776 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon en vue de la passation de marchés de fournitures administratives courantes (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2017/2777 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la « Remise et collecte, acheminement, distribution d'envois postaux à délais indicatifs et à délais garantis et produits annexes » pour les services de la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon. (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2017/2815 - Société d'Economie Mixte (SEM) Lyon Parc Auto (LPA) - Augmentation de la prise de participation dans la SARL Coopérative France Auto Partage (Direction Générale des Services - Direction Contrôle de Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2017/2852 - Modification de la délibération n° 2015/1683 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Résidences Sociales de France pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 245 000 euros - Opération : réhabilitation de 156 logements étudiants situés 57, rue Longefer à Lyon 8e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)
(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2017/2853 - Modification de la délibération n° 2016/2318 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 965 933 euros - Opération : acquisition, amélioration de 19 logements (14 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 42, avenue Félix Faure à Lyon 3e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2017/2854 - Modification de la délibération n° 2016/2317 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 4 167 022 euros - Opération : Réhabilitation de 100 logements situés 10, rue des Aqueducs à Lyon 5e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2017/2866 - Modification de la délibération n° 2016/2517 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par ADOMA pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 621 546 euros - Opération : Pension de famille «

Les figuiers » : construction de 24 logements PLAI destinés à accueillir des personnes seules en grande difficulté situés rue Jean-Pierre Lévy à Lyon 3e et non 148, avenue Félix Faure à Lyon 3e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2017/2840 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 830 000 euros - Opération : Acquisition, amélioration de 10 logements PLS, 22 rue Gaston Duret à Lyon 8e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2017/2841 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 243 362 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 19 logements (15 logements PLUS et 4 logements PLAI) 93, rue Marietton à Lyon 9e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2017/2842 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 697 100 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 16 logements (12 logements PLUS et 4 logements PLAI), 50-54 rue Victor Lagrange à Lyon 7e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2017/2843 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 978 938 euros - Opération : Acquisition de 14 logements PLS à la SCI Gabriel Péri, 12 place Gabriel Péri à Lyon 7e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2017/2844 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 221 451 euros - Opération : Acquisition, amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI), 27 rue Pasteur à Lyon 7e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2017/2845 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 124 069 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 38 logements (26 logements PLUS et 12 logements PLAI) - Résidence «Le Bricks» - 20, avenue Lacassagne à Lyon 3e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2017/2846 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 016 232 euros - Opération : Construction de 21 logements (16 logements PLUS et 5 logements PLAI), 123 rue Joliot Curie à Lyon 5e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2017/2847 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 492 521 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 15 logements - 10 logements PLUS et 5 logements PLAI), 57 rue Henri Gorjus à Lyon 4e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2017/2848 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 693 440 euros - Opération : Réhabilitation de 19 logements, 18-20, rue Vaubecour à Lyon 2e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2017/2849 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 518 848 euros - Opération : Acquisition en VEFA de 9 logements - 6 logements PLUS et 3 logements PLAI, 272 rue Paul Bert à Lyon 3e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2017/2850 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 583 624 euros - Opération : 13 et 13 bis, rue de la Villette à Lyon 3e - Réhabilitation de 34 logements (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)
(Le Groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon a voté contre.)

2017/2851 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 648 336 euros - Opération : Acquisition, amélioration de 9 logements - 6 logements PLUS et 3 logements PLAI, 5, rue Saint Fiacre à Lyon 5e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2017/2872 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Batigère Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 929 304 euros - Opération : Acquisition, amélioration de 37 logements - 28 logements PLUS et 9 logements PLAI - 10, rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2017/2867 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par la SCI Charles de Foucauld pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 7 400 000 euros – Opération : Construction nouvelle destinée à regrouper les 6 classes de l'école maternelle et les 6 classes de l'école élémentaire (CP-CE1) situées 20-24 rue Feuillat à Lyon 3e. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, je suis très heureuse de soumettre à notre vote cette délibération qui concerne l'octroi par la ville d'une garantie d'emprunt au bénéfice de l'établissement Charles de Foucauld pour son projet d'extension d'école : un projet qui a été retardé par de nombreux recours de voisinage. Ce chantier va pouvoir enfin commencer avec notre soutien.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2908 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon pour les travaux de création et d'entretien durables des espaces paysagers, l'entretien et la création des réseaux d'eau - arrosage automatique, l'entretien du patrimoine arboré. (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Il s'agit d'une convention avec les Espaces verts pour l'entretien horticole des résidences du CCAS. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2930 - Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par la Banque alimentaire du Rhône pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 205 212,05 euros - Opération : Réaménagement de l'emprunt de 1 000 000 euros mobilisé en 2009, refinancement de l'indemnité de réaménagement et emprunt complémentaire de 150 000 euros pour travaux d'aménagement de la surface de tri et distribution à l'intérieur de l'entrepôt. (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté.)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2017/2874 - Suppression du service public du Camping International de Lyon du périmètre des services publics industriels et commerciaux de la Ville de Lyon en vue de son déclassement puis de sa cession et avenant numéro 4 au contrat de délégation de service public pour la gestion du Camping International de Lyon (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne la sortie du camping international de Lyon, du périmètre des services publics municipaux, en vue de sa cession. Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, notre Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera contre cette délibération portant sur la suppression du service public du camping municipal.

Au-delà de la suppression d'un service public que nous regrettons, nous voyons dans cette délibération une nouvelle possibilité pour notre Ville de réaliser une valorisation foncière.

Vous nous direz sûrement que cela coûterait cher de faire les travaux nécessaires du propriétaire. Mais comme c'est souvent le cas pour les bâtiments, propriétés de notre Ville, nous constatons un manque d'entretien qui, au fur et à mesure des années, se traduit par de gros efforts d'investissement. C'était le cas par exemple du stade de Gerland et de sa piscine.

Enfin, nous vous demandons sur ce dossier, comme sur d'autres, la mise en place d'un appel d'offres pour une mise à bail, plutôt qu'une vente et une cession de gré à gré.

Je vous remercie.

M. TETE Etienne, Conseiller municipal : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'intérêt du camping international de Lyon qui certes est assez ancien, puisqu'il date des années 60, n'est pas à démontrer. C'est un accueil touristique, avec l'accueil des visiteurs, notamment lors de grands événements et même lors des Fêtes des Lumières. C'est un

intérêt économique avec l'accueil de certains forains lors des événements métropolitains. En fait, c'est aussi un intérêt social, car il permet à certains de se loger.

Dans votre schéma départemental touristique 2016-2020 de la Métropole, il est indiqué explicitement : « Pour ce qui est de l'hébergement de plein air, si l'offre est peu présente sur la destination en raison des concurrences foncières accrues, il s'agit de consolider l'offre existante en accompagnant la création potentielle d'environ 80 à 120 emplacements supplémentaires sur la destination.

Donc, nous avons effectivement, dans le cadre de l'agglomération, un besoin de camping. Cela paraît un paradoxe par rapport à vos propres documents, de le supprimer.

On va dire, certes, la Ville de Lyon n'a pas vocation à faire le camping de la Métropole, parce que c'est l'histoire de Lyon qui a toujours eu un certain nombre d'équipements : tantôt un tennis à Caluire, tantôt une salle à Villeurbanne... Il y a eu cette vision expansionniste des années 60. Et je peux comprendre ce débat de dire aujourd'hui : « Nous avons une Métropole forte. » Mais alors, ce serait de répondre aux enjeux métropolitains, en transférant cet équipement de la Ville de Lyon à la Métropole. Nous serons dans une solution totalement logique, puisqu'il y a le besoin de camping.

La deuxième chose qui nous inquiète effectivement, c'est cette question foncière parce que le foncier, quand on va le privatiser, nous n'avons plus aucune garantie de ce que sera l'avenir. Qui dit privatisation totale, et du terrain et de l'équipement, fait qu'à l'échelle de l'histoire, évidemment, les gens en feront ce qu'ils veulent, alors qu'ils l'auront acheté comme du terrain à usage de camping.

C'est pour cela que notre proposition, on vous l'a faite par écrit, parce que nous sommes des gens de dialogue : c'était, soit de transférer à l'agglomération lyonnaise, à la Métropole, soit effectivement de faire un bail emphytéotique et de laisser une gestion plus privée si c'était votre souhait.

Et donc, nos propositions n'ayant pas été entendues, nous voterons contre ce dossier, en espérant qu'il permettra de réfléchir sur l'avenir avec une dernière pointe de curiosité : je me souviens que dans ce Conseil, on nous expliquait qu'il était interdit de vendre un équipement public s'il reste à la même affectation : c'était à propos du stade. Il était interdit de vendre –on nous citait le rapport fantôme- on nous disait, on ne peut pas vendre le stade puisque cela va rester un stade ! Et là, on nous explique qu'on va vendre un camping et que cela va rester un camping et que cela va être légal ! Alors je pense qu'il y a vérité tantôt et mensonge là ! Après on ne sait pas où était le mensonge et la vérité : on le saura peut-être un jour ! Voilà Monsieur le Maire.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Juste pour dire, sans répondre à M. Tête, que nous avons un opérateur qui souhaite faire de ce camping, de cet établissement de loisirs de plein air, un lieu de qualité au service de l'ensemble des utilisateurs, que ce soit les touristes ou des professionnels, parce qu'il y a aussi des professionnels qui occupent ce camping. On continuera donc à promouvoir l'attractivité de notre territoire à travers une offre diversifiée que ce soit l'hôtellerie traditionnelle ou en l'espèce, l'hôtellerie de plein air.

Voilà très rapidement la réponse que je pouvais faire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Les groupes Lyon Citoyenne et Solidaire et Europe écologie – Les Verts votent contre).

2017/2875 - Lyon 1er, 2e, 4e, 5e, 6e et 7e - Acquisition et installation d'aires de fitness de plein air accessibles au grand public dans le cadre de parcours urbains sportifs et patrimoniaux - Opération 60046567, programme 00004 - Autorisation de solliciter des financements auprès du CNDS et de la Région (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération traite de l'acquisition et de l'installation d'aires de fitness dans le cadre plus large cependant d'un projet de « parcours de santé » revisité, qui tient en haleine la délégation que je mène depuis pratiquement trois ans. Vous comprendrez donc l'enthousiasme qui est le mien au moment d'introduire cette délibération, qui ne se borne pas à agréger du mobilier sportif à notre mobilier urbain existant.

Je souhaiterais associer à cet engouement ma collègue Céline Faurie-Gauthier, avec laquelle j'ai collaboré sur ce dossier, ainsi que la Direction des Sports qui a réalisé un travail remarquable.

L'objectif est clairement de revisiter les parcours de santé, tels que nous les connaissons, puisque plus adaptés à la demande actuelle et de faire de Lyon un grand terrain de sport, en incitant le plus grand nombre de Lyonnais à pratiquer une activité physique, et notamment la pratique sportive libre dite « informelle ».

C'est pourquoi nous allons créer cette année, 4 premières boucles, 12 nouveaux parcours sont également en construction pour les trois prochaines années, ce qui nous permettra de mailler tous les arrondissements de Lyon. Ces boucles alterneront points d'intérêts sportifs, culturels et patrimoniaux et seront téléchargeables gratuitement sur vos téléphones. L'application orientera ainsi les usagers sur ces parcours via un outil de géo guidage, qui centralisera une déclinaison de vidéos présentant des exercices de renforcement musculaire (contenu élaboré par la Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes), ainsi que des informations patrimoniales (contenu audio élaboré en partenariat avec le Musée Gadagne).

Les utilisateurs pourront choisir le niveau de difficulté de leur parcours, mais également le niveau de difficulté des exercices physiques.

Il s'agit vraiment de proposer un service au plus grand nombre, c'est pourquoi chaque boucle comprendra un circuit pour les personnes à mobilité réduite, intégrant des exercices de renforcement musculaire adaptés.

Les exercices de renforcement s'effectueront la plupart du temps sur du mobilier urbain existant. Mais, pour compléter l'offre, il nous est nécessaire en certains endroits, d'agrémenter l'espace d'agrès sportifs : c'est l'objet de cette délibération.

Le nom retenu pour ce service offert aux Lyonnais et aux touristes de passage dans notre belle ville sera « enforme@Lyon ».

La réalisation de ces parcours mélangeant pratique sportive et découverte patrimoniale de la cité est un projet innovant n'existant pas encore en France.

Ainsi, chacune et chacun pourra s'approprier ce bel outil selon ses besoins et ses envies, de la simple balade familiale au véritable trail urbain sportif.

Mettre les Lyonnais en mouvement, c'est prendre soin d'eux et de leur santé, mais c'est aussi et surtout garantir à Lyon un climat où il fait bon vivre ensemble.

J'aurai l'occasion d'aborder plus précisément cet outil d'ici quelques mois, mais vous me voyez ravi de concrétiser ce projet important pour la délégation que je mène !

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons également contre cette délibération, non pas que sur le fond nous ne vous soutenons pas dans votre volonté de créer des parcours sportifs dans notre ville.

Néanmoins et compte tenu de contraintes budgétaires dans lesquelles notre ville se situe, nous ne pensons pas que ce projet est une priorité et nous pensons aussi que ces 100 000 euros pourraient être mieux utilisés surtout quand on sait que ces 100 000 euros vont en fait surtout être utilisés dans le développement d'une application numérique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Remy, la prévention santé par le sport ! Il n'y a que ça de vrai ! Attention vous allez vous consumer lentement si vous ne faites pas de sport.

Mme Faurie-Gauthier, spécialiste de la santé et du sport !

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Absolument, monsieur le Maire, le vélo !

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au sport, cher Yann, chers Collègues, comme le disait à l'instant Monsieur le Maire, l'activité physique et sportive pratiquée de manière régulière et modérée est maintenant reconnue comme un des déterminants majeurs de l'état de santé des populations.

C'est un acte de prévention et notre pays a grandement besoin de progresser en matière de prévention, pour la santé de chacun, mais aussi pour l'économie globale que cela pourrait représenter en réduisant ainsi une part des soins.

Alors merci et félicitations Monsieur l'Adjoint aux sports, de proposer, ces parcours qui font de notre Ville, une ville support de la bonne santé, de la bonne forme des Lyonnaises et Lyonnais. Guidés intelligemment, ils pourront choisir entre sport intensif ou exercice léger. Ils pourront découvrir notre patrimoine, et c'est toute l'originalité de ce projet, fortement soutenu par Jean Dominique Durand. Tous, y compris les personnes à mobilité réduite pourront librement y accéder et ainsi prendre soin de leur santé.

La délibération a pour titre l'acquisition d'aires de fitness, mais ce qui est intéressant Monsieur Remy, c'est que dans ce projet, la très grande majorité des exercices se fait à partir du mobilier de la ville, profitant ainsi de ce qu'elle offre naturellement.

Oui notre ville peut par son aménagement induire des comportements vertueux en matière de santé et le développement des déplacements piétons et cyclistes en témoigne.

Dans le cadre de ma délégation, j'ai pu moi-même en faire l'expérience en installant un « nudge » dans le quartier de la Guillotière. Il s'agissait d'inciter à prendre plutôt l'escalier que l'escalator de la station de métro en le décorant de manière ludique, et le résultat fut spectaculaire avec 300 % d'augmentation d'utilisation de l'escalier. Alors oui la manière dont on aménage notre ville, dont on pense notre environnement détermine nos comportements, aussi même si les collectivités n'ont pas de compétence en matière de soins, elles jouent un rôle important sur certains déterminants de santé.

Permettez-moi de citer quelques enjeux rappelés par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation et de l'environnement.

- Avec l'activité physique, on réduit la mortalité prématurée, celle qui survient avant 65 ans, de 30 % ;
- le risque cardio-vasculaire est deux fois moins élevé ;
- le risque de contracter le diabète est d'environ 30 % plus faible ;
- Il est aujourd'hui reconnu que l'activité physique réduit de 40 % le risque du cancer du côlon et agit également sur le cancer du sein, de la prostate ;
- l'activité physique permet également de réduire les risques de chute et de fracture de la hanche chez les personnes âgées ;
- enfin, c'est aussi un bienfait pour la santé psychique en atténuant les symptômes notamment de la dépression, en augmentant l'estime de soi.

30 minutes d'activité physique modérée par jour, associées à une alimentation équilibrée devrait être le quotidien de tous.

Ces parcours de santé modernes sont offerts à tous. Il sont une opportunité fondamentale pour les habitants de certains de nos quartiers dont on constate deux fois plus de taux d'affections longue durée pour le diabète ou les maladies cardiovasculaires qu'en moyenne sur Lyon.

Alors souhaitons un grand succès à ces 4 premières boucles afin qu'elles se développent dans notre ville en partenariat avec les différents arrondissements. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, vous voulez ajouter quelques mots!

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Merci de me donner la parole, je ne voudrais pas me consumer à mon tour Monsieur le Maire.

Simplement, j'ai une question. Est-ce que l'application préviendra les Lyonnaises et les Lyonnais qu'il ne faut pas faire de sport pendant les pics de pollution, parce que comme il y a un certain nombre de jours de pics de pollution dans notre ville, il ne faudra pas faire de sport à ce moment-là. Je pense que c'est prévu bien sûr.

M. LE MAIRE : Nous essayons de les réduire, grâce à vous Madame la Maire du 1^{er} arrondissement et à votre vigilance sans faiblesse.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté à la majorité.

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire vote contre, sauf Mme GRANJON qui s'abstient).

2017/2780 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «Les Lions du 8^{ème}», pour l'organisation de la première manche du Championnat de France de tir à l'arc, du 7 au 9 juillet 2017 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2781 - Lions du Sport 2016 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2810 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association «FC Lyon Football» pour l'organisation du tournoi de football féminin «Les Fenottes», les 3 et 4 juin 2017 - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2814 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2820 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association «Lyon Ultra Run», pour l'organisation de la 10e édition de «Lyon Urban Trail», le 2 avril 2017 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2821 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association «Lyon Ultra Run», pour l'organisation de la 5e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra», les 19 et 20 mai 2017 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2822 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Tigre, pour l'organisation de l'étape lyonnaise des Fitdays MGEN, le 17 mai 2017 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2827 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association «Lyon Hockey Club» pour l'organisation du tournoi «Charlemagne Cup», du 15 au 17 avril 2017 à la patinoire Charlemagne à Lyon 2e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2828 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association «Lyon Plongeon Club» pour l'organisation des championnats de France de Plongeon, les 18 et 19 février 2017 à la piscine de Vaise à Lyon 9e - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2830 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association «Parlons Basket» pour l'organisation d'un tournoi de basket les 3 et 4 juin 2017 au gymnase Jean Zay à Lyon 9e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2835 - Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 euros à l'Association «l'Atlantide Lyon 9» pour le renouvellement de son matériel de plongée sous-marine - Opération 60046571 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2017/2870 - Stade Duchère - Balmont, 270 avenue Andréï Sakharov à Lyon 9e - Réalisation d'un petit terrain en gazon synthétique de proximité sur le bastion Nord/Ouest du stade de Balmont 9e ouvert aux jeunes du quartier et aux licenciés de Lyon Duchère AS - Opération 09070658 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Aménagements équipements sportifs 2015-2020», programme 00004 Sport - Autorisation de solliciter des financements auprès du CNDS (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

COMMISSION SÉCURITE, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2017/2882 - Dénomination d'un espace public : «Parc Zénith» à Lyon 3e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable sur la dénomination du parc Zénith Monsieur le Maire du 3^e va à la fois nous en dire plus sur le sens de cette dénomination et sur le cheminement de celle-ci.

M. PHILIP Thierry, maire du 3^e arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élu-e-s, chers Collègues, c'est avec plaisir que le Maire du 3^e arrondissement va voter cette dénomination. Celle-là est d'autant plus importante que ce parc Zénith n'existait pas auparavant.

Ce rapport est donc l'occasion de rappeler la véritable transformation dont nous sommes les témoins.

Hier, friche industrielle abandonnée, le parc Zénith, ce sera demain 8000 m² d'espaces verts en plus pour les habitants à la fois des quartiers Dauphiné Sans-Souci et de Montchat et pour les apprentis et les étudiants du Campus Pro Rhône-Alpes.

Je souhaite aussi rappeler la démarche participative que nous avons lancée avec Loïc Graber et Alain Giordano. Du 12 au 28 octobre dernier, les habitants ont été invités à voter en ligne entre l'un des deux noms issus d'une première consultation. C'est donc la proposition « parc Zénith » qui a remporté la majorité des suffrages, avec 53 % des votes contre 47 % pour « parc Juste Feuillat » et au total, plus de 1300 personnes ont participé au vote.

Je suis pour ma part tout à fait ravi de ce choix des Lyonnais du 3^e arrondissement, car derrière ce mot, il y a en fait une double réalité :

- Zénith, c'est bien sûr le point du ciel qui est situé directement au-dessus de notre tête et qui permettra d'aller se mettre à l'ombre dans un parc quand le ciel est au Zénith et c'est une bonne idée en soi.

- Mais Zénith, c'est aussi le nom du carburateur qui a été fabriqué, pendant des années, dans les usines Rochet-Schneider qui étaient situées sur ce site. Et donc évoquer le passé industriel et automobile de ce quartier à travers le nom de Zénith est tout à fait pertinent car comme le disait si bien Anatole France, « Ne perdons rien du passé. Ce n'est qu'avec le passé qu'on construit l'avenir ». Et c'est ce que nous sommes en train de faire dans ce quartier

Je vous invite donc à voter favorablement la dénomination « parc Zénith » pour ce parc de 8000 m².

M. LE MAIRE : Merci bien. Je suis sûr que comme les autres endroits de Lyon, ce sera un lieu extrêmement agréable pour tous les habitants du quartier et tous les étudiants qui sont autour de ce parc Zénith.

Un certain nombre de nos collègues ont une vision qui me semble assez pessimiste de la Ville. Je suis allé me balader un peu ce week-end sur les berges du Rhône et les rives de Saône, j'ai vu une ville heureuse.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2883 - Approbation du projet arrêté du Plan de Déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030 (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, quelques mots pour introduire notre débat concernant le PDU.

Je voudrais chers Collègues, en préambule, rappeler ce que nous dit l'enquête de 2015. Sur le centre de l'agglomération, les comportements de mobilité ont profondément changé grâce à la politique incitative qui a été menée depuis quelques années.

La marche s'affirme comme le premier mode de déplacement des Lyonnais avec 44 %, suivie des transports collectifs avec 27 % et la voiture particulière avec 26 %.

Les volumes de déplacement automobile sont cependant encore très importants ce qui explique que les enjeux de pollution et de nuisance perdurent.

Le taux de motorisation poursuit sa baisse de 0,93 % à 0,75 % voiture par ménage. C'est un phénomène important, avec une hausse importante de ménages non motorisés. (28 % à 39 % en 2015).

Enfin, l'usage du vélo s'est affirmé sur les distances moyennes, 1 à 7 kilomètres, principalement pour les motifs de travail.

Cette enquête nous dit également que l'hyper-centre de notre agglomération accueille la moitié des emplois et des habitants de celle-ci. Qu'il accueille et qu'il va accueillir d'importants projets qui vont profondément modifier le paysage urbain, je pense à la Part-Dieu, aux Gratte-Ciel, à Lyon Confluence, à Grand Clément. Que les lignes fortes de transports collectifs connaissent, rançon de la gloire, si j'ose m'exprimer ainsi, des situations de saturation. Que Lyon accueille également l'innovation en matière de mobilité. Il s'agit bien entendu de Velo'v, également de Citiz cher à LPA, de bluely et probablement d'autres innovations dans l'avenir.

Le centre de l'agglomération est toujours traversé de forts trafics –A6 – A7, périphérique axe Nord-Sud provoquant malgré des zones de circulation apaisée une pollution préoccupante.

Enfin, l'emprise spatiale de l'automobile qui frise les 60 % est loin de refléter que les trois quarts des Lyonnais se déplacent à pied, à vélo ou en transport collectif.

Vous l'avez donc remarqué le PDU, avec comme objectif l'amélioration de la qualité de l'air, va tendre à limiter le rôle de l'automobile en privilégiant le report modal.

C'est ainsi que dans la séquence actuelle et jusqu'en 2022 un certain nombre d'actions stratégiques vont être inscrites et conduites. S'agissant : d'étudier la faisabilité du grand contournement, de concrétiser l'opportunité qui nous est offerte de nous engager vers la suppression du caractère autoroutier de la partie urbaine de l'A6-A7, de nous engager, par le réaménagement des voiries, vers une limitation du trafic automobile et de faire du centre une zone à faibles émissions.

A cet égard, un certain nombre de projets d'aménagement sont pointés, je ne vais pas les développer ici, mais il s'agit de Perrache, de La Part-Dieu, de l'amélioration du nœud ferroviaire Lyonnais. En matière de transports collectifs, que nous souhaitons encore plus performants, donc attractifs, l'accent sera mis sur l'augmentation de la capacité du réseau de métro et de tramway, sur l'étude d'une liaison métro vers Alaï , sur la possibilité, loin d'être évidente, d'une extension

du métro en fin de semaine et sur l'amélioration du maillage en transports collectifs de toute l'agglomération et en particulier du réseau de bus passant par la création de nouveaux corridors.

Enfin, à la demande des opérateurs qui me sollicitent régulièrement, de l'amélioration du stationnement des cars, qu'il s'agisse de ceux parcourant l'aire métropolitaine Lyonnaise, de ceux reliant les grandes cités européennes ou ceux favorisant la venue des touristes. Par ailleurs, en nous appuyant sur l'innovation le PDU entend également favoriser et accroître l'usage du vélo, conforter la marche à pied comme premier mode de déplacement en privilégiant un meilleur traitement des espaces publics, et cela sera un véritable enjeu et en améliorant la sécurité des piétons et des vélos notamment dans le cas des franchissements et l'amélioration des signalétiques et du jalonnement.

Voilà en quelques mots, Monsieur le Maire, ce que l'on pouvait dire pour résumer très rapidement ce projet de Plan de Déplacements Urbain de l'agglomération déjà étudié à la Métropole.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'ai des interventions de Monsieur Remy.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers collègues, notre Conseil municipal est appelé à donner son avis sur le Plan de Déplacements Urbains.

Avant de vous faire part des remarques de mon groupe à ce sujet, je voudrais rappeler en quoi ce plan est fondamental pour les années à venir. En effet, le plan de déplacements urbains, derrière son nom un peu technocratique, représente une opportunité immense pour repenser la politique des transports et les modes de déplacement dans notre agglomération, alors que le contexte climatique et environnemental nous l'impose.

Le Ministère de l'environnement note qu'après une diminution des émissions des gaz à effet de serre depuis près de 10 ans, elles sont de nouveau en hausse. Le combat n'est donc pas gagné et l'urgence est toujours prégnante. Et nous voyons dans le vœu proposé par la Mairie du 2^e arrondissement un signe que ce combat doit continuer et qu'il reste à convaincre de l'importance d'un autre regard sur les modes de déplacements.

Parce que ce qui se cache derrière ces études scientifiques, c'est la réalité du réchauffement climatique. Mais surtout et quotidiennement, les pics de pollution se multiplient et les lyonnaises et les lyonnais subissent les effets des émissions polluantes.

Face à ces défis, le PDU se contente d'accompagner un changement dans les pratiques des citoyens. Au pire, il fait la place belle à la voiture et aux transports individuels.

Conscients de l'enjeu climatique et environnemental et de son impact, les citoyens modifient leurs pratiques de déplacement. L'enquête ménages déplacement prouve d'ailleurs cet engagement des habitants et habitantes pour des mobilités douces.

Certes la collectivité a accompagné ce début de transition sociétale en aménageant des pistes cyclables, en prolongeant des lignes de métro, en créant des lignes de tramway. Toutefois, nous voyons trois pistes d'amélioration pour un PDU plus volontaire :

Une réflexion sur les tarifs. Nous restons malheureusement l'une des métropoles les plus chères pour son ticket ou son abonnement.

A plusieurs reprises, nous vous avons interpellé pour réclamer une refonte des tarifs et pour vous demander de vous engager dans une gratuité des transports en commun en cas de pics de pollution.

Une adaptation des horaires aux usages de la vie. Notre système de transport en commun reste pensé pour des horaires de bureau et s'adapte peu aux autres usages que celui du déplacement domicile/travail. Dommage que votre promesse de campagne d'ouvrir le métro les vendredis et samedis jusqu'à 2h du matin ne soit pas présente ici.

Une politique de proximité des transports en commun. Le SYTRAL conduit sa politique en recherchant une performance à l'échelle métropolitaine, quitte à en oublier le maillage en proximité. Or, nous constatons, nous élus d'arrondissement, que les publics dépendants pâtissent de ces choix. C'est en tout cas ce que montre l'étude menée par mon collègue du 1^{er} arrondissement délégué aux personnes âgées, André Gachet.

Ce PDU manque donc d'ambition. Et pire, il fait la place belle à la voiture et aux transports individuels. Et pour illustrer cela, je voudrais vous citer une phrase de M. Thierry Philip à l'adresse des parents d'élèves de l'école Michel Servet, école située dans un nuage de pollution automobile sur le 1^{er} arrondissement : « on privilégie l'économie sur l'écologie ». Et ce PDU en fait de même.

Autre fait majeur, il accompagne l'extension urbaine de notre métropole, sans pour autant identifier de pistes de réponses aux connexions entre la métropole et ses territoires périphériques, sans répondre aux défis des mobilités internes dans ces territoires. Les seules solutions avancées ce sont des études, et surtout la création de l'anneau des sciences, un projet totalement dépassé.

Pour autant, pour répondre à cet enjeu, nous vous avons proposé que le PDU se saisisse du concept de sociologie des mobilités, un outil qui permet de mieux comprendre qui sont les gens derrière les grands chiffres avancés dans ce PDU, un outil qui permet de comprendre la structuration sociale des territoires et les impacts des choix en matière de transports, un outil qui avait séduit les chargés d'étude de l'agence d'urbanisme.

Ce PDU manque aussi d'ambition démocratique. Du point de vue de sa forme, de sa gouvernance, on perpétue ce qu'on sait faire, une méthodologie d'élaboration technocratique. Cette méthode qui fait dire au Maire de Bayonne que ces documents de planification territoriale sont incompréhensibles pour les citoyens, car ils sont trop – et je lui emprunte le terme – jargonneux.

Ce PDU est traité comme un passage obligé et non comme une opportunité d'étendre et de pérenniser l'engagement citoyen dont je parlais en début d'intervention.

D'une part, ce PDU est élaboré en vase clos, comme le volet mobilité d'une planification dont on ne connaît pas le dénominateur commun. Il n'interagit pas avec d'autres documents de planification comme le PLUH ou le schéma directeur d'urbanisme commercial.

Et d'autre part, il est élaboré sur un territoire qui n'a ni réalité administrative, ni réalité vécue. Ce territoire a juste le seul avantage d'être le territoire d'action du SYTRAL. Saucissonné territorialement, saucissonné dans une approche thématique plutôt qu'une approche globale, ce PDU ne permet pas aux citoyens de s'en emparer et d'être la cheville ouvrière du changement des mobilités.

Pour conclure, on s'attendait à mieux de la part du PDU de l'agglomération lyonnaise, on s'attendait à de l'innovation démocratique, à une métropole durable. Bref, on s'attendait à ce que derrière les mots galvaudés que vous nous répétez à longueur de discours, des réponses émergent.

Certains sur ces bancs nous diront que le PDU n'est qu'un document d'intention, mais pour nous c'est une occasion manquée de réfléchir à ce que seront les déplacements en 2030.

Si Lyon et sa métropole ne sont pas capables de faire cela, le chemin reste long pour une diminution durable des gaz à effet de serre. Nous tirons la sonnette d'alarme, en votant contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Il m'a cité en disant que j'avais dit « Qu'on préférerait l'économie à l'écologie » ce qui n'est évidemment pas ce que j'ai dit. Je voudrais préciser mon point de vue si ça ne vous ennuie pas. Lorsqu'on me demande de supprimer la circulation sur l'axe nord/sud ou plus exactement de tenir compte de ce que dit « Air Rhône-Alpes », c'est-à-dire qu'en fait si on voulait améliorer la situation pour l'école, il faudrait supprimer 70% des véhicules qui circulent actuellement sur cet axe. Quand on me demande d'interdire la totalité des camionnettes au diesel, effectivement je réponds qu'on ne peut pas interdire 70 % des véhicules comme cela, du jour au lendemain, c'est impossible.

Deuxièmement, si on interdisait à tous les artisans de venir dans Lyon, ça poserait des problèmes d'emploi et donc d'économies extrêmement importants et nous sommes obligés de peser le pour et le contre.

Et par ailleurs, lorsqu'on me demande de mettre des vignettes vertes uniquement dans le tunnel de la Croix-Rousse, la réponse est la même. Oui nous avons, comme priorité dans cette ville l'emploi et nous ne pouvons pas comme cela d'un claquement de doigts, sous prétexte qu'il y a un problème localisé à un endroit, je signale d'ailleurs que si l'on modifie la circulation à un endroit, on va donc la reporter à un autre endroit qui aura de nouveau les mêmes problèmes donc c'est beaucoup plus compliqué que cela et nous avons un plan oxygène sur lequel il y a des actions qui sont mises en œuvre progressivement . Je n'ai pas dit qu'on privilégiait l'économie à l'écologie, mais que l'économie faisait partie de la question.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, vous nous demandez en tant que Conseillers municipaux de la Ville de Lyon, de donner notre avis sur le nouveau Plan de Déplacements Urbains pour la période 2017-2030.

C'est un choix qui est lourd de conséquences puisqu'il engage notre territoire pour les 15 prochaines années sur l'ensemble des questions de mobilité. La Majorité du 2^e arrondissement a voté un vœu en Conseil d'arrondissement afin de dénoncer, tout d'abord, la méthode de concertation qui n'a pas permis de prendre en compte nos suggestions et les postures qui apparaissent souvent à la lecture de ce document plus idéologiques que pragmatiques.

Cependant, aujourd'hui, je ne vous parle pas en tant que Maire d'arrondissement mais en tant que Président des élus UDI et apparentés de la Ville de Lyon, groupe d'opposition à votre majorité.

Concernant d'abord la méthode employée : l'avis des élus n'a pas été réellement pris en compte. Certes, quelques réunions ont eu lieu mais dans ce PDU, aucune de nos propositions, pourtant consensuelles, n'a été retenue. On peut légitimement se demander si ces réunions n'étaient pas simplement de « la poudre aux yeux ».

Ensuite, nous regrettons que l'avis du Conseil municipal de Lyon et d'ailleurs de l'ensemble des communes du territoire métropolitain ne soit sollicité qu'après le vote par la Métropole de Lyon. Cette consultation, a posteriori, verrouille le débat pourtant nécessaire au sein des communes. Il ne nous semble pas respectueux des élus locaux. Le vote métropolitain aurait pu faire la synthèse de toutes ces opinions, parfois divergentes, exprimées lors des différents Conseils municipaux.

Enfin, sur la forme toujours, sur la méthode, vous demandez au SYTRAL, autorité organisatrice des transports, de planifier toute la compétence mobilité alors que sa mission est la gestion et la planification des transports en commun. La Métropole de Lyon devrait être, à nos yeux, l'institution qui élabore, adopte puis porte le projet de PDU. Le SYTRAL, dans notre esprit, doit être cantonné à un rôle opérationnel de mise en œuvre concernant l'axe stratégique des transports urbains. Ce serait, à notre avis, un schéma bien plus cohérent.

Concernant le fond, le contenu du PDU, les élus UDI partagent cette volonté de réduction de la part de la voiture dans les déplacements citadins. Il est important de modifier les comportements dans l'utilisation des transports. Cependant, pour ce faire, il est indispensable de mettre en place une politique publique incitative de récompense des comportements vertueux. Par exemple, en réservant des places de covoiturage à un prix attractif dans les parcs automobiles LPA, en ayant une politique de stationnement avantageuse pour les véhicules hybrides et électriques, ou en multipliant les offres de parcs relais à proximité des grands axes pénétrants dans l'agglomération.

Les élus UDI regrettent la faible part laissée à l'innovation dans ce PDU. Nous devrions être proactifs dans les expérimentations des nouveaux moyens de déplacements routiers et aériens. A l'instar de Navya, ce PDU devrait davantage s'intéresser à des modes alternatifs comme le câble, les drones-taxis d'Airbus ou de Dubaï qui seront mis en service l'été 2017. Il ne s'agit pas de rêve mais de réalité. De la même façon, nous regrettons l'absence de prise en compte des nouveaux comportements (comme le co-voiturage) et des nouveaux outils technologiques (comme les overboards, les trottinettes et bien d'autres modes de transport). C'est regrettable.

De plus, nous estimons que les questions soulevées par le déclassement de l'axe A6/A7 ne sont pas suffisamment traitées. Nous nous sommes réjouis de l'annonce des mesures de suppression du caractère autoroutier du futur boulevard urbain et des premiers aménagements annoncés quai Perrache à l'horizon 2022. Néanmoins, nous nous interrogeons sur la faisabilité de ces aménagements avant la mise en place de tout itinéraire de délestage sachant que ces itinéraires, à savoir le grand contournement Est et l'Anneau des sciences, ne seront encore, en 2022, qu'au stade d'études au moins pour l'Anneau des sciences, sans perspective de financement et encore moins de réalisation.

On voit bien que ce dossier, qui est pourtant le dossier majeur en matière de mobilité de notre territoire pour les 15 prochaines années, a été rajouté dans ce PDU sans analyse, sans prospective, alors qu'il aurait dû être central dans l'organisation des transports à terme. Ce PDU est donc, à notre avis, une occasion manquée qui malheureusement risque d'être lourde de conséquences pour le territoire lyonnais.

Enfin, dernier élément, nous regrettons aussi le peu d'intégration du réseau TER dans la planification des mobilités futures. La création d'un Réseau Express Métropolitain, indispensable, n'est pas envisagée. Pourtant, le développement de ces axes pénétrants permettrait mécaniquement de diminuer l'usage de la voiture. Encore faut-il avoir la volonté de travailler avec toutes les autres collectivités, à commencer par la Région qui possède la compétence en la matière. Il est absolument nécessaire de faire le premier pas. La question est cruciale. Nous constatons, Monsieur le Maire, que votre relation avec le Président de la Région, Laurent Wauquiez, n'est finalement pas aussi bonne que la presse veut bien le laisser entendre, notamment sur ce dossier.

Enfin, dernier point, ce PDU ne propose pas une organisation durable de logistique urbaine pourtant indispensable au développement économique de notre ville. Cela fait des années que les problématiques concernant la logistique s'accumulent : trafic saturé, pollution, nuisances sonores. Il y a une réflexion globale sur l'efficacité opérationnelle de ce parcours qui a été menée par les services de la Métropole. Par exemple, sur la place du transport fluvial, sur la place des différentes plateformes logistiques et même sur la question d'un péage urbain mais il n'en sort rien. Il n'y a pas, dans ce PDU, alors qu'on aurait pu penser que c'était à partir de ce document qu'on mettrait en place une politique en la matière, qu'on arrêterait des choix... En fait, rien de concret n'est prévu pour l'avenir dans l'agglomération en matière de livraisons dans ce PDU. C'est vraiment une occasion manquée parce que cette question des livraisons est un problème croissant pour notre agglomération.

Pour toutes ces raisons, finalement déjà exposées à la Métropole il y a quelques jours, Monsieur le Maire, nous nous abstenons sur ce dossier et sur ce plan en le regrettant parce qu'il comporte aussi beaucoup d'éléments positifs.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous sollicitez aujourd'hui de notre Conseil un avis sur le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise. En tant que ville centre, Lyon est évidemment au cœur de ce document qui nous projette déjà en 2030.

Lors du débat à la Métropole, chacun a pu s'exprimer sur ce PDU dans sa globalité. Lors des débats d'arrondissement, nous avons pu en appréhender certains enjeux au niveau de nos quartiers. Il nous appartient aujourd'hui d'envisager les enjeux lyonnais.

Ma première remarque, Monsieur le Maire, aura trait au mode de rédaction. En tant que Sénateur, vous avez œuvré pour que la loi NOTRe confie la rédaction du PDU au SYTRAL, faisant de l'agglomération lyonnaise une exception en France. Ce n'est pas en soit préjudiciable, chacun ici sait que le SYTRAL possède toutes les compétences en la matière. Pour autant, on peut se demander si dans la rédaction de ce document, le SYTRAL n'était pas un peu juge et partie, définissant aujourd'hui ses propres objectifs pour les appliquer demain.

Dans ce PDU, deux chiffres ont retenu notre attention : la tendance prospective du PDU table tout d'abord sur une diminution des déplacements en voiture de l'ordre de 23 % à l'horizon 2030 et la part modale du vélo sera portée de 2 % à 8 %. De prime abord, ces chiffres, intéressants, paraissent plutôt irréalistes. Irréalistes pour le premier parce que la part des déplacements en voiture ne se décrète pas, Monsieur le Maire, elle ne sera que la conséquence d'une politique de développement des offres alternatives. Denis Broliquier vient de l'évoquer.

A titre d'exemple, vous savez, comme moi, que la première chose faite par les entreprises occupant aujourd'hui la tour Incity -construite sans place de stationnement faut-il le rappeler- a été de louer des places dans les parkings aux alentours et notamment, à Lyon Parc Auto, privant ainsi les Lyonnais de places disponibles et détournant à leur profit l'investissement des Lyonnais. Une sorte de privatisation des parkings publics pour ceux qui n'auraient pas compris !

Je vous invite, à ce sujet, à relire les débats du Conseil municipal du 8 juin 2009 où certains, aujourd'hui sur les bancs de votre majorité, exprimaient alors tout le mal qu'ils pensaient de vos choix politiques.

Décourager par la contrainte, le recours à l'automobile, donne lieu à des détournements du système. Nous en avons là un bel exemple.

Diminuer les déplacements automobiles dans notre ville, Monsieur le Maire, est un objectif partagé. Pour autant, votre méthode nous laisse trop souvent dubitatifs.

Tout d'abord, il faut réduire les déplacements d'un point à un autre de notre ville.

Pour ce, le renforcement du réseau de transport en commun est indispensable. Vos choix d'investissement sont malheureusement, à ce titre, contestables ; vous vous entêtez sur une ligne de métro reliant Alaï au Point du Jour et balayez d'un revers de main celle que le bon sens imposait entre Saint-Paul et la Part-Dieu, c'est un exemple.

Ensuite, il faut inciter les voitures à rester en dehors de la ville, en renforçant l'offre de parcs relais.

Les ambitions du PDU, comme le Plan de Mandat du Sytral à ce titre, sont bien modestes, au regard de la demande et de l'enjeu -j'oserai ajouter à mon intervention- et l'encombrement des parcs existants.

Et enfin, il faut éliminer le trafic de transit.

Le récent déclassement du tronçon A6/A7 pourrait permettre de remplacer l'autoroute par un boulevard urbain. Pour ce, il faudra d'abord, Monsieur le Maire, proposer des parcours alternatifs. Si l'Anneau des sciences est inscrit dans le PDU, il ne deviendra réalité qu'en 2030... Enfin, nous l'espérons !

J'assistais en effet, Monsieur le Maire, au Conseil du 7^e arrondissement, mardi dernier, Conseil d'arrondissement au cours duquel un de vos Vice-présidents à la Métropole, a indiqué souhaiter de tout son cœur que l'Anneau des sciences reste à l'état de promesse et indiquait qu'il mettrait toute son énergie pour empêcher sa réalisation... Je me suis alors dit que votre majorité hétéroclite montrait une fois encore ses limites et ce, malheureusement au détriment des Lyonnais.

On regrettera enfin que le PDU qui nous est soumis, ne prenne que peu en compte le récent déclassement de l'autoroute. Il est vrai que depuis 2001, vous disiez et écriviez que le déclassement ne pourrait être que la conséquence de la réalisation d'itinéraires alternatifs... Votre revirement a manifestement pris de court tout le monde, jusqu'aux rédacteurs du PDU !

Cette diminution de 23 % de la part de l'automobile est donc, compte tenu des moyens mis en œuvre, totalement irréaliste. Elle rend de fait, compliquée, l'augmentation envisagée de la part modale du vélo... 8 % en 2030, c'est quatre fois plus qu'aujourd'hui... C'est 400 % d'augmentation en douze ans !

L'augmentation de la part modale du vélo ne deviendra réalité que quand les cyclistes auront le sentiment d'une circulation apaisée... ce qui passera par une diminution de la circulation automobile. CQFD.

Et cet objectif, que vous avez inscrit au PDU, n'est là, vous le savez Monsieur le Maire, uniquement que pour satisfaire une partie de votre majorité.

Si c'était réellement un de vos objectifs, vous auriez depuis longtemps, très longtemps, accordé aux cyclistes la possibilité de circuler dans les couloirs de bus... mais le Sytral s'y oppose... et a rédigé ce document, juge et partie, vous disais-je tout à l'heure.

Par ces deux exemples, nous avons démontré les limites de ce document, nous aurions également pu parler co-voiturage -Denis Broliquier l'a fait- ou des moyens à mettre en œuvre pour que notre agglomération se connecte de façon plus efficace au Réseau Express Régional de la SNCF... sujets qui sont peu ou pas traités dans le PDU, ce que nous regrettons.

Ce document se limite donc à des déclarations d'intention, souvent louables, mais dont la mise en œuvre reste trop floue : nous le regrettons.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, comme à la Métropole et en arrondissement, nous nous abstiendrons sur ce PDU.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, compte-tenu des enjeux à relever, de réduction de la pollution de l'air, de dérèglement climatique et d'accessibilité pour tous, les élu-e-s écologistes partagent les objectifs ambitieux de ce Plan de Déplacements Urbains à échéance 2030, qui pour nous sont des objectifs réalistes. Il consiste à :

- D'une part, la diminution des déplacements en voiture, dont la part modale doit passer de 44 % à 35 %, en ciblant principalement l'auto-solisme, c'est-à-dire les voitures avec une seule personne à bord ;

- Deuxièmement, le développement des déplacements à vélo, dont la part modale doit passer de 2 à 8 %. A ce sujet, c'est un objectif de 8 % au niveau de la Métropole et cela signifie certainement plus de 15 % de part de déplacements des vélos sur la ville centre ;

- Troisièmement, une diminution de 5 % des kilomètres parcourus en voitures particulières et transports de marchandises.

Cela veut dire et c'est ce qui est indiqué dans le document, 450.000 déplacements « voiture » en moins, d'ici 2030 !

En clair, on continuera à se déplacer beaucoup, mais beaucoup moins en voiture particulière ! Cela implique donc, et le document le précise bien, je cite : « ... d'accompagner la réduction du trafic automobile... ». C'est possible en bien des occasions.

En effet, est-il bien raisonnable aujourd'hui que la majorité des déplacements en voiture fasse moins de trois kilomètres ? Est-ce bien raisonnable que l'auto-solisme reste si largement majoritaire ?

Le document souligne au contraire qu'il faut soutenir et amplifier le phénomène émergent qu'est la tendance à l'utilisation moins systématique et plus partagée de la voiture avec le co-voiturage et l'auto-partage par exemple

Réduire l'espace dédié aux voitures, aussi bien en termes de voies de circulation, qu'en termes de places de stationnement en surface, c'est aussi apaiser l'espace public, l'urbaniser. Les citoyens qui se déplacent à pied, en vélo, en transport collectif, doivent pouvoir en disposer largement, se le réapproprier de façon sécurisée et agréable.

Le déclassement de l'axe A6/A7 et sa transformation en boulevard urbain, va vraiment dans ce sens. Nous attendons que les aménagements soient réalisés rapidement et ne soient pas liés à une hypothétique réalisation du Tronçon

Ouest du Périphérique. Pour nous, ce dernier est un projet routier bien inutile, au vu de la diminution de l'usage de la voiture individuelle qui va se poursuivre.

C'est aussi dans cet esprit que nous proposons de transformer « Laurent Bonnevey » en boulevard urbain, avec une voie dédiée au co-voiturage et aux transports en commun, et la réduction de la vitesse à 70 km/heure.

Cela nécessite aussi d'investir dans la qualité du service, dans l'amélioration de la régularité des lignes de bus et de trolleys, de leurs conditions de circulation : un bus, un trolley en site propre, en voie réservée dans son intégralité, est nettement plus régulier, plus efficace, et donc plus utilisé par nos concitoyens. Le PDU gagnerait à être plus ambitieux en la matière. Il existe encore à Lyon de grands axes sur lesquels circulent des bus ou des trolleys sans voie réservée, comme par exemple l'axe Nord/Sud ou encore l'avenue Lacassagne : c'est donc possible d'aller de l'avant.

Quelques mots sur le vélo : l'objectif de multiplier par quatre sa part modale est réaliste, au vu de l'explosion de sa pratique : 25 % chaque année pour les années qui viennent de se terminer. Ce sont les comptages vélos qui démontrent cela. Il faut anticiper déjà les aménagements nécessaires. Les pistes cyclables actuelles ne permettent pas à des vélos-cargos de se croiser, imposent la file indienne, sans guère de possibilité de dépassement... Des questions cruciales sont soulevées par le document et elles sont à résoudre : la continuité de certains aménagements, les franchissements de certaines coupures urbaines comme les voies ferrées, le périphérique ou encore les fleuves et les rivières.

Concernant les aménagements cyclables structurants, le PDU n'insiste pas assez sur les « REV », les Réseaux Express Vélo, comme en disposent aujourd'hui bien des Métropoles européennes. Le manque de stationnement sécurisé dans les quartiers est criant, hormis son développement dans certains parkings publics et certaines gares. Or, c'est une condition indispensable pour le développement du vélo et entre autres, des vélos à assistance électrique. Et puis, le grand oublié de ce PDU concernant le vélo, est le remonte-vélos pour les collines de Lyon. La pente est un obstacle sérieux pour la pratique cycliste, quand on ne possède pas de vélo à assistance électrique et les cyclistes sont nombreux qui ne possèdent pas ce genre de vélos. Notons aussi que les transports en commun ne sont pas accessibles avec un vélo, sauf le funiculaire de Fourvière, mais c'est simplement aux heures creuses. Rappelons que pour les pentes de la Croix-Rousse, un projet de remonte-vélos empruntant le tunnel de la rue Terme avait déjà été étudié.

Autres oublis qui pour nous sont dommages : la question du transport par câble, qui est un transport peu cher, avec une faible emprise au sol et qui pourrait être une véritable opportunité. Concernant les navettes fluviales, elles pourraient devenir un mode de transport à part entière et pas simplement à vocation touristique ou commerciale. Une grande ligne pourrait partir de l'île Barbe, desservir les quais de Saône jusqu'à Pierre-Bénite, via le Confluent et Gerland.

Un sujet à ne pas négliger est celui des cars de tourisme qui aujourd'hui arrivent en plein centre-ville. Il est urgent d'étudier leur terminus aux portes de notre Ville à des arrêts de métro, comme par exemple Mermoz ou Vaulx en Velin la Soie. Un grand pas serait ainsi fait pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Et enfin pour terminer, nous souhaitons que Lyon devienne une ville 30 (les grands axes restant limités à 50). Nous souhaitons que les zones piétonnes se développent. Et que notre ville soit interdite à terme aux véhicules les plus polluants et au diesel. D'autres Métropoles européennes, des villes comme Paris ou Grenoble, sont engagées dans cette voie. Lyon doit se positionner pour devenir une ville véritablement apaisée et respirable.

Nous voterons favorablement ce projet de PDU.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Un célèbre sociologue du XIXe siècle, Gustave Le Bon, disait : « les révolutions n'ont généralement pour résultat immédiat qu'un déplacement de servitude ».

Ainsi, ce PDU n'est pas une révolution...

Ce n'est pas une révolution car il vise une évolution : du tout voiture vers d'autres modes de déplacement, dont les bénéfiques pour l'environnement, le climat et la santé sont bien supérieurs.

Il vise aussi une meilleure répartition.

Afin de développer le vélo et la marche, il nous faut reconquérir l'espace public occupé encore à 60 % par l'automobile.

Nous l'avons fait hier avec :

- la métamorphose des berges du Rhône, des rives de Saône,
- les ZAC comme Confluence, qui intègrent les modes doux,
- ou le réaménagement de la rue Garibaldi.

Demain, nous poursuivrons les transformations avec :

- le Boulevard Laurent Bonnevey,
- le réaménagement du cours d'Herbouville,
- et la reconversion de l'A6-A7.

A terme, il faut souhaiter la transformation de la trame viaire en une trame verte. C'est tout l'objet du Plan de Développement des Espaces Naturels. La marche représente de loin le 1^{er} mode de déplacement. A nous, d'aller au-delà des 25km de liaisons vertes, pour rendre ce mode de déplacement encore plus attractif.

Répartition encore avec un meilleur partage de la voirie pour tous les modes de déplacement.

C'est ce que nous avons souhaité avec le Plan Double Sens cyclable dont la 1^{ère} tranche sur la Presqu'île est en cours d'achèvement.

A la fin du mandat, le réseau cyclable aura doublé pour atteindre 300 km.

Ces évolutions ont déjà porté leurs fruits :

66% des Lyonnais travaillent sur leur commune, car à Lyon on a mixé habitat, travail, commerces, services, permettant de réduire les déplacements

Et aujourd'hui 75% des Lyonnais se déplacent autrement qu'en voiture.

Ainsi, Les Lyonnais ont déjà atteint les objectifs 2030 du PDU ...

Il faudra donc être ambitieux, pour eux, pour aller plus loin :

Aller plus loin c'est justement ce que propose la prochaine délibération que présentera Alain Giordano, délibération qui vise à conforter les services aux vélos, conformément à l'action n°5 de l'axe 2 du PDU,

Aller plus loin avec le développement des nouvelles technologies, comme la navette Navly ou l'extension de la navette fluviale vers Vaise qui nous laissent entrevoir de nouvelles perspectives

Aller plus loin avec le transport par câble, comme l'ont proposé les conseils de quartier.

Enfin, pour passer de l'évolution à la révolution, nous proposons 2 pistes :

1°/ le péage écologique, ou faire payer chacun en fonction du niveau de pollution qu'il génère. A titre d'exemple, le péage urbain de Milan a diminué le trafic de 28 % en 5 ans, les émissions de particules fines PM10 de 10 %, et celles de CO2 de 35 %. Dans ces zones, une prime à l'achat pour les ménages les moins aisés pourrait être envisagée.

2°/ L'instauration d'une taxe sur les plus-values immobilières en cas d'aménagement d'infrastructures de transports publics, comme la loi portant engagement national pour l'environnement le prévoit. Ce serait un juste retour sur investissement pour les collectivités puisqu'il est confirmé que nos investissements en voirie douce, font augmenter le foncier ce qui profite aux propriétaires lors de la revente de leur bien ...

Et cette taxe compenserait sans doute avantageusement l'éventuelle suppression de la taxe d'habitation. Elle serait en toute hypothèse, bénéfique pour les finances des collectivités, et avantageuse pour les contribuables sollicités une fois la plus-value réalisée.

Comme pour toute évolution positive, notre groupe Lyon écologie et Citoyens, votera favorablement pour ce PDU.

Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, ce PDU 2017 est le résultat d'un énorme travail des services, des élu-es et des organismes de transport, mais ont aussi été associés à la concertation les associations, les habitants et le Conseil de développement.

Il nous apparaît d'ailleurs nécessaire de mettre en place, comme le préconise le Conseil de développement, une participation permanente des usagers, des habitants, des citoyens, ainsi qu'un suivi élargi entre l'ensemble des parties prenantes.

Notre groupe Lyon Gauche Solidaires partage les 4 enjeux du PDU :

- le cadre de vie et cela au moment où la santé publique est questionnée par la qualité de l'air dans notre agglomération avec un plan oxygène qui se met en place dans notre Métropole,
- un système de mobilité coordonné à l'urbanisme d'une agglomération multipolaire, au moment où l'attractivité de notre ville et sa démographie sont de plus en plus fortes,
- l'équité et la cohésion sociale pour favoriser l'accès de tous aux différents services de mobilité. Nous rappelons ici l'importance des tarifs sociaux,
- la place de l'utilisateur en favorisant les changements de comportements dans les déplacements, la participation citoyenne et la pédagogie afin de s'approprier les différents outils du système de mobilité.

A travers ces enjeux, ce nouveau PDU doit nous permettre de franchir un nouveau cap dans la réduction de la place de la voiture en ville, le développement des transports en commun et des modes actifs pour faciliter les déplacements de tous et de chacun, apaiser la ville et réduire la pollution de l'air. Il faut répondre au manque de connexion entre lieux d'emploi et habitat, à la saturation de nombreuses lignes aux heures de pointe et aux fractures territoriales où les difficultés de mobilité sont un facteur d'exclusion supplémentaire.

Voilà quelques remarques ou propositions, pas du tout exhaustives, dont certaines ont déjà été faites par Thérèse Rabatel à la Métropole.

Nous saluons bien entendu le travail en cours novateur pour la sécurité des femmes dans les transports en commun.

Nous saluons aussi le travail sur l'inclusion des personnes à mobilité réduite de diverses sortes, soit 30 % de la population. Si nous sommes en avance sur la plupart des villes françaises, il nous faut rendre le métro totalement accessible en comblant notamment tous les écarts entre la rame et le quai. Le service Optibus doit aussi être développé car la demande n'est pas totalement prise en compte.

Le PDU veut, je cite « une mobilité sans couture », belle et juste formule. Nous plaillons donc pour une continuité sans couture des trajets à vélo. S'il reste encore beaucoup à faire sur ce sujet, l'objectif de multiplier par 4 la part modale du vélo est néanmoins réaliste, il est même nécessaire. Pour cela, il faut faire des aménagements structurants importants, notamment pour que l'usage du vélo se développe de plus en plus en périphérie.

Pour la marche, il faut des trottoirs qui la rendent confortable et agréable. Le projet de signalétique de la Ville de Lyon indiquant les directions et les temps de trajet est exactement ce qui va dans le bon sens. Cela à la fois améliore la vie quotidienne des gens et répond aux grandes orientations stratégiques. La réussite du PDU passera par ces détails et pas uniquement par les grands projets structurants.

Nous renouvelons notre demande de voir mis à l'étude le principe d'une carte multimodale. Le PDU dit que le concept de carte de circulation multimodale pourra être approfondi, nous pensons qu'il le devra. Cette carte aurait des vertus unificatrices pour l'ensemble des partenaires institutionnels et privés, et simplificatrices pour les usagers, en leur offrant de la lisibilité et aussi de la souplesse tout en permettant de redessiner le paysage financier. En effet, pour répondre à ces besoins croissants, alors que le contexte de financement public est de plus en plus contraint, la recherche d'une viabilité financière de l'ensemble du système de mobilité est essentielle. Donc la carte multimodale pourrait y contribuer.

Cela nous amène à la question du financement des grands projets inclus dans le PDU, en particulier le développement des transports en commun. C'est une question de fond inquiétante : le report à l'horizon 2030 de projets indispensables de lignes fortes, report du à notre capacité limitée de financement des infrastructures. La subvention au Sytral doit être augmentée. Mais nous subissons depuis plusieurs années des baisses de dotation, et à l'orée d'un nouveau mandat présidentiel et législatif, les dotations se devraient de ré-augmenter pour redonner aux collectivités territoriales les moyens d'assurer leurs missions au service de la population.

Pour conclure, Lyon Gauche Solidaire donne un avis favorable à ce PDU, nous souhaitons sa réussite et serons attentifs et actifs pour sa pleine application. Je vous remercie de votre attention.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite rappeler ici au nom de notre groupe Socialiste, radical et apparentés, notre soutien aux objectifs renouvelés et prolongés dans le cadre de ce Plan de Déplacements Urbains comme je l'ai fait à l'occasion du Conseil de la Métropole du 6 mars dernier.

Notre Métropole et notre Ville se développent. Elles créent de nouveaux emplois et se peuplent chaque année davantage. Si cette évolution positive illustre leur dynamisme, elle augmente mécaniquement les flux de circulation qui traversent notre territoire, accentués par le fait que Lyon est devenue en 10 ans une destination touristique prisée.

Notre PDU évolue donc en intégrant cette dynamique de développement et révèle notre manière de penser et de prévoir la mobilité.

Penser la mobilité, c'est répondre aux enjeux de santé publique, aux défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain, mais également traiter des questions d'équité territoriale et de cohésion sociale de notre Métropole et de notre Ville.

C'est prévoir l'évolution démographique de notre territoire en même temps que l'amélioration du cadre de vie de chaque Lyonnais.

La mobilité et c'est important de le rappeler, est aussi au cœur des problématiques économiques et de l'accès à l'emploi pour chacun.

La mobilité enfin est centrale, dans un pôle universitaire tel que le nôtre.

Notre PDU est un projet global au sein duquel les différents modes de transport ne s'opposent pas, mais se complètent pour créer un système intégré de mobilité durable. Il ne s'agit pas d'adopter une attitude coercitive à l'égard de tel ou tel moyen de déplacement.

Il s'agit en revanche, résolument c'est sûr de faciliter le recours aux modes doux et actifs afin de diminuer, par l'incitation et le développement d'autres offres, l'utilisation de la voiture en ville parce qu'il s'agit bien là, d'un enjeu de santé publique.

Le PDU est un document qui s'applique à une échelle plus large que Lyon, plus large que la Métropole Lyonnaise puisque 73 communes sont aujourd'hui membres du SYTRAL et concernées par ce PDU ainsi que le département du Rhône, la Région et l'Etat.

Le PDU c'est un document prospectif qui vise à se projeter sur le long terme. Pour continuer notre travail d'amélioration des conditions de vie de tous, il est important que nous disposions d'outils de projection et de planification. Et c'est bien ce qu'est ce PDU.

Ce Plan de Déplacement Urbain propose donc une vision et une stratégie globale autour de plusieurs enjeux.

Le premier enjeu, pour une Métropole plus respirable, est celui d'écarter de notre agglomération le trafic de transit qui ne lui est pas destiné, en réalisant les structures nécessaires au grand contournement et au déclasserement des autoroutes A6/A7 accompagné de nouvelles lignes de transport en commun.

Deuxième enjeu d'ampleur, celui de la multi-modalité. Il nous fait développer un meilleur partage pour les différents modes de déplacement et ainsi faciliter l'accès de tous à notre agglomération.

Concrètement, cela passe par le renforcement et l'agrandissement du réseau TCL, le prolongement des métro A et B, le déploiement du Tramway T6 et la construction de parkings relais, le développement de pistes cyclables, l'accompagnement de l'auto partage, et aussi le renforcement des capacités et de l'accessibilité de notre aéroport et l'amélioration de notre desserte ferroviaire à la fois par le déverrouillage du nœud ferroviaire lyonnais qui est de notre compétence et l'amélioration de la desserte TER qui elle, est de la compétence de la Région. Le développement de la Part-Dieu en cours fait bien évidemment partie de ce projet global.

Je veux souligner deux aspects supplémentaires à mon sens essentiels à la construction de la ville de demain. D'abord l'importance du développement des mobilités actives. A cet égard, le plan d'action pour les mobilités actives adopté en mai dernier à la Métropole, comme ce PDU, projette de les faire passer de 2 à 8% de nos déplacements et d'améliorer aussi la part des déplacements piétons.

Deuxième point, l'innovation. L'innovation est importante, elle est au cœur du projet afin d'atteindre nos objectifs ambitieux.

Je veux terminer mon propos en insistant sur la méthode d'élaboration de ce PDU. Je veux rappeler, parce qu'on tend à essayer de nous faire croire le contraire, que le SYRAL est allé bien au-delà des obligations légales en matière de concertation sur le PDU. De nombreux groupes de travail ont été mis en place et ont travaillé, mêlant élus et usagers autour des diverses thématiques. Notre collègue Loïc Graber a suivi cela de près.

Le SYTRAL, au-delà de son comité syndical, a mis en place une commission et un comité de pilotage pour suivre le PDU associant les élus de tous bords, associant également les partenaires institutionnels. Il a répondu positivement aux nombreuses demandes de réunions d'information. La concertation numérique à elle aussi permis de recueillir de nombreuses contributions. Et cela n'est pas terminé puisque s'ouvrira bientôt l'enquête publique nous donnant à nouveau l'occasion de faire vivre la concertation.

Mes chers collègues, ce PDU montre notre ambition de combiner tous les modes de transports, pour développer la mobilité de tous, habitants, travailleurs, étudiants, sur tous les territoires, pour continuer de développer à horizon 2030, une agglomération, une ville, où tout est mis en œuvre pour toujours mieux se déplacer, mieux travailler, mieux respirer. En somme, mieux vivre. Notre groupe votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : La mauvaise foi fait partie du charme des débats que nous avons, je voudrais donc juste attirer votre attention en fonction de vos éléments d'intervention sur quelques aspects proprement Lyonnais.

Premièrement, Madame Chevallier, effectivement la question des cars de tourisme est une question qui interpelle presque chaque jour l'adjoint à la sécurité que je suis, cela étant c'est un dossier extrêmement important car certains cars sont à la fois récurrents (chaque jour, chaque heure etc...) Ceux qui sont globalement de la région urbaine de Lyon. Ceux dits intercity, qui demandent aussi à avoir, non seulement des lieux mais aussi des créneaux horaires. Je sais que la Métropole travaille « dare-dare » là-dessus y compris en dehors strictement du territoire de la ville de Lyon, car il s'agit que ces cars puissent arriver à des endroits où ils peuvent être relayés par un métro ou un tramway.

En ce qui concerne les cars de tourisme, vous le savez, les touristes sont de plus en plus nombreux et viennent de plus en plus en cars aussi, notamment ceux qui vont accéder à des croisières sur le Rhône. Donc Monsieur Roland Bernard travaille là-dessus, toujours dans le cadre de la Métropole, et c'est un sujet effectivement important et assez nouveau si nous regardons bien.

Deuxième chose dont vous avez parlé, qui me paraît aussi intéressante à souligner, c'est que les efforts en matière de vélos que devra faire la Ville de Lyon seront beaucoup plus importants, comme vous l'avez suggéré, que ceux qui pourront être faits dans d'autres communes de notre agglomération, donc l'enjeu va au-delà des chiffres indiqués globalement.

En ce qui concerne le stationnement en surface, cela fait partie de nos interrogations. Il est clair que la réduction de la place de l'automobile en surface, fera plaisir à Monsieur le Président LPA ici présent. Monsieur Le Faou y réfléchit aussi, accorder aux piétons et aux vélos plus de places, donc plus de sécurité, plus de façon agréable de se déplacer dans Lyon est essentiel. Pourquoi ? Parce que avec la loi de dépenalisation qui va finir par arriver- nous l'attendons depuis pas mal de temps - il sera de toute façon coûteux de se garer en centre-ville. A part la première heure où la première heure et demi qui se fera globalement à un tarif à peu près égal, cela sera un privilège des très riches que de se garer une matinée et on invitera les gens à se garer, dans les ouvrages de LPA qui franchement proposeront des prix imbattables au regard de ce que sera la tarification en surface. Donc tout cela va dans le bon sens, et je vous remercie d'avoir insisté là-dessus.

Sur la question de la logistique, Monsieur Brolquier l'a abordée, c'est une question importante. Quand j'ai dit dans ma très courte introduction, qu'il s'agissait de faire du centre-ville une zone à faible émission, bien entendu le cœur de tout ça, posait la question de la logistique, des camions, des camionnettes, de la nature de la motorisation, de l'évolution des règles Européennes qui vont intervenir et qui vont toujours dans la logique que précisait Monsieur Philip, c'est-à-dire accompagner l'effet économique. Il faudra bien sûr se préoccuper de la capacité de nos artisans à s'équiper en véhicules électriques. Rien n'est simple, sauf pour ceux qui pensent que faire de la politique c'est « y'a qu'a ».

En ce qui concerne, les questions de possibilités d'extension du métro en fin de semaine, il est clair que le problème qui nous est posé est la question de l'entretien des rames de métro par le Sytral, par Kéolis plus exactement à partir de 2h du matin sur une séquence qui est à peu près de 2h30 /3h.

Il est absolument important que l'ensemble des mécaniciens, qui je le rappelle travaillent toute la nuit, puissent réparer ou vérifier un certain nombre de choses. Donc libérer cette tranche horaire, est quelque chose qui n'est pas très facile. Nous sommes intervenus auprès de Kéolis, pour aller dans ce sens-là, et nous espérons que l'on va pouvoir trouver une solution le plus rapidement possible.

Voilà, en ce qui concerne les quelques éléments. Enfin, pour la SNCF, il y a une expérience, qui se conduit depuis quelques mois sur le secteur Saint-Paul, cela concerne une soixantaine de stations de train sur la partie ouest de l'agglomération, qui a l'air de rendre des premières analyses extrêmement intéressantes, et qui concerne les retards, comme l'ensemble des services qui accompagnent ce genre de train. Je n'ai pas voulu intervenir sur l'ensemble de ces questions-là, mais sur Lyon, beaucoup de choses sont en train d'avancer y compris sur des sujets extrêmement compliqués comme par exemple la logistique. Je vous rappelle que le PDU n'est pas un plan qui va avoir sa compétence sur quelques semaines ou quelques années. On est sûr de la longue durée donc croyez-moi les progrès pourront aussi nous permettre d'avancer sérieusement en matière de déplacement des Lyonnais à l'horizon des cinq ou dix prochaines années.

M. LE MAIRE : Je vous remercie M. Sécheresse. Juste quelques mots, non pas pour reprendre le contenu du PDU mais pour dire que les choses avancent sur un certain nombre de points, plus vite même qu'on ne l'avait envisagé lorsque nous étions en train de travailler sur le PDU.

C'est évidemment, le déclassement de l'autoroute A6/A7. Au moment où nous avons commencé à travailler sur le document du PDU, personne ne pensait que nous obtiendrions du ministre des transports le déclassement de l'autoroute A6/A7 et donc cela va nous permettre de travailler de manière différente sur tout le linéaire entre Pierre-Bénite et Ecully et l'on voit bien que cela change les choses du point de vue des déplacements dans l'agglomération.

Nous sommes en train de travailler sur un autre sujet, mais qui est évidemment totalement complémentaire, c'est le développement du grand contournement de Lyon. Comme vous le savez, aujourd'hui, il est réalisé pratiquement aux 2/3. Il reste à pouvoir avoir quelques liaisons supplémentaires pour pouvoir en faire le grand contournement de Lyon. Nous sommes en train d'y travailler en essayant de convaincre un certain nombre de nos collègues, maires de l'agglomération lyonnaise, que c'est une chance pour eux que de pouvoir avoir le trafic qui passe au-delà de l'aéroport et qui n'emprunte ni le tunnel de Fourvière, ni la rocade Est, aujourd'hui totalement saturée par les poids lourds. Il suffit de s'y rendre chaque jour : on s'aperçoit que la première file de ce contournement est un mur de poids lourds.

Le troisième point sur lequel nous sommes en train de travailler (nous aurons un débat à la fin de l'année), c'est la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais. Nous sommes dans une première phase avec ce que nous faisons sur la gare de la Part-Dieu mais ceci n'est qu'une première étape, même si c'est une étape importante. Je me félicite que nous ayons pu aboutir sur le financement de l'immeuble « to Lyon », parce que cela va nous permettre de passer on va dire de la « spéculation théorique » à une réalisation pratique. Quand on connaît aujourd'hui l'état de la gare de la Part-Dieu, c'est quelque chose de tout à fait fondamental .

Plus largement, on sait qu'aujourd'hui la plupart des TGV et TER stationnent un peu en amont ou un peu en aval de la gare de la Part-Dieu, tout simplement parce qu'il n'y a pas de sillons qui soient libres. Cela veut dire que si nous voulons desservir à la fois les grandes lignes nationales et en même temps les grandes villes de la région, voire avoir un système de RER pour la grande banlieue, il faut absolument que nous progressions sur ce point et l'enquête publique qui aura lieu à la fin de l'année sera tout à fait importante de ce point de vue.

Sur les transports en commun, je ne développe pas. Vous voyez bien que le SYTRAL a mis en œuvre un plan particulièrement important. Je ne connais pas beaucoup de villes françaises qui sur leurs deniers propres, non pas sur un financement d'Etat, puissent aujourd'hui avoir un programme aussi important que celui que le SYTRAL est en train de développer en ce moment.

Sur ce qu'on appelle les modes actifs, je dirais que lorsque nous prolongeons Garibaldi, lorsque nous faisons les socles actifs à la Confluence et on inaugurerait ensemble, avec Thierry Philip, un immeuble récemment de la Part-Dieu, vous voyez bien quel était le changement entre une façade aveugle et tout à coup une façade qui se réanimait. On nous disait tout à l'heure, à juste raison, que la plupart du temps, les trajets sont courts ; sauf que ce n'est pas la même chose si on est dans un lieu qui est agréable pour se déplacer ou si on est dans un lieu où, comme par le passé à Garibaldi, on est au bord d'une autoroute urbaine et donc le fait de retravailler sur la ville permet de rendre cette marche à pied plus agréable. Ce que nous faisons sur Gerland avec les allées vertes que nous sommes en train de développer, elles feront qu'on se déplacera assez agréablement du Sud jusqu'au Nord de Gerland demain.

Nous sommes en train de développer beaucoup dans ce mandat la multi modalité en développant les parkings relais. Je crois qu'on peut dire que les gens, en particulier de la périphérie, quand on voit les analyses qui sont dans le PDU, et on voit bien que c'est le cas sur Lyon-Villeurbanne, que beaucoup de gens finalement se déplacent autrement qu'en voiture. Ce sont les gens de la grande périphérie qui arrivent en voiture au cœur de l'agglomération. Il faut donc des parkings relais qui puissent permettre de laisser les voitures en ceinture et ensuite, pouvoir se déplacer en transport en commun puis en vélo à l'intérieur de la ville.

Sur les nouvelles mobilités, on me dit que je ne fais pas assez pour les nouvelles mobilités. Je signale que l'auto-partage aujourd'hui se renforce très largement, que demain sur A6/A7 on aura un couloir réservé à l'auto-partage et aux TCL, que nous avons de nouvelles applications et que par exemple, Navly qui se déploie aujourd'hui à la Confluence nous permettra aux heures creuses de prolonger, je le pense demain, les bus à moindre coût. C'est une innovation tout à fait majeure. Sur le transport fluvial, nous avons inauguré, il y a 15 jours, une nouvelle halte à Vaise du vaporetto et c'est là aussi important puisqu'on est à côté de la station de métro. Il va donc pouvoir y avoir une articulation entre les gens qui arrivent par le métro et ce vaporetto. Je pense que dans l'avenir, ce sont des transports qui vont se développer.

Enfin, sur la logistique, j'ai vu à France Urbaine, Philippe Wahl, président-directeur général du groupe la Poste. C'est un des grands sujets sur lesquels nous travaillons avec la Poste parce qu'effectivement, le cœur de ville est aujourd'hui saturé parce que chacun se fait livrer avec sa propre camionnette ses propres livraisons. On voit bien les grandes rues du centre-ville sont totalement saturées. Donc demain, nous allons travailler sur ces problématiques.

Voilà. Moi je crois que c'est un très bon document. On voit bien comment la ville change en l'espace de quelques années. Si on se retourne 10 ans en arrière et qu'on regarde comment on était connecté aux villes de la périphérie, on s'aperçoit quand même que si aujourd'hui un certain nombre de secteurs du type Carré de la Soie se développent, c'est très largement parce qu'on a changé en matière de mobilité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise pour la période 2017-2030.

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire vote contre, sauf Isabelle GRANJON qui s'abstient).

(Abstention des groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon).

2017/2885 - Demande d'autorisation présentée par la société ELM en vue d'exploiter une centrale de production d'énergie dite, chaufferie Surville, sise rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7e (Direction de l'Ecologie Urbaine)

M. SECHERESSE Jean-Yves, Rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, de la demande d'autorisation présentée par la société ELM concernant la centrale de production d'énergie dite de Surville dans le 7^e arrondissement.

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, cher-e-s collègues, cette délibération traitant de l'implantation d'une chaufferie dite biomasse ,à bois, sur le 7^e arrondissement est une réalisation visible du développement du réseau de chaleur dans le cadre d'un service public piloté par la Métropole de Lyon.

Les écologistes parlent régulièrement des enjeux énergétiques parce qu'ils sont révélateurs de notre modèle de développement et parce que de notre point de vue, la sortie du fossile et du fissile solutionnerait nos besoins en termes de préservation du vivant, d'emploi, de santé et d'équité sociale.

Ce service public de chaud et de froid est donc un outil au service de la transition énergétique de l'ensemble de notre territoire métropolitain. La ville de Lyon en fait partie. Le bon sens veut, et tout le monde je pense ici le partage, qu'en termes d'énergie on parle souvent d'efficacité et de sobriété et donc le zéro gaspi et son corollaire l'isolation. Ça tombe bien parce qu'à la Métropole une politique d'éco rénovation existe. Une question pourrait être donc : se donne-t-on les moyens d'accompagner les copropriétés dégradées, les bailleurs sociaux pour limiter le besoin en chaud et se donne-t-on les moyens aussi d'organiser, y compris en termes de protections solaires et de végétalisation des quartiers, le non besoin en froid ? Met-t-on autant de moyens que ceux que nous mobilisons pour tirer des tuyaux et créer des infrastructures industrielles auxquelles nous serons tous liés pendant au moins 25 ans ?

La deuxième question est liée au diagnostic rendu il y a quelques semaines du schéma directeur des énergies à la Métropole, un diagnostic territorialisé à la maille IRIS a été annoncé. Il devrait ainsi permettre de prioriser nos actions : concrètement, comment le développement des réseaux de chaleur sera-t-il croisé avec les différentes actions portées par nos CCAS (dont celui de Lyon) et d'autres opérateurs pour lutter contre la précarité énergétique ?

Vous me direz, la Métropole a fait un choix, le groupe Europe écologie – Les Verts a voté pour alors maintenant on met en œuvre et on articule avec d'autres politiques publiques. Parce que les écologistes pensent qu'il faut tenir les enjeux sanitaires, environnementaux, économiques dont l'emploi local, nous pointons donc ce jour trois points d'évolution :

L'exigence de production d'énergies renouvelables : en particulier, il conviendrait de passer du gaz au gaz renouvelable. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans la continuité de l'expérience de Villeurbanne, pour que nos stations d'épuration du Sud de l'agglomération valorisent en biogaz leurs divers déchets. C'est vertueux énergétiquement et financièrement pour la Métropole.

Dans la même veine, il serait étonnant de garder une trajectoire de massive incinération de l'ensemble des déchets produits sur notre territoire, sans regarder plus finement le potentiel économique de la montée en puissance d'autres filières, eu égard aux évolutions réglementaires, à savoir la valorisation de bio déchets, pour répondre aux besoins pour nos aménagements urbains, mais aussi pour nos agriculteurs établis à l'échelle géographique du pôle métropolitain.

Enfin, cette production d'énergie renouvelable peut aussi être optimisée via de la cogénération. Nous regrettons que cette option n'ait pas été mise à l'étude dans le contrat de DSP Centre Métropole, dont il est question ici, et nous émettons le vœu que cela le soit dans celui de Givors les Vernes.

Deuxième point d'amélioration : l'éco-responsabilité sur toute la chaîne de production, oserai-je dire : notre territoire - et nous venons d'en parler- a de nombreux atouts, dont en termes de transport, un potentiel fluvial. Mobilisons-le donc, afin d'alimenter au mieux en matière première renouvelable et le plus local possible, cette chaufferie à bois.

Dernier point : l'appropriation par les acteurs, dont les abonnés et les questions de tarifications.

Les Ecologistes soutiennent une péréquation à l'échelle métropolitaine, qui serait vertueuse à bien des égards. A ce jour, ce n'est pas le cas et cela constitue-nous le pensons- un frein à une réflexion globale pour des politiques locales amplifiées d'éco rénovation, mais aussi une vraie réflexion sur le point précédent, à savoir la production d'énergies renouvelables, de façon décentralisée.

Nous votons donc pour l'implantation de ce site industriel, en vous portant ces trois points d'amélioration. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2778 - Convention pour la prise en charge des ivresses publiques manifestes (Direction Sécurité Prévention)

Rapporteur : Jean-Yves SECHERESSE

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Ce premier dossier concerne la convention pour la prise en charge des ivresses publiques manifestes.

Je voudrais quand même remercier le très grand professionnalisme et la très grande disponibilité des médecins de SOS Médecins pendant toute la période estivale, ce qui est d'une grande utilité pour les forces de Police.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2884 - Régularisation d'un changement de dénomination : «Rue Yves Farge» en «Boulevard Yves Farge» à Lyon 7e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Quant au boulevard Yves Farge, il s'appellera dorénavant dans son ensemble « boulevard Yves Farge ». Pour les non-initiés, il s'agit du 7^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2932 - Adhésions et cotisations à des associations dédiées au développement des modes actifs - Désignation de représentants du Conseil (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Tout a été dit par Jean-Yves Sécheresse et Antonia Bley tout à l'heure sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2017/2772 - Additif à la délibération n° 2015/1213 du 9 juillet 2015 relative à la tarification concernant les bibliothèques municipales de Lyon - Nouveaux ouvrages intégrés à la grille de remboursement catégorie 7 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M.KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une première délibération concernant les nouveaux tarifs à la bibliothèque, qui tournent d'ailleurs essentiellement au niveau du nouvel outil numérique, comme mallette pédagogique destinée en particulier aux personnes en situation de handicap, pour qu'elles puissent s'informer et s'exprimer et échanger avec plus de facilité.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^e arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers Collègues, vous me permettez de profiter de ce rapport pour dire quelques mots de l'ouverture, demain, de la nouvelle bibliothèque de Gerland.

C'est si peu dire qu'elle était attendue, désirée. Depuis plus de vingt ans.

Ainsi, la date du 28 mars 2017 restera gravée dans la mémoire des Gerlandais, comme celle de leur bibliothèque, un équipement relocalisé, agrandi et modernisé.

Et ils ne tarderont pas à la faire leur, car tout a été conçu, pensé, pour eux et avec eux, dans un élan qui en fait une véritable bibliothèque participative.

Avec son plateau lumineux de 1038 m² de plain-pied, la nouvelle bibliothèque de Gerland propose plus de 22.000 documents sur tous supports, dans une présentation décrochée, qui doit permettre la rencontre des publics, jusqu'à un très bel espace petite enfance.

Elle possède encore un bar à vinyles, riche de plusieurs milliers de disques, qui avaient été commandés pour la bibliothèque de Gerland à l'orée des années 80, alors que le CD apparaissait, et qui n'avaient jamais été présentés.

Avec ses deux patios, son hôtel à insectes, sa grainothèque, elle intègre aussi une dimension nature en ville, qui fait écho à la trame verte de Gerland, dont vous parliez, Monsieur le Maire, il y a quelques instants.

Elle présente enfin un espace numérique remarquable, avec notamment une offre importante de jeux vidéo et des laboratoires de langue pour l'autoformation, dans un quartier en plein devenir.

Cet équipement public, élément phare du nouveau quartier de l'îlot de Fontenay, dans lequel vont également être implantés un supermarché et des commerces, sera, comme toutes les bibliothèques, un lieu d'accès au savoir et à la connaissance. Mais il sera surtout un lieu de vie pour tout le quartier, avec une belle programmation d'animations culturelles.

Enfin, je ne peux oublier de souligner que la bibliothèque de Gerland fait partie des trois nouveaux équipements que la ville ouvre cette année : les deux autres dans les 3^e et 6^e arrondissements.

C'est dire l'importance que la Ville attache à la lecture publique, puisqu'il s'agit du premier poste de la politique culturelle municipale, et l'importance même que la BML attache à son réseau de proximité.

Le 7^e arrondissement est particulièrement bien loti, avec ses trois bibliothèques : celle de la Guillotière, plus spécifiquement dédiée à la jeunesse, celle de Jean-Macé, en cours d'automatisation, et cette nouvelle bibliothèque de l'îlot de Fontenay.

Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : En complément, et je remercie Myriam Picot pour son intervention, je voulais simplement saluer ici le travail extraordinaire réalisé par les équipes de notre bibliothèque municipale.

Myriam Picot l'évoquait, les bibliothèques sont vraiment une des priorités de la politique culturelle de notre ville et le réseau des bibliothèques municipales est un acteur central de la diffusion de la culture et du savoir dans notre ville.

Il comptabilise aujourd'hui plus de 2.500.000 visites par an. Il est important de rappeler que le réseau des bibliothèques représente aujourd'hui 16 établissements, un réseau qui mise sur une offre de proximité, une offre modernisée, une offre gratuite. Les bibliothèques représentent, je le rappelle, le premier budget de la culture, soit 20 % du budget.

Créer de nouveaux équipements, moderniser les établissements anciens existants, proposer de nouveaux services au public, comme l'automatisation, les projets numériques et la carte Culture, telle est notre ambition.

Aujourd'hui, nous sommes la seule ville en France, à ouvrir trois nouvelles bibliothèques dans l'année 2016 : je parle sous le contrôle du Directeur du Livre au Ministère : il n'y a pas d'autres villes avec une telle offre et je crois qu'il faut le saluer.

Ce réseau est présent sur tout le territoire, avec des établissements d'un nouveau type : les bibliothèques sont ce que l'on qualifie aujourd'hui comme des troisièmes lieux, comme un lieu de visite et de vie sociale entre son domicile et son lieu de travail. Des lieux de savoirs, d'actualités, des lieux de pratiques numériques, où les jeux vidéo, le multimédia et les espaces « enfants » sont très présents. Ces bibliothèques sont fortement intégrées dans leur arrondissement, dans leur quartier, avec un travail important auprès des habitants et des réseaux associatifs.

Le réseau des bibliothèques est le fruit d'un vrai dialogue entre la centralité et la proximité, car il y a une véritable cohérence dans notre manière de penser la lecture publique.

Les bibliothèques sont également au cœur des nouveaux dispositifs d'accès à la culture comme la carte culture lancée l'an dernier : cette carte « Culture » a déjà été vendue à plus de 30.000 exemplaires.

L'automatisation qui est en cours et qui va se développer, donne de nouveaux services et permet aux gens de venir déposer et bientôt de retirer aussi des livres.

En un mot, je pense que le travail des bibliothèques sur notre territoire est majeur. Nous avons reçu ici, vous le savez, le Congrès français des bibliothécaires. Nous avons ensuite reçu le Congrès mondial en 2014, avec une déclaration qui se nomme, la déclaration de Lyon, qui rappelle en quoi le droit à l'accès au savoir et à la culture, est un droit imprescriptible.

Je crois que nous n'avons non seulement pas à rougir, mais à saluer le travail qui est fait depuis plusieurs décennies dans cette ville et très renforcé depuis ce mandat

Il est bon aussi que de temps en temps, on puisse trouver que les choses avancent dans notre ville et je suis très fier de pouvoir l'affirmer ici, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2773 - Licences d'entrepreneur de spectacle pour les Musées Gadagne et l'Auditorium de Lyon – Désignation des titulaires (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Un autre sujet qui pourrait être de satisfaction et croyez-moi, je ne tombe pas dans l'auto satisfecit : je voulais évoquer les actions réalisées par le Musée Gadagne, le théâtre Nouvelle génération et le théâtre de Guignol et les marionnettes, autour des marionnettes, puisque nous avons réussi à mettre en œuvre, là aussi, dans des conditions budgétaires tendues, une nouvelle organisation qui puisse permettre à la fois à Guignol, via le théâtre de Guignol, de garder toute sa place, de l'insolence, de la liberté, dans notre ville, tout en lui donnant un nouveau champ.

De son côté, Gadagne réorganise son musée autour des marionnettes. Vous savez que nous avons la plus belle collection au monde de marionnettes : plus de 2000 pièces. Que cette collection qui était un peu figée, va pouvoir vivre grâce à la mise en forme à l'intérieur de notre Musée Gadagne, de présentations de marionnettes. Que le théâtre Nouvelle génération a pris aussi une programmation autour de la marionnette et le Ministère vient de lancer une proposition de budgétisation renforcée pour cette discipline.

Enfin Guignol, lieu de ressources entre patrimoine et création qui assure la diffusion.

J'enchaîne puisqu'il y avait aussi l'ONL. Nous avons présenté à notre Commission Culture la nouvelle directrice Mme Aline Sam Giao qui a pu démontrer tout son dynamisme et son ambition pour cet orchestre, qui je le rappelle est arrivé avec une fréquentation de 226 000 spectateurs, ce qui est là aussi un cas rare dans notre pays avec 40 700 jeunes de moins de 26 ans. L'orchestre est rentré d'une tournée américaine exceptionnelle –plus de 8000 spectateurs- une standing ovation au Carnegie Hall et des concerts dans toutes les villes que ce soit en Floride, en Géorgie, et à Boston en particulier.

La presse américaine a salué un des plus grands orchestres du monde par la qualité de ses interprétations, en particulier des compositeurs français.

Donc, voilà deux autres maisons et actions que nous sommes très fiers de saluer.

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais profiter de cette délibération pour féliciter, au nom de l'ensemble des élus UDI, Aline Sam Giao, pour sa nomination à la Direction de l'Orchestre national de Lyon et de l'Auditorium Maurice Ravel. Elle a été désignée le 30 décembre dernier, elle aura la lourde tâche de succéder à Jean-Marc Bador qui a su faire de cette institution, un lieu d'excellence artistique et d'ouverture musicale.

Il est vrai qu'avec les Collègues, nous avons remarqué, lors de son passage à la Commission Culture, son enthousiasme débordant et communicatif et cela nous a en effet, rassurés.

Je tiens à préciser que cela me fait particulièrement plaisir de voir une jeune femme âgée de seulement 40 ans, mais ayant déjà un CV très impressionnant, à la tête de cette institution culturelle prestigieuse. Car oui l'ONL est aujourd'hui devenu un des joyaux lyonnais en matière culturelle.

Récemment, en effet, comme vous le dites Monsieur Képénékian, la tournée aux Etats-Unis de l'Orchestre lyonnais qui s'est déroulée du 16 février au 1^{er} mars 2017 sur 9 dates a permis de mettre à l'honneur la musique française et de faire rayonner la Ville de Lyon à l'international.

J'en profite également pour remercier le chef d'orchestre Leonard Slatkin, Directeur musical de l'ONL qui quittera bientôt ses fonctions en juin prochain pour son travail depuis 2011 au sein de notre institution.

Garant de la qualité artistique, de l'identité sonore et de la visibilité auprès du grand public, il a permis à notre Orchestre de rivaliser avec les meilleurs, preuve en est, comme l'a cité M. l'Adjoint, en février dernier lorsque au Carnegie Hall, salle new-yorkaise mythique de la 7^e avenue, les 104 musiciens de l'Orchestre national de Lyon ont eu droit à une standing-ovation.

Avec le départ de ces deux piliers de l'ONL, l'institution devra s'inscrire dans la continuité du travail déjà accompli notamment en matière d'excellence artistique. Les deux nouveaux métronomes devront continuer à dynamiser, à diffuser et à animer la vie musicale lyonnaise auprès d'un public de plus en plus diversifié.

Aline Sam Giao, nouvelle Directrice générale de l'Orchestre national de Lyon et de l'Auditorium Maurice Ravel a toutes les cartes en main pour réussir.

Merci Monsieur le Maire. Nous voterons bien évidemment votre proposition.

M. LE MAIRE : Merci Madame Tazdait, il ne vous aura pas échappé qu'à la tête des grandes institutions culturelles à Lyon, il y avait maintenant beaucoup de femmes et donc il y a peu de villes qui promeuvent autant que nous le faisons l'égalité entre hommes et femmes.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2913 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole - Approbation d'une convention cadre (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une subvention de fonctionnement au Comité des fêtes dont je vous rappelle que l'objet est de développer des activités pour concourir au rayonnement de la ville –son commerce, son industrie- en organisant des manifestations.

L'Association propose chaque année des festivités qui ont pour vocation d'animer notre cité et c'est cette année le 30^{ème} anniversaire de la renaissance des pennons de Lyon. Le 10 mai, sur la place des Terreaux, nous perpétuerons la tradition historique des pennons de Lyon en célébrant la Charte sapaudine, que vous connaissez très bien Monsieur le Maire, et qui a permis de donner le droit aux Lyonnais de conserver leurs archives.

Voilà, nous avons donc proposé cette délibération et une dotation de 60 000 euros à ce Comité des fêtes.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération et nous avons voté contre en Conseil d'arrondissement. Du coup je ne reviendrai pas dessus puisqu'on a expliqué pourquoi.

Par contre, j'ai deux questions à vous poser.

Je viens de recevoir un message de deux responsables syndicaux. Responsable CGT et CFDT qui voulaient assister en tant que citoyens à nos débats. Ils ont demandé à rentrer à 17 H 15, ils étaient deux. Ils ont dû attendre un quart d'heure et à 17 H 30 on leur a refusé l'entrée en disant qu'il n'y avait pas de places dans le public.

Alors je regarde les rangs du public et je vous remercie, Mesdames, Messieurs, d'être présents. Mais il me semble qu'il y a de la place.

M. LE MAIRE : Mais ils peuvent rentrer.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} : Vos services leur ont dit non, Monsieur Collomb. C'était à 17 H 30 et il y avait la même affluence sur les bancs.

Premièrement, est-ce que quand on est syndicaliste, on est sous citoyen ?

Deuxième question : sur la base de quel règlement intérieur vous vous appuyez pour refuser l'entrée du public à nos conseils ? Je veux des réponses précises à ces deux questions. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous signale que le 12 avril, je rencontrerai les organisations syndicales qui ont demandé à me rencontrer de la même manière que j'ai rencontré il y a 15 jours les organisations syndicales à la Métropole de Lyon. Le dialogue est toujours précieux.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Ce n'était pas ma question.

M. LE MAIRE : Il peut être quelquefois un peu vif parce que les uns et les autres nous ne sommes pas dans les mêmes fonctions, Madame Perrin-Gilbert, c'est moi qui ai la parole.

Donc je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.
(Le groupe Lyon Citoyenne et solidaire a voté contre.)

2017/2769 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations Regard Sud, Zone Bis, MJC Confluence pour un montant total de 30 000 euros sur l'enveloppe FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) et FIC (Fonds d'Intervention Culturelle) - Approbation d'une convention d'application (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2770 - Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2771 - Approbation de deux conventions de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Imprimerie Chirat et Antalis pour la réalisation de la lettre du musée 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2774 - Approbation d'un contrat de co-réalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium -Orchestre national de Lyon et la société Bellevue, pour l'organisation du concert Cuivres symphoniques le 12 mars 2017 à 11h00 au Radiant-Bellevue à Caluire (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2782 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «La Cocotte Prod», pour l'organisation de la 9e édition du festival «Quand les souris dansent», du 16 au 25 mars 2017. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Mme Granjon ne prend pas part au vote)

2017/2783 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association «Les Canuts des Canits», pour l'organisation du «Gypsy Lyon Festival», du 18 au 21 mai 2017 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2784 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association «AOA Production», pour l'organisation du festival «Les Intergalactiques», du 21 au 30 avril 2017 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2785 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association «Jazz à cours et à jardins», pour l'organisation du festival «Jazz à cours et à jardins», du 1er au 4 juin et du 8 au 11 juin 2017 (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2786 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association «L'Ornithorynque», pour l'organisation de la 11e édition de «La grande côte en solitaire», du 19 au 22 avril 2017. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2787 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'Association «Lyon Bande Dessinée Organisation», pour l'organisation de la 12e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 9, 10 et 11 juin 2017 - Approbation d'une convention d'application. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2788 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association «Antenne Mobile d'Action Culturelle», pour l'organisation des 32e rencontres de conteurs en Rhône-Alpes «Paroles en Festival», du 29 mai au 17 juin 2017. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2789 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et l'Association La Pierre Angulaire pour la captation de témoignages de personnes âgées dans les EHPAD de l'association (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2790 - Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Association MUSICALTA (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2791 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et l'Association Notre Dame des Sans-Abris (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2792 - Exonération des droits d'entrée aux Musées Gadagne à une classe élémentaire lauréate du concours 2017 «Quand je serai grand-e, je serai...», organisé par la Fondation Entreprise Réussite Scolaire (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2793 - Approbation de l'exonération des droits d'entrée aux musées Gadagne pour la journée festive du 9 avril 2017 sur le thème de la marionnette. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2794 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon (ENSBA), établissement public de coopération culturelle (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2795 - Approbation des dispositions tarifaires entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et l'Association Lyon BD Organisation, dans le cadre du festival de la bande dessinée de Lyon, le 11 juin 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2796 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse du réfectoire du Musée des Beaux-Arts à l'occasion de la présentation d'une installation pendant le Mirage Festival organisé par l'Association Dolus&Dolus (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2797 - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ordre des avocats du barreau de Lyon, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit anti-discrimination (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Mission Egalité)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2804 - Approbation de deux conventions de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Lyon Parc Auto et la société Decitre autour de l'exposition temporaire «Bande Dessinée : l'Art Invisible» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2811 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Lyon Parc Auto et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon et 20 minutes, pour les expositions du musée d'art contemporain, de mars à juillet 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2813 - Approbation d'un avenant au contrat entre la Ville de Lyon et la SNC Hôtel-Dieu réalisation pour la mise en œuvre de la dernière facturation relative à la réalisation d'une fouille archéologique sur le site de l'Hôtel Dieu à Lyon 2e, tranches 1 et 2 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2817 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 euros à l'Association M.A. sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) - Approbation d'une convention cadre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2818 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon pour l'organisation de la Nuit des musées 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2819 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium Orchestre National de Lyon et France TV, Air France, Mezzo, Arte, dans le cadre de la saison 2016-2017 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2823 - Approbation des tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée Malartre sis 645 rue du Musée - 69270 Rochetaillée-sur-Saône (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2824 - Approbation de conventions de partenariat solidarité entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et les Francas du Rhône et de la Métropole de Lyon, le Secours catholique, pour la mise en place de projets culturels (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2825 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse d'espaces des Musées Gadagne, du Musée des Beaux-Arts et de la Bibliothèque municipale de Lyon, au profit de l'Association «Livraisons – des revues en Rhône-Alpes», pour l'accueil du festival de la revue (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2826 - Approbation d'une convention de partenariat triennale 2015-2017 entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et le Lycée du Parc pour favoriser les projets et la connaissance des œuvres d'art contemporain pour tous les élèves, lycéens ou inscrits en classes préparatoires (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2832 - Approbation d'une convention de mandat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Concert de l'Hostel Dieu et d'une convention de billetterie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Société Drouot Production (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2833 - Attribution de subventions de fonctionnement à sept associations du secteur Arts Visuels pour un montant total de 163 000 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions cadre (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2836 - Approbation de tarifs - Orchestre National de Lyon et Auditorium Maurice Ravel (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2859 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse du parc du Musée Malartre à l'Association automobile « Fous des vieilles anglaises » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2864 - Dénomination de la nouvelle médiathèque à Lyon 6e : Médiathèque Clémence Lortet (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2914 - Demande d'une subvention d'investissement de 18 000 euros auprès de la DRAC Rhône-Alpes Auvergne dans le cadre de l'étude de programmation pour la réalisation d'un atelier de la danse dans les locaux du Musée Guimet (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2915 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et Electricité de France dans le cadre du challenge Territorial Numérique « Wasteblastez » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2916 - Fête des Lumières : Financement et partenariat privé - conventions de mécénat. (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2829 - Attribution d'une subvention d'investissement de 60 000 euros à l'Association des Amis de l'Île Barbe pour la restauration de la Chapelle Notre Dame sur le site de l'Île Barbe – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Opération 09SEBAR2, Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme 20005 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis favorable de la Commission pour cette subvention pour un grand projet de restauration avec le soutien de l'Etat pour la restauration de la Chapelle Notre-Dame sur le site de l'Île Barbe, qui marque l'entrée de Lyon. C'est un très beau projet.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2017/2918 - Lyon 3e - Zone Aménagement Concerté Part-Dieu Ouest - Approbation du Programme Prévisionnel des Equipements Publics (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit ici d'une délibération relative à la Zone d'Aménagement Concerté de la Part-Dieu Ouest, et en l'occurrence, il s'agit d'approuver le programme prévisionnel des équipements publics.

Je voudrais tenir un propos avant l'intervention des différents Groupes, pour préciser les grands objectifs de cette opération.

Au titre de ces grands objectifs, il s'agit dans un premier temps :

- de desserrer et de réaménager le pôle d'échange multimodal en fluidifiant les déplacements piétons et mode doux à travers notamment la mise en place du concept de sol facile,

- de réaliser un quartier tertiaire de référence en confortant le développement et l'attractivité économique du quartier. Vous avez fait référence tout à l'heure Monsieur le Maire, au projet TO LYON qui sera un investissement significatif sur ce secteur de l'ordre de 500 à 600 millions d'euros et donc c'est aussi une opération qui va marquer le développement de ce secteur de la Part-Dieu,

- un autre objectif poursuivi par cette opération, c'est bien évidemment de rendre le quartier plus agréable en requalifiant les espaces publics et les voiries existantes autour d'un nouveau paysage qui sera moins minéral, plus facile et plus lisible et surtout plus végétalisé,

- enfin de proposer 2200 nouveaux logements diversifiés dans des immeubles neufs et réhabilités et de développer aussi des services et des commerces, notamment en pied d'immeuble avec le concept de socle actif auquel vous faisiez référence Monsieur le Maire tout à l'heure.

Ce projet a fait l'objet d'une procédure de concertation à titre volontaire entre septembre 2012 et novembre 2014 pour permettre une nouvelle étape du projet Lyon Part-Dieu. La Métropole a décidé de recourir à la procédure de ZAC compte tenu de la complexité technique, juridique et financière du projet, notamment autour du Pôle d'échange multimodal.

Une première étape avait déjà été franchie avec la création de la ZAC, approuvée par le Conseil de la Métropole le 10 décembre 2015. Et l'objet des délibérations de ce jour correspond à l'approbation du dossier de réalisation de cette ZAC, et notamment au travers de deux délibérations sur lesquelles nous sommes amenés à nous prononcer cette après-midi.

Le dossier de réalisation comprend un certain nombre de pièces. D'une part l'étude d'impact qui a fait l'objet depuis le dossier de création de précisions supplémentaires avec un avis du Conseil général de l'environnement et du développement durable qui a été mis à disposition du public en date du mois de février 2017.

Le projet de programme des équipements publics qui va définir le contenu des aménagements à mener sur le périmètre de la ZAC. Ceux-ci sont de différents ordres :

- d'une part les aménagements d'infrastructures d'espaces publics qui comprendront donc les rues, les mails, les trottoirs, les jardins et les places,

- les aménagements d'infrastructures souterraines. Il s'agit notamment du prolongement du tunnel de Vivier-Merle, de certaines trémies, ainsi que la réalisation de parkings,

- les aménagements de réseaux structurants et secondaires,

- enfin, les superstructures liées à l'arrivée de nouveaux habitants au sein du quartier qui induit la création d'équipements de superstructures pour répondre à ces besoins qu'il s'agisse des crèches ou des écoles, à savoir 48 berceaux et 5 classes dues aux besoins générés par la ZAC.

La délibération du dossier de réalisation contenant le programme des équipements publics requiert l'accord des personnes publiques concernées, à ce titre la Ville de Lyon est appelée à délibérer cet après-midi.

Enfin, le programme global des constructions définit les constructions à édifier au sein de la ZAC. Ce programme des constructions est estimé à 540 000 m² de surface de plancher décomposé de la façon suivante :

- Environ 350 000 m² dédiés au tertiaire, 85 000 m² dédiés aux services, aux commerces et à l'hôtellerie et enfin 105 000 m² de logements, soit environ 1600 logements, dont 25% qui seront réalisés en locatif conventionné.

Et enfin les délibérations prévoient aussi les modalités prévisionnelles de financement, avec un bilan équilibré tant en recettes qu'en dépenses pour un bilan global de cette opération qui ressort à 466 870 139 €, ce qui montre bien évidemment l'ampleur de ce projet sur le secteur de la Part Dieu.

Pour conclure, personne ne peut nier l'intérêt majeur de ce projet tant pour la Ville que pour la Métropole, la Part Dieu c'est le cœur du réacteur de notre agglomération, il doit devenir un quartier de référence en Europe sur le plan tertiaire, mais nous devons aussi le transformer en un quartier plus agréable à vivre et repenser les mobilités. C'est tout le sens du projet que nous présentons.

Avis favorable de la commission Monsieur le Maire.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de la Part-Dieu revient aujourd'hui à l'ordre du jour de notre Conseil, au travers de deux délibérations. La programmation des équipements publics et la participation financière de notre ville au déficit de la ZAC Parti-Dieu Ouest.

Alors plutôt que de vous livrer un discours technique à l'image de ces délibérations et de discuter point par point les éléments de votre projet, je voudrais avoir ici un propos plus politique, en demandant : pour qui et pour quoi construit-on la ville ?

Et finalement que se cache-t-il derrière ces deux délibérations quelque peu techniques ?

La réalisation d'un projet d'envergure pour la Part-Dieu. Ça je veux bien vous le concéder, et une ambition de projet sur la Part-Dieu n'est certainement pas condamnable, il y a de quoi faire.

Ce qui est sûrement plus condamnable, c'est ce qui sous-tend votre projet pour la Part-Dieu, un projet au service d'une métropolisation économique et d'une individualisation de notre société.

Une métropolisation économique d'abord, car votre projet pour la Part-Dieu c'est avant tout une concentration et une centralisation des fonctions économiques et urbaines, un programme privé de bureaux et de surfaces commerciales à la croisée des flux de déplacement, un hub d'affaires Européens au service du rayonnement international qui vous est cher. Et ce n'est pas rien, car le développement de la Part-Dieu, c'est son doublement pour atteindre plus de 1 million de m² de bureaux.

Cette concentration et cette centralisation au cœur de Lyon sont donc problématiques, car à force de concentrer en un point du territoire, on crée des effets d'aspiration de l'économie, sans réelle redistribution sur les territoires environnants.

Et ce phénomène est la source première de la dévitalisation des territoires périphériques, de la formation du périurbain, et in-fine de la construction de ce sentiment de déclassement chez les populations y vivant. Vous savez celui dont on dit qu'il nourrit un certain vote extrême.

Cette métropolisation économique traduite dans le projet de la Part-Dieu n'est donc pas satisfaisante pour notre territoire. Vous me direz qu'elle apporte des emplois. C'est toutefois très relatif, car nous pensons qu'une grande partie des emplois sur la Part-Dieu ne sont pas réellement des créations, mais des relocalisations en provenance d'autres arrondissements lyonnais. Mais surtout, la question que nous devons nous poser, c'est la ségrégation sociale que cette métropolisation induit. Plutôt que de concentrer et centraliser la richesse et l'emploi, il faudrait mieux les répartir sur le territoire.

Une individualisation de notre société ensuite, parce que votre projet pour la Part-Dieu densifie notre ville, sans réellement proposer d'équipements publics garantissant des lieux de sociabilité. Alors, on a peut-être prévu de créer des terrasses à la place du parking sur le toit du centre commercial, profitant ainsi d'une belle vue sur Fourvière, mais quelle est la place aux équipements de la vie quotidienne, de la vie de tous les jours des habitants ?

De ce point de vue, la programmation des équipements publics prévoit la construction de salles de classe nouvelles, en lieu et place de locaux associatifs dont on ne sait que faire et dans des équipements scolaires déjà surchargés, comme à l'école Léon Jouhaux.

Dans votre projet, quelle est la place des espaces publics ? La programmation repose essentiellement sur des requalifications de voirie rendues nécessaires avec le temps. Votre projet ne prévoit pas la création d'espaces verts. Il requalifie les espaces existants, tout en en détruisant certains, et pourtant le collectif Part-Dieu vous propose d'aménager un parc sur le terrain France3.

Individualisation de notre société et métropolisation économique sont les deux socles de la pensée de votre projet de la Part-Dieu. Pour qui fait-on le projet de la Part-Dieu ? Pour des grandes entreprises et non pour des habitants. Pour quoi fait-on le projet de la Part-Dieu ? Pour un rayonnement économique au détriment de la vie quotidienne.

A notre sens, pour qui doit-on faire la ville ? Pour des habitants, c'est-à-dire une ville mixte, non monofonctionnelle et permettant une diversité des usages.

Pour quoi doit-on faire la ville ? Pour créer du vivre ensemble, c'est-à-dire une ville fertile de ses rencontres et de ses échanges, une ville qui cultive la rencontre.

Pour conclure, la programmation des équipements publics de votre projet Part-Dieu n'est pas assez ambitieuse. Elle ne peut pas assurer les besoins essentiels des habitants et usagers de la ville.

Nous votons contre ces deux délibérations.

Je vous remercie

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, Chers Collègues, vous nous présentez aujourd'hui le bilan financier de l'opération d'aménagement ZAC Part-Dieu estimé à 467 000 000 €. De plus, vous nous demandez d'approuver la participation d'équilibre des »collectivités » affectée à l'équilibre de l'opération d'un montant, pour la Ville de Lyon de 12 000 000 € sur une durée de 14 ans.

Le quartier de la Part-Dieu est un quartier tertiaire de centre-ville. L'enjeu de ce projet de requalification était pour nous élus UDI, de transformer la Part-Dieu en un quartier à vivre pour les habitants et les salariés.

L'aménagement va générer la construction d'environ 105 000 m² de surface planché à destination d'habitat correspondant à 1619 logements. Mais également, 382 000 m² de bureaux supplémentaires, 11,5 hectares d'espaces publics réaménagés et 104 232 m² de commerces. Les élus UDI, qui ont déjà eu l'occasion de le dire, approuvent l'objectif de passer d'une architecture en dalle à une architecture plus ouverte, plus aérée, plus accessible. Le traitement

qui va être fait au niveau du centre commercial est à ce niveau symbolique, de même, la meilleure intégration de la gare de la Part-Dieu dans le quartier.

L'arrivée de nouveaux habitants au sein du quartier devrait induire la création d'équipements publics de proximité pour répondre à de nouveaux besoins. Or, il se trouve que ces équipements sont quasi-inexistants dans la ZAC. Prenons l'exemple des écoles. La ZAC va nécessiter l'ouverture de plusieurs classes qui seront ouvertes l'année prochaine notamment dans le 6^e arrondissement pour partie. Or, dans le 6^e arrondissement, les capacités maximales de ces écoles sont déjà atteintes et donc en forte tension en terme d'accueil d'enfant. Cette situation ne va pas s'améliorer. J'aimerais d'ailleurs vous interroger Madame Brugnera afin de savoir si en septembre 2018 ou 2019 les futures ouvertures de classes seront à l'instar de l'école des Girondins en préfabriqué ? Comment avez-vous anticipé ces futurs besoins dans les nombreux quartiers en construction à Lyon ? C'est aujourd'hui, si ce n'est pas trop tard, qu'il faut fixer le calendrier car la multiplication de ces ouvertures modulaires et temporaires posent des problèmes de précarités de ces installations, mais également de coût élevé.

Monsieur le Maire, aujourd'hui une ville est attractive grâce à son rayonnement économique, mais demain une ville sera attractive grâce à sa qualité de vie, grâce à la qualité des équipements publics qui seront accessibles à ses habitants. Au-delà de la ZAC elle-même, je souhaite revenir sur le nécessaire désengorgement du Nœud Ferroviaire Lyonnais. La gare de Part-Dieu est saturée, aussi bien en terme d'accès pour les voyageurs qu'en terme d'accès au niveau des voies pour les trains. Dimensionnée à l'origine pour 35000 voyageurs quotidiens, la gare Lyon Part-Dieu est aujourd'hui traversée par 120 000 voyageurs par jour. Les études prévoient 220 000 usagers d'ici 2030.

Il est bien évidemment indispensable de reconfigurer ce pôle d'échange multimodal afin d'absorber l'augmentation des flux de voyageurs, mieux les accueillir dans la gare et mieux insérer la gare dans la ville. Les travaux qui débutent dans cette première phase sont très positifs.

Mais les élus UDI rappellent que pour eux, l'avenir de la gare de la Part-Dieu passe aussi par la gare Saint-Exupéry et pas comme vous l'envisagez, Monsieur le Maire, par le doublement de la gare de la Part-Dieu en souterrain par moins 70 mètres de profondeur. Nous défendons cette idée depuis plus de 5 ans. Vouloir obliger 2 à 3 millions d'habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise à venir au cœur de la ville-centre pour prendre le train serait reproduire la même erreur que celle de Louis Pradel qui a voulu que le trafic de transit de l'axe A6/A7 traverse Lyon via le tunnel sous Fourvière. C'était en 1971. Il aura fallu 50 ans pour obtenir le déclassement de cette portion de l'axe A6/A7 et je crains qu'il faudra encore au moins une vingtaine d'années pour que ce secteur soit à nouveau un quartier de centre-ville apaisé et respirable.

Monsieur le Maire, profitons de cette expérience relativement récente pour éviter de reproduire les mêmes erreurs dans le futur.

Je vous remercie.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, mes cher(e)s Collègues, avec cette délibération sur le Programme Prévisionnel des Equipements Publics, c'est le moment de vérité pour le projet Part-Dieu. Au-delà des mots, au-delà de la communication marketing, est-ce qu'on veut ou non faire de la Part-Dieu un quartier à vivre ? C'est-à-dire, Monsieur le Maire, parce que je crois que vous avez une vision un peu tronquée de la question, un quartier où l'on vit bien au quotidien et non pas un quartier où l'on vient déambuler le samedi après-midi.

Un Programme Prévisionnel des Equipements Publics d'une ZAC, c'est à la fois l'incarnation d'un équilibre et d'une ambition. Equilibre entre des mètres carrés urbanisés et les besoins de la population. Ambition parce qu'il s'agit de concrétiser justement les services que l'on apporte aux habitants pour la qualité de vie.

Il faut bien dire que votre PPI de la ZAC Part-Dieu Ouest est à ce plan là extrêmement décevant :

- Première erreur : pas de nouvelle école au cœur du nouveau quartier pour accueillir les enfants des habitants. Vous préférez grossir des écoles en périphérie. C'est une erreur pédagogique (ça crée des très gros groupes scolaires et Mme Brugnera le sait bien avec Léon Jouhaux et peut-être le problème sera-t-il le même dans le 6^e) et c'est une erreur urbanistique. Chacun sait qu'une école est un élément clé pour amener de la vie dans un quartier.

- Deuxième erreur, cela a déjà été dit : pas de nouvel espace vert d'ampleur dans le secteur. Alors, vous allez me dire que vous allez verdir les terrasses du centre commercial. Mais voilà une autre erreur, un anachronisme puisque toute la Part-Dieu nouvelle est basée sur le fait qu'on va mettre un terme à cet urbanisme de dalles, qu'on veut ramener au niveau zéro les piétons. Et bien vous, vous créez des espaces verts au niveau +3. Je pense qu'une mère de famille, quand elle veut aller au square, n'a pas besoin d'une telle aventure.

- Troisième erreur : hormis les plantations d'arbres, vous ne ramenez pas de nature en ville. Nous avons proposé, lors de la campagne des Municipales, de mettre en valeur l'eau notamment et de rappeler le souvenir de la rivière Rize dans la Part-Dieu. C'est un parti pris que vous n'avez pas retenu et je pense qu'on manquera encore de nature dans ce secteur.

- Pas de terrain de sport de proximité pour la jeunesse, pas de nouvel équipement culturel.

On a vraiment l'impression quand on voit votre PPI, dans votre esprit, Monsieur Collomb, que chaque mètre carré de la Part-Dieu doit être commercialisé et bétonné.

Vous aimez bien nous comparer à d'autres villes pour montrer votre réussite lyonnaise. Donc c'est ce que j'ai fait en regardant d'autres projets urbains intéressants en France et ailleurs.

J'ai vu, par exemple, à Toulouse Montaudran, secteur à peu près similaire, qu'on va créer une place centrale, des jardins, une maison de la formation, un espace mémoire de l'aéropostale, en tout 15 000 m² d'équipements publics.

Deuxième exemple, le quartier Ginko, premier éco-quartier de Bordeaux, va comprendre un groupe scolaire, un parc, une maison polyvalente regroupant ludothèque, espace seniors, espace d'animation jeunesse, une salle polyvalente pour les associations, une maison de la danse, un gymnase avec mur d'escalade et j'ose, même si ça va en faire bondir certains, la première église construite à Bordeaux depuis 40 ans. Mais c'est vrai qu'à la Part-Dieu, il y en a une pas très loin, on en n'a peut-être pas besoin d'une nouvelle.

Et un exemple international que je suis allé chercher à New-York, avec le quartier Hudson Yards : nouveau quartier très intéressant parce qu'à côté des buildings qu'on va construire, on nous fait un très grand espace vert, on nous fait une très belle école et on nous fait un centre d'innovation artistique. C'est en plein Manhattan et vous voyez ici, au temple du capitalisme, on sait construire des équipements publics.

Quand on veut souligner les excès d'urbanisation et de densification de la Part-Dieu, on fait souvent la comparaison avec la dalle de la Défense ou justement Manhattan. Et bien, je crois que même New-York fait mieux. Donc effectivement, la seule comparaison avec votre projet ça va être la dalle de la Défense à Paris.

Monsieur le Maire, je pense que la réussite de la nouvelle Part-Dieu ne se mesurera pas seulement à la croissance du nombre de TER accueillis à la gare (vous en avez encore parlé tout à l'heure), elle ne se mesurera pas au nombre de directions d'entreprises que vous aurez déplacées d'une tour à une autre, comme vous savez si bien faire, et elle ne se mesurera pas non plus au nombre de bouchons que vous allez créer le samedi après-midi autour du centre commercial.

La nouvelle Part-Dieu sera une réussite si on y vit, si on y vit pleinement, si on y vit bien et encore une fois, si on y vit au quotidien et pas seulement pour y déambuler le samedi.

Votre PPI est bien trop insuffisant pour nous engager dans cette voie. Aussi, le groupe des élus Les Républicains et apparentés ne l'approuve pas. Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, cher-e-s Collègues, nous n'allons pas reprendre ici l'ensemble du débat sur le projet de la Part-Dieu puisque nous avons déjà échangé à plusieurs reprises. Vous savez que nous en partageons certains objectifs, en particulier la reconstruction-rénovation de la ville sur elle-même prenant en compte les enjeux de réhabilitation thermique, le réaménagement de la gare, la volonté de faciliter les déplacements à pied et le développement de la végétalisation. Mais nous avons aussi exprimé des réserves sur l'équilibre actuel bureaux / logements et nous aurions souhaité plus de mixité pour en faire une vraie Part-Dieu à vivre.

Le sujet du jour est le programme des équipements publics retenus sur le périmètre de la ZAC.

Concernant tout d'abord les équipements destinés à être gérés par la Ville de Lyon, nous avons plusieurs questions et remarques.

- Aucune nouvelle école n'est envisagée. L'augmentation du nombre d'élèves qui va provenir de la construction de 1 600 logements sur la ZAC va être prise en compte par l'extension des deux groupes scolaires Léon Jouhaux et Jaurès, soit 5 classes nouvelles au total. Au vu d'une part, de l'augmentation régulière des effectifs scolaires et d'autre part, des projets d'allègement des effectifs portés par différents candidats à la présidentielle, nous craignons que ces extensions ne soient pas suffisantes. Il faudrait envisager un nouveau groupe scolaire à moyen terme et en réserver son emplacement au futur PLU.

- Une nouvelle crèche est prévue et c'est une bonne anticipation.

- Un programme important de vidéo surveillance est inscrit avec l'implantation de 30 caméras pour un coût de 300 000 €. Nous pensons que cette dépense serait bien plus utile par exemple pour créer des locaux pour les associations ou encore des équipements sportifs de proximité. Rien n'est prévu dans ces deux domaines et cela nous paraît être un manque important pour le vivre ensemble.

- Concernant maintenant les espaces verts : une végétalisation importante des rues est prévue avec de nombreuses plantations d'arbres. Dans la concertation, beaucoup d'habitants se sont exprimés pour la réalisation de vrais espaces verts en pleine terre, de squares pour la détente, les rencontres et les jeux d'enfants. Dans le dossier, deux espaces sont prévus : un nouveau avec le jardin au Sud de la bibliothèque, ce qui est une bonne évolution du projet même si l'espace est peu important et le réaménagement de la place du Lac. Cela nous semble encore peu par rapport au nombre de personnes et d'habitants qui vont fréquenter ce quartier. Pourquoi ne pas aménager en espaces verts le site anciennement appelé lot Etat, pourquoi ne pas créer un espace vert sur le site de France Télévisions qui sera complètement réaménagé ?

Quelques remarques en complément sur des équipements portés par la Métropole et en particulier, sur les aménagements de voirie.

Le dossier n'est pas très précis sur les aménagements cyclables alors qu'il l'est souvent pour certaines rues sur le nombre de voies pour les automobiles. Rien n'est indiqué pour les cycles par exemple rue des Cuirassiers, pour la rue Desaix, pour la rue du Lac et pour la rue Bouchut, il est fait mention d'un itinéraire pour les cycles sans plus de précision, alors qu'un véritable itinéraire large et sécurisé est attendu par les associations cyclistes.

Il est indiqué une limitation à 30 pour certaines rues. Pourquoi ne pas mettre tout le quartier en zone 30 ? C'est aujourd'hui l'orientation prise par des villes comme Paris ou Grenoble, c'est une orientation qui permet d'apaiser la ville et de favoriser les modes actifs.

Rappelons que dans son avis, l'autorité environnementale estime, je cite : « Les impacts mis en évidence en termes de bruit et de qualité de l'air, essentiellement liés au trafic routier, justifieraient des efforts supplémentaires d'évitement et de réduction ». Nous pensons que cet effort devrait en particulier porter sur la réduction de voies de circulation de

voitures, sur des axes comme Vivier Merle, la rue de Bonnel, et y compris la rue Bouchut, où deux voies sont prévues, alors qu'une seule voie serait suffisante.

Nous pensons aussi que le parking prévu sur la place Béraudier, pourrait être réduit en le réservant aux taxis, à l'auto partage, car la taille de 600 places prévues sera un véritable aspirateur à voitures. Rappelons que d'autres parkings, de nombreux parkings existent dans le périmètre et sont sous-occupés pour certains.

Avec l'ensemble de ces questions et réserves, nous nous abstenons sur ce dossier. Je vous remercie.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le projet Part-Dieu est une ambition majeure pour le 3^e arrondissement, comme pour la Ville de Lyon. Cette délibération s'inscrit dans la construction de cette ambition : corriger les dysfonctionnements d'un quartier fonctionnaliste, concentrant des activités uniques et ciblées.

Au-delà d'un simple projet de développement économique, auquel on veut souvent le rabaisser, c'est bien la construction d'un quartier à vivre qui se façonne. Ce programme des équipements publics, nécessaires au périmètre de cette ZAC, correspondant à un espace entre le boulevard Vivier Merle, la rue Garibaldi, la rue Paul Bert et le cours Lafayette, est la parfaite illustration de notre volontarisme en ce sens.

Oui, la ville s'adapte à ses évolutions. Nous voulons plus de logements à la Part-Dieu et nous anticipons leur arrivée, en fournissant les équipements nécessaires et un cadre de vie qualitatif pour nos futurs habitants.

On nous interroge régulièrement sur la question scolaire -et ce n'est pas ma Collègue ici présente Anne Brugnera qui nous dira le contraire-, il faut savoir raison garder et regarder précisément les dossiers.

Nous sommes bien en train de prévoir les équipements pour la ZAC Ouest, et non pas pour l'ensemble du projet. Quand on regarde la carte de cette ZAC, on constate clairement que les habitations sont sur la partie Sud (Desaix par exemple) et la partie Nord (Lafayette). Dès lors, quoi de plus cohérent que de travailler pour cette délibération sur l'Ecole Léon Jouhaux, au Sud et l'Ecole Jaurès, au Nord !

Les extensions prévues ont été clairement étudiées en fonction du nombre de logements qui sortira. On ne construit pas un groupe scolaire pour huit classes, lorsque nos bâtiments peuvent connaître une transformation. Par ailleurs, les cinq nouvelles classes de cette délibération correspondent bien à ce qui a été financé par la ZAC. Trois classes supplémentaires sont également prévues sur Jaurès, afin de répondre à la création de logements dans le diffus, en dehors du périmètre de la ZAC.

Vous le voyez, au-delà de la délibération, c'est bien huit classes supplémentaires qui verront le jour sur ce secteur. Ces extensions sont donc clairement réfléchies. C'est agir avec bon sens, tout en étant attentif aux deniers publics, à l'argent des Lyonnais.

La Ville de Lyon ne se contente pas de travailler uniquement sur la question scolaire. La garde du jeune enfant est une demande forte de nos concitoyens et l'augmentation du nombre de berceaux pour la Ronde enfantine, implantée au cœur de la ZAC, montre également notre préoccupation pour le bien-vivre des familles du quartier.

Cette délibération, c'est aussi l'embellissement des espaces publics, avec plus de végétal, plus de sol facile et de meilleures connexions entre nos quartiers, qui est proposé.

Je citerai juste pour exemple, le jardin de proximité qui verra le jour au Sud de la bibliothèque municipale, à l'entrée du mail Bouchut. Ce mail, lui aussi végétalisé et faisant la place aux différents modes de déplacement, permettra une meilleure connexion entre la gare et les quartiers de l'Ouest de l'arrondissement.

La philosophie générale du projet porte une forte signature végétale. Nous faisons le choix de tourner la page du « tout béton » et nous avançons.

Enfin, on peut débattre de l'intérêt de la vidéo protection, mais, dans le contexte actuel, nous nous devons d'anticiper tout acte qui nuit à la population. Alors oui, nous faisons ce choix pour répondre aux besoins de sécurité des Lyonnais.

A nos yeux, ce programme des équipements publics nous paraît cohérent avec l'ensemble du projet Part-Dieu.

Avec cette délibération, c'est bien la ville à vivre qui sort de terre. Nous continuerons à défendre ce projet cohérent et bénéfique au 3^e arrondissement, à la Ville de Lyon et à l'ensemble de la Métropole.

En politique, il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent ! Nous avons clairement choisi notre camp !

M. LE MAIRE : Simplement quelques mots!

Je suis toujours étonné par la vision rabougrie que peuvent avoir de la Métropole de Lyon, un certain nombre de nos membres.

Evidemment, nous traitons ce soir du quartier de la Part-Dieu, mais il n'y a pas que la Part-Dieu qui se développe dans Lyon. Vous allez voir du côté de la Confluence, cela bouge un peu ! Vous allez voir du côté de Gerland, cela bouge un peu ! Vous allez voir du côté du Carré de Soie, cela bouge un peu ! Vous allez voir du côté de Villeurbanne, cela bouge un peu ! Vous irez voir du côté du Grand Montout, cela bouge un peu ! Vous irez voir du côté de Saint-Priest, cela bouge un peu ! Bref, nous sommes effectivement aujourd'hui devenus une métropole qui suscite au moins le respect, si ce n'est l'admiration de la plupart des maires des autres villes françaises.

Si vous étiez venus au Congrès de France urbaine, vous auriez vu comment est considérée aujourd'hui la Métropole de Lyon. Si vous étiez venu sur le stand du Mipim, vous auriez vu le nombre de maires qui venaient visiter notre stand, parce qu'ils y voient une source d'inspiration.

Alors, on va laisser les grincheux et les grognons de côté et nous allons poursuivre notre vision.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Les Groupes Lyon citoyenne et solidaire et Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon ont voté contre. Les Groupes UDI et apparentés, Europe écologie – Les Verts se sont abstenus.)

2017/2928 - Lyon 8e - Projet Urbain Partenarial Patay - Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la société Lyon les Moteurs et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 68001004 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00012 - Adaptation de l'opération n° 600ERDF «Extension et renforcement des réseaux ERDF» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2011-2, programme 00016 (Direction de l'Aménagement Urbain)

2017/2929 - Lyon 8e - Projet Urbain Partenarial Saint Vincent de Paul - Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et Vinci Immobilier Résidentiel et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 68001005 - Affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme 2015-2, programme 00012 - Adaptation de l'opération 600ERDF «Extension et renforcement des réseaux ERDF» et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme 2011-2, programme 00016 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M.LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de deux délibérations qu'on pourrait considérer comme jointes, parce qu'elles participent l'une et l'autre notamment au travers de conventions financières au financement d'équipements publics.

Il s'agit donc de la réalisation de deux projets urbains partenariaux qui vont se réaliser sur le 8^e arrondissement et plus précisément sur le secteur du Grand Trou/Moulin à Vent.

Il s'agit pour le premier, d'un Projet Urbain Partenarial, le PUP Patay, de la reconversion d'un ancien site industriel qui était occupé auparavant par une usine de fabrication de moteurs électriques et qui a vu son activité cesser en 2011. Depuis, le site a connu, y compris quelques soubresauts –pour ceux qui s'en souviennent-, en termes d'occupation, avec un incendie qui avait été un peu malencontreux. Il s'agit là donc, au travers de ce PUP, de reconvertir l'assiette foncière en question pour réaliser un nouveau morceau de ville, avec une identité marquée.

Ce projet donc développera 35.000 m² de surface de plancher, dont 25 % en logements locatifs conventionnés, 60 % en accession classique et le reste étant partagé entre, à la fois pour des logements destinés à des étudiants et de l'accession sociale à la propriété qui, je le précise, n'est pas du logement social, mais qui permet, notamment à des primo-accédants, de devenir propriétaires par des dispositifs sécurisés.

Le deuxième Projet Urbain Partenarial : il s'agit de la reconversion, suite à une cessation d'activités qui est programmée, de la Clinique Saint-Vincent-de-Paul, clinique exploitée par la famille Carrier, qui a connu plus d'un siècle et demi d'exploitation sur ce site et qui doit mettre fin à l'exploitation sur le site, pour notamment des raisons de mise en conformité en terme de sécurité. La cession du site est prévue au bénéfice d'un opérateur immobilier, en l'occurrence le groupe Vinci.

Ce site développera 39.800 m² de surface de plancher, avec là aussi 25 % de logements locatifs conventionnés et une large palette de produits « logement » : à la fois des logements destinés à des étudiants, des logements locatifs intermédiaires, des logements en accession libre à prix maîtrisés et 58 % de logements en accession libre classique, ainsi qu'une résidence destinée à des personnes âgées.

La programmation « habitat » de ces deux projets relève d'une programmation adaptée aux besoins d'une politique d'habitat renouvelée, intégrant un large choix de types d'habitat. Ceci montre en tout cas une composition tout à fait équilibrée et qui s'adresse à toutes les catégories de la population : qu'ils soient étudiants, ménages modestes, primo-accédants à la propriété, accédants classiques à la propriété et personnes âgées.

Nous aurons donc une production en harmonie avec l'environnement et de grande qualité, qui permettra de rehausser l'agrément du quartier et par là même, à faire venir une population plus diverse, qui contribuera à l'animation du quartier et surtout à faire vivre ou revivre et diversifier le commerce de ce secteur.

C'est là aussi un des enjeux de ces deux projets. Sans vouloir ré-insister à nouveau sur le mécanisme des Projets Urbains Partenariaux -nous l'avons déjà fait dans cette enceinte pour d'autres projets-, il faut tout de même souligner l'importance des participations que nous allons recueillir au travers de ces deux projets. Presque 12 M€ de participations, qui vont contribuer, entre autres, à financer huit classes sur le nouveau groupe scolaire de la place Julien Duret, groupe scolaire de quatorze classes qui pourrait être extensible éventuellement, si besoin s'en fait sentir.

Ces participations permettront aussi de faire participer les opérateurs proportionnellement, au financement de la réalisation d'une crèche, de voiries, d'un espace vert public de 2300 m² et enfin au renforcement du réseau électrique.

C'est le sens de ces deux délibérations qui sont deux conventions financières nous liant aux opérateurs sur ces projets et nous permettant d'engager tant en recettes qu'en dépenses les projets afférents. Avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, après l'urbanisme planifié dans les années 70, l'urbanisme de projet dans les années 90 - 2000, nous entrons dans l'ère de l'urbanisme négocié.

Ce n'est pas tant le mot « négocié » qui nous interpelle, mais les questions suivantes : pour qui négocier ? Pour quoi négocier ? Et avec qui négocier ?

Et ces deux projets urbains partenariaux dans le 8^e arrondissement illustrent les conséquences de cette nouvelle forme d'urbanisme, l'urbanisme négocié.

Alors l'urbanisme négocié se pratique quand la collectivité ne maîtrise pas le foncier et qu'un promoteur ou un aménageur veut construire des logements sur une parcelle privée.

La collectivité va alors négocier auprès de cet aménageur, une participation financière qui permettra alors la création des nécessaires équipements publics liés à l'augmentation démographique, dans les présents cas, des places d'écoles et de crèches. Et l'on peut se féliciter de ce système qui fait contribuer les aménageurs aux charges qui pèsent sur notre ville. Mais pour bien négocier, il faut savoir ce qu'on veut et ce dont on a besoin.

Que nous proposent les deux projets présentés ici ?

Du logement donc : à terme plus de 2000 habitants sont attendus sur des deux sites. Alors, qui dit plus de 2000 habitants dit des besoins en matière d'équipements publics et collectifs. Et le PUP est théoriquement là pour nous aider, pour négocier avec les promoteurs, les conditions de création des équipements liés à l'augmentation démographique.

Alors, qu'en est-il ? Les PUP Patay et Saint Vincent de Paul, ce sont la création d'un groupe scolaire et d'un EAJE. Dans le contexte des quartiers du Moulin à Vent et du Grand Trou qui disposent de très peu d'équipements publics, on peut se dire qu'ils sont les bienvenus. Mais il semblerait, à en croire le Maire du 8^e arrondissement, que c'est. En Commission Urbanisme, il a été regretté l'absence de création de lieux d'équipements de proximité et de rencontre pensés pour et avec les habitants.

En fait, ces deux délibérations posent une question essentielle : celle de la densification urbaine. A quelles conditions sommes-nous prêts à accueillir du logement ? Nous le sommes si en parallèle de cela, on offre du vivre ensemble dans les quartiers, si on offre des espaces de respiration, bref si on produit de la mixité urbaine.

De ce point de vue, le tènement à Saint Vincent de Paul est exceptionnel. Il s'agit d'un vaste parc arboré, celui d'une ancienne clinique de la fin du XIX^e siècle. Et donc plutôt d'y créer un espace de respiration, un parc à destination des habitants des quartiers du Grand Trou et du Moulin à Vent, on va densifier la ville et bâtir sur ce parc.

Finalement, quelles sont les conséquences de cette négociation à Patay et Saint Vincent de Paul ? Deux opérations d'urbanisme tout à fait classique. Estimons-nous que ces opérations aient été bien négociées ? Non. Nous vous croyons capable de faire mieux qu'une simple densification urbaine.

Qu'on se le dise, nous ne sommes pas contre la densification urbaine pour répondre aux problèmes d'étalement urbain. Mais cette densification doit préserver le vivre ensemble, en créant des équipements publics et des espaces de respiration, condition sine qua non d'une ville agréable à vivre et vivante.

Nous nous abstiendrons donc sur le PUP Patay. Et nous voterons contre le PUP Saint Vincent de Paul, regrettant que ce vaste parc arboré soit détruit au profit d'une opération d'urbanisme.

Pour conclure et étendre un petit peu la question, nous constatons que les habitants sont complètement absents de cette négociation entre la collectivité et les promoteurs. Ils ne peuvent pas exprimer leurs besoins spécifiques et leurs attentes. C'est pourquoi nous espérons que les années 2020 verront l'émergence d'un nouveau concept d'urbanisme, celui d'urbanisme « partagé. Je vous remercie.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avec ces deux dossiers, ce sont effectivement près de 1300 logements supplémentaires qui vont être implantés dans un quartier en pleine mutation. Le recours au projet urbain partenarial permet de faire participer les aménageurs aux équipements publics – une école, une crèche et les voiries en l'espèce nous l'avons vu – et constitue un outil intéressant, faut-il le rappeler, mis en place par un Gouvernement de Droite.

Pour autant, l'analyse de ces deux dossiers et de leur environnement laisse rapidement la place à un sentiment d'imperfection.

Le quartier du Moulin à Vent – Grand Trou est aujourd'hui et malgré l'implantation d'une antenne de la MJC Monplaisir, largement sous doté en équipements sociaux, alors même que le vivre ensemble y est souvent mis à mal. Le classement en QPV d'une partie du quartier en atteste si besoin, il n'y a malheureusement pas de fumée sans feu.

L'accompagnement de ces deux projets par la création d'un centre social par exemple, aurait eu du sens, ce n'est pas votre choix et c'est dommage. Nous ne voyons d'ailleurs pas plus d'équipements sportifs dans ce projet urbain partenarial.

De surcroît, la proportion de logement social retenue pour ces deux opérations est respectivement de 32 % sur Saint Vincent de Paul et de 34 % sur Patay. Vous n'êtes pas sans savoir que le taux de logement social constaté dans le quartier est déjà largement supérieur au taux SRU de 25 %.

Aussi, nous nous sommes interrogés sur le choix que vous faites de vous situer bien au-delà de l'obligation légale. Nous n'avons pas été les seuls, notre Collègue Arthur Remy vient d'en parler, puisqu'en Commission Urbanisme, un élu du 8^e de votre Majorité et dont la connaissance du terrain ne saurait être contestée, Christian Coulon en l'espèce, a indiqué partager cette analyse.

Nous avons même cru être entendus quand votre Adjoint Michel Le Faou nous a indiqué que dans le futur PLUH, l'obligation de construction de logement social serait ramenée à 20 % dans les zones déjà pourvues, inscrivant ainsi dans le marbre ce que nous demandons depuis de nombreuses années.

Vous auriez pu faire le choix d'anticiper cette mesure pour ces deux PUP, les riverains et les aménageurs ne vous en auraient certainement pas tenu grief et vous auriez apporté la preuve que l'équilibre de la ville n'est pas un vain mot.

Vous n'avez pas fait ce choix et avez même décidé d'aller au-delà de l'obligation manifestement dicté une fois encore par une approche purement comptable du logement social. Vous pourrez demain vous réjouir d'avoir construit encore plus de logements sociaux, vous omettrez certainement de dire que plus de la moitié d'entre eux sont construits à Lyon sur des zones déjà largement pourvues.

Pour cette raison, Monsieur le Maire, nous voterons contre ces deux dossiers.

Cependant, pour conclure sur une note positive, je ne vous cache pas la satisfaction que nous avons eu à vous voir retenir le site de la place Julien Duret pour construire une nouvelle école. C'est en effet le projet que nous portions pendant la campagne des municipales de 2014 et que vous critiquiez à l'époque, préférant alors supprimer le stade Dumont pour implanter l'école. Que de chemin parcouru ! Il reste de l'espoir.

M. LE MAIRE : Vous savez combien je vous suis avec attention.

Je mets aux voix les conclusions de ces deux dossiers. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Sur le dossier 2017/2928, le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon a voté contre, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu)

(Sur le dossier 2017/2929, les groupes Lyon Citoyenne et Solidaire et Les Républicains et apparentés – Ensemble Pour Lyon ont voté contre).

2017/2925 - 16e édition du Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2017/2926 - Lyon 2e - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) «Eco-rénovation du quartier Perrache-Sainte-Blandine» prolongeant l'opération d'une année, jusqu'au 4 mars 2018 - Adaptation du dispositif de subventions à l'éco-rénovation accordées par la Ville de Lyon dans le cadre du PIG - opération 60059002 - APG 00016/2009-1 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2017/2927 - Lyon 3e – Zone Aménagement Concerté Part-Dieu Ouest – Autorisation de signature de la convention de participation financière au déficit de la ZAC Part-Dieu Ouest entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SPL Lyon Part-Dieu – Lancement de l'opération n° 63008003 – Affectation d'une partie de l'AP 2015-6 – programme 00016 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire a voté contre).

2017/2919 - Opération 03413001 «Parc RVI / Feuillat - Aménagement d'un parc paysager» - Autorisation de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant maximum de 100 275 euros, dans le cadre des travaux de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation liés à l'aménagement paysager. (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Ce premier rapport concernant le Parc RVI/ Feuillat. M. le Maire du 3^e arrondissement a tout dit là-dessus. Simplement je voudrais rajouter que nous allons pouvoir récolter une aide de 100 275 euros, ce qui n'est pas rien puisque nous procédons à la des-imperméabilisation du sol. On sait que c'est une action très vertueuse dans la ville en matière d'écologie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2920 - Création d'un refuge de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) sur le site du Cimetière de Loyasse (Direction des Cimetières)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Ce dossier concerne la création d'un refuge pour la ligue pour la Protection des Oiseaux qui représente une grande fierté pour les services et moi-même et qui conforte notre place au niveau de la biodiversité comme une des premières métropoles française en ce domaine.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2921 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté globale des quartiers Mermoz et Langlet Santy à Lyon 8e (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

2017/2923 - Approbation d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès du Grand Lyon pour la réalisation de visites guidées du jardin Rosa Mir à Lyon 4e (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Ce dossier concerne le jardin Rosa Mir que tout le monde connaît, magnifique petit écrin au milieu de la ville.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2924 - Approbation d'une convention de gestion de dispositif de propreté du quartier de la Duchère à Lyon 9e (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ

2017/2855 - Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, cette délibération concerne, comme chaque année, les crédits accordés par la Ville aux écoles privées sous contrat. Elle a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme GRANJON Isabelle : Nous voterons contre, car s'il est dans la loi de donner une participation aux écoles primaires privées, ce n'est pas le cas pour les maternelles et donc dans le cadre des marges de manœuvre, on aurait pu au moins les diminuer, si ce n'est les supprimer. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. On leur fera part de votre point de vue.

Je mets aux voix les conclusions de ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre.)

2017/2856 - Périmètres scolaires (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit du rapport concernant les périmètres scolaires, rapport habituel sur les évolutions des périmètres pour la rentrée prochaine.

Vous savez que le périmètre d'une école, c'est l'ensemble des adresses qui lui sont rattachées. Chaque année, ces périmètres sont réétudiés à la lumière des effectifs prévisionnels et des adaptations peuvent être proposées.

Ces adaptations ont deux buts essentiels : équilibrer les effectifs entre deux écoles voisines et simplifier la vie des familles, notamment en réduisant ou en sécurisant les trajets domicile – école.

Les modifications proposées dans ce rapport ont fait l'objet d'un travail de concertation avec les communautés éducatives des écoles concernées. Des réunions avec les représentants des parents d'élèves, les directeurs d'écoles et les services ont été conduites en arrondissement en concertation avec l'Adjoint d'arrondissement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : C'est très bien. Nous avons un temps de parole demandé par Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voterons contre cette délibération sur les périmètres scolaires. Finalement, elle vient tout à fait illustrer les débats que nous venons d'avoir.

Premièrement, le texte de cette délibération nous donne raison sur le respect de la loi PLM et des prérogatives entre arrondissements et mairie centrale.

Si, arrondissements, nous gérons les travaux dans les écoles comme la loi du 28 février 2017 le confirme, notre ville, votre municipalité pourrait se concentrer sur une politique prévisionnelle et structurante en matière éducative. Et en l'occurrence, à ce sujet, cette délibération est un véritable aveu d'amateurisme. Et franchement, je ne pensais pas que nous étions capables, dans notre ville, d'un tel manque d'anticipation et de sérieux.

Je vais citer la délibération : « en raison de la création de nombreux logements, les effectifs scolaires augmentent fortement dans certains quartiers ». Ah bon ! Ça c'est une découverte ! « Quand on construit plus de logements, il y a plus d'habitants et donc potentiellement plus d'enfants à scolariser ». Voilà ce qu'on lit dans cette délibération.

(Brouhaha.)

Oui cela semble assez juste, mais on attend un peu plus en termes de constat Monsieur le Maire.

Et puis il y a justement la formulation : « en raison de la création de logements », mais qui signe les permis de construire ici ? C'est bien l'adjoint à l'urbanisme par délégation du maire de Lyon ? On a donc un moyen d'agir soit en limitant la création de ces nouveaux logements, soit, et cela a été dit à l'instant, en accompagnant la création de ces nombreux logements par la création d'équipements (crèches, écoles, locaux associatifs) en nombre suffisant.

Je continue et je cite à nouveau la délibération : « En raison de la création de nombreux logements les effectifs scolaires augmentent fortement dans certains quartiers. C'est pourquoi, il convient d'équilibrer la répartition des élèves en augmentant ou en diminuant le secteur géographique des écoles impactées » ;

Mes chers collègues, nous ne pourrions jouer éternellement sur les périmètres.

Nous ne pourrions éternellement serrer les élèves dans les écoles et les classes. Cela pose pour les élèves des problèmes de conditions d'apprentissage, cela pose pour les enfants des questions de sécurité et de confort en classe mais aussi durant le temps scolaire et durant le temps de cantine.

A force de serrer les enfants dans les écoles, on atteint des chiffres déraisonnables. J'ai en tête une école sur le 1^{er} ou plus de 300 enfants âgés de 6 à 10 ans mangent à la cantine en 2 heures. Résultat, on développe des selfs pour faire en sorte que les enfants mangent plus vite mais ça développe également le bruit et ils ont en 30 minutes pour manger les enfants de 6 à 10 ans.

Pour une ville soucieuse de santé, comme on l'a dit tout à l'heure, je trouve cela pas très cohérent. Alors je parle des conditions d'accueil de nos enfants mais je peux parler aussi des conditions de travail pour les enseignants et également pour les personnels municipaux, les ATSEMS et les personnels de cantine et d'ailleurs je salue les deux responsables syndicaux qui n'ont pu entrer il y a quelques minutes faute de places et qui ont pu constater combien les rangs étaient dégarnis.

Donc, ce sont des écoles que nous devons construire dans notre ville, dans les quartiers où la démographie augmente, et pas seulement jouer sur les périmètres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. En matière de démagogie vous êtes imbattable.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, votre intervention démontre votre méconnaissance des affaires scolaires et j'en suis vraiment désolée. Désolée pour les enfants et désolée pour les parents du 1^{er} arrondissement. Oui, le nombre d'enfants augmente dans notre ville, c'est un constat dans la délibération, ce n'est pas un problème. Nous avons un certain nombre de classes disponibles et d'autres à venir en construction grâce à un observatoire urbain qui nous accompagne sur ce sujet et qui nous permet d'anticiper. Ce qui me permet de répondre en même temps à ce que disaient tout à l'heure Messieurs Berat et Geourjon puisque visiblement je ne suis pas assez claire et qu'il n'a pas été compris que pour ouvrir des classes, il faut l'avis de l'Education Nationale et que l'Education Nationale demande qu'il y ait des enfants pour pouvoir ouvrir des classes.

En l'occurrence, nous n'avons pas pour habitude de gaspiller l'argent public, d'ailleurs ce n'est pas ce que les Lyonnais nous demandent et nous n'avons donc pas vocation à construire des écoles vides. Nous devons construire des écoles lorsque nous savons qu'il y a au minimum 12 voire 14 classes à venir sur un même quartier et c'est pour cela que sur la Part-Dieu nous avons fait le choix d'étendre 2 écoles, car nous n'avions pas un potentiel de 12 à 14 classes supplémentaires. Quant aux modifications de périmètres scolaires, Madame Perrin-Gilbert, ça fait des années que ça fonctionne comme ça, ça fait des années que vous êtes élue et je suis étonnée que vous découvriez ça aujourd'hui. Et non je ne vous laisserai pas répondre, vous avez eu votre temps de parole.

M. LE MAIRE : Chacun parle dans son temps qu'il a demandé, il y a une réponse de l'adjointe, c'est le débat.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, Chers collègues, comme son titre l'indique, cette délibération vous propose de désaffecter du domaine scolaire le bâtiment situé 20 rue de L'abbaye d'Ainay qui était l'ancienne annexe de l'école Lucie Aubrac et qui n'est aujourd'hui plus utilisé. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission Education.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Ça me donne l'occasion de répondre. Vous voyez on peut toujours répondre. Premièrement, flagrant délit de mensonge de Monsieur Collomb, il y avait de la place dans l'assemblée.

Flagrant délit de mensonge de Madame Brugnera. Madame Brugnera vous avez dit que les arrondissements, les élus d'arrondissements avaient été associés au périmètre et les conseils des écoles. Vous vous êtes excusée par courrier, parce que vous avez oublié de nous associer et d'associer les conseils d'écoles de 2 écoles. Alors vous voyez, heureusement que j'ai eu le temps de répondre pour rectifier vos propos mensongers.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Madame Perrin-Gilbert, effectivement vous m'avez sollicitée en amont de la commission Education, je me suis d'ailleurs expliquée en commission Education. Il y a affectivement eu un « loupé » pour

deux écoles de Lyon. L'école Aveyron dans le 1^{er} et l'école Cornier dans le 4^e. C'est « marrant » comme on n'a pas les mêmes réactions suivant les arrondissements. Certains comprennent que les services puissent faire des erreurs et pour d'autres c'est impossible. Cette modification du périmètre était assez mineure puisqu'elle concernait 5 enfants et effectivement avec la charge de travail due à la baisse des seuils, les services ont « loupé » cette info et oublié de vous associer.

Toutes les autres modifications de périmètres scolaires ont fait l'objet de concertations. Je suis désolée, je me suis excusée auprès de vous par écrit. Je le fais publiquement. Nous avons fait un courrier à l'Inspecteur, au directeur d'école, à vous-même et à votre adjointe, mais je le fais publiquement ici puisque visiblement ça ne vous suffisait pas.

M. LEVY Charles-Franck : Monsieur le Maire, Chers Collègues, dans un premier temps, il est toujours bon de rappeler que cette délibération, par rapport au dérogation scolaire, s'inscrit dans un cadre général, déjà adopté en conseil municipal et dont l'objectif, outre le droit à l'éducation, rappelle aussi que les parents sont des acteurs éducatifs essentiel avec comme objectif la réussite de tous les enfants. La délibération relative aux règles de dérogations pour les écoles maternelles et élémentaires lyonnaises, a été travaillée avec les arrondissements et a permis de tenir compte des avis, du vécu des familles, émis lors des cinq commissions de dérogations organisées depuis le début du mandat. Cette délibération est bien le résultat d'un travail collectif qui permet de donner un cadre et de rappeler un certain nombre de règles.

Et c'est donc bien ensemble et en toute transparence que nous avons convenu de la nécessité de définir des principes communs concernant les affectations ou les dérogations et donc de fixer des critères permettant d'objectiver des situations.

Tout d'abord il a bien été pris en compte l'intérêt des enfants et l'équilibre familial, notamment en intégrant bien le critère de garde par les grands parents, les rapprochements de fratries et toutes les personnes, enseignants, agents ville de Lyon, animateurs qui travaillent dans les écoles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire vote contre).

2017/2812 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté)

2017/2807 - Attribution de subventions sur projets d'un montant total de 6 000 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de divers projets et manifestations (Direction des Affaires culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ

2017/2809 - Emprunt du CCAS auprès de la CARSAT (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

Mme AIT MATEN, Rapporteur: Avis favorable Monsieur le Maire

Mme SANGOUARD Joëlle: Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Nous nous réjouissons de cette délibération que nous approuverons. Elle va permettre le financement de la rénovation de la résidence pour personnes âgées Jean Jaurès dans le 7^e et ainsi honorer une petite partie de vos promesses électorales.

Comme je vous l'avais dit en juillet 2015, à propos de la fermeture des résidences Nérard et Viricel, « arrêtez les discours, et passer aux actes en respectant, et c'est cela le plus important, nos aînés ».

Malheureusement, si un doute subsistait encore, il est désormais levé. Vous n'écoutez guère votre opposition. Car moins de 15 mois après avoir organisé une grande conférence de presse pour dire que promis-juré, vous alliez rénover les 16 établissements d'hébergement pour personnes âgées, vous vous déjugez en décidant de la fermeture de la résidence de La Sarra dans le 5^e arrondissement.

Devons-nous vous rappeler que suite aux fermetures de Viricel et Nérard, deux personnes avaient été relogées à la Sarra et se retrouvent dans l'obligation de déménager une seconde fois. Le rythme des déménagements que vous

imposez ainsi à des personnes d'un certain âge devient supérieur à celui que l'Etat peut imposer aux officiers de l'armée par exemple!

Nous savons tous que le déracinement, la perte des relations amicales sont néfastes pour les personnes âgées et peuvent concourir à une dégradation de leur état de santé. En lieu et place de cette résidence, vous voulez construire –ou plutôt transférer- l'EHPAD de la Villette d'Or dans le 3^e. Est-ce bien exact ?

Face à ces différentes incertitudes sur vos engagements en faveur des personnes âgées liées à vos annonces et à vos revirements, le président de notre groupe a écrit, il y a plus d'un mois, à votre adjointe en charge des personnes âgées pour lui demander des éclaircissements sur votre politique en la matière. A ce jour et même si nous avons eu quelques explications au CCAS, aucune réponse ne lui est arrivée. Nous en concluons donc que soit il n'y a pas de réponse, soit elle est tellement compliquée qu'elle n'est même pas explicable.

Alors que vous avez décidé de fermer 17 % des résidences de personnes âgées de la ville, malgré le vieillissement de la population et au mépris de vos engagements passés, il est plus que temps que nous ayons des réponses, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

Mme RIVOIRE Françoise : Je voudrais rappeler qu'en 2008, nous avons effectivement 23 résidences seniors qui ont été construites dans les années 60 et 80 et qu'aucun travaux n'avaient été faits sur ces résidences .

Depuis 2008, nous avons lancé un grand programme de réhabilitation de nos résidences. La plupart ont été rénovées. Sont en cours Jean Zay, Marius Bertrand. Nous allons commencer la construction de la résidence autonomie seniors Rinck sur laquelle nous augmenterons nos places. Nous allons entamer la rénovation de Jolivot.

Il nous restait donc la Sarra.

La Sarra avait une capacité de 63 appartements, c'est une résidence obsolète qui était très dégradée avec des charges énergétiques considérables. Elle est excentrée, éloignée des commerces et son taux d'occupation est faible.

Nous avons entamé une réflexion concernant cette résidence et il nous a semblé opportun de la transformer en EHPAD par une démolition-reconstruction. Il faut bien avoir en tête aujourd'hui que la dépendance chez les personnes âgées est de plus en plus présente, que nous devons, comme vous le dites, être à l'écoute des Lyonnais qui vieillissent.

Pour information, La Ville de Lyon possède 4 EHPAD dans lesquelles nous avons en permanence 15 dossiers en attente, c'est-à-dire 60 dossiers en attente en permanence pour rentrer dans nos EHPAD. Au-delà de 60 dossiers, nous informons que nous n'avons plus de place.

Donc vous voyez que la demande en établissement médicalisé est quand même très importante. C'est pour cela que nous avons décidé de transformer la résidence la Sarra en EHPAD. Nous avons obtenu des autorités l'ARS et la Métropole un accord pour augmenter nos lits médicalisés de 56 places qui vont nous permettre une extension de l'EHPAD Etoile du Jour de 21 places, une extension des Balcons de l'Île Barbe de 17 places, de délocaliser effectivement l'EHPAD Villette d'Or et de porter le nombre de lits à 90 lits.

Nous aurons, d'ici la fin du mandat, avec les 33 lits proposés par conventionnement avec l'ACPPA, augmenté de 137 lits médicalisés.

Concernant la Sarra, effectivement je suis allée annoncer début janvier la fermeture pour une transformation de cette résidence. Comme nous l'avons fait sur Nérard et Viricel, nous accompagnons chaque résident personnellement. Un agent du CCAS a été spécialement missionné pour accompagner tous les résidents, leur faire visiter les appartements qu'ils ont choisis puisqu'aujourd'hui, nos résidences autonomie ne sont pas complètes. Nous avons encore 60 appartements de disponibles. Nous avons la possibilité de reloger les 48 résidents de la Sarra. Comme vous le savez, nous allons les déménager à leur rythme. Vous avez participé l'autre jour à une CAO du CCAS et vous avez bien vu que nous prenons en charge l'ensemble du déménagement et de leur réinstallation... Oui, vous nous avez félicité en Conseil d'Administration du CCAS, vous avez raison Monsieur Kismoune...

Nous accompagnons les résidents à leur rythme et au bout du mandat, nous aurons nos 15 résidences seniors qui seront toutes rénovées pour un coût d'investissement global, résidences autonomie et EHPAD, de 87 millions d'euros, dont 33 millions de subventions de la Ville de Lyon.

Vous voyez que la Ville de Lyon a une véritable politique envers ses personnes âgées.

M. LE MAIRE : Voilà, Madame Sangouard, comme on considère que vous êtes quelqu'un de bien, vous allez pouvoir aller dire aux personnes que la Ville de Lyon investit 96 millions d'euros pour le vieillissement et vous pourrez préciser qu'il n'y a sans doute pas beaucoup de villes en France où l'on fait un tel effort pour prévenir le problème de la dépendance.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire).

2017/2869 - RETIRE (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Mission Egalité)

M. LE MAIRE : C'est un dossier retiré .On ne sait pas pourquoi. Il va falloir qu'on fasse des recherches archéologiques sur les dossiers qui disparaissent des Conseils municipaux. On saura un jour pourquoi.

2017/2881 - Approbation des redevances relatives aux emplacements de la base de vie des forains et lancement des travaux d'aménagement d'une base de vie sur un terrain sis rue Oradour sur Glane à Vénissieux - Opération 99015001 et affectation d'une partie de l'AP n° 2017-1, programme 00014 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, Rapporteur : Monsieur le Maire, comme le stipule la délibération, il s'agit premièrement d'approuver les redevances relatives aux emplacements de la base de vie des forains et deuxièmement, de lancer les travaux d'aménagement de cette base de vie sur un terrain de la Ville de Lyon qui se trouve sur Vénissieux et qui a accueilli jusqu'à il y a peu le LOU Rugby, sur le Matmut Stadium.

Il y a quelques années, nous avons installé la base de vie des forains sur le terrain de Surville, propriété de la Métropole. Alors, je dois dire qu'ils ont quelques fois déménagés puisqu'auparavant, ils étaient sur un site de RVI Feuillat puis la ZAC du Bon Lait et enfin, Surville.

La demande impérative de la Métropole de libérer en janvier 2017 le terrain de Surville pour y installer au terme de travaux importants la future chaufferie urbaine nous a conduits à trouver un site de remplacement en capacité d'accueillir la base de vie des forains : leurs caravanes, les camions et bien entendu, les voitures personnelles.

Le site de l'ex-stade du LOU à Vénissieux a donc été privilégié, d'autant que le départ du LOU pour Gerland rendait nécessaire le gardiennage de cet immense foncier pour éviter tous les squats et en attendant un futur projet structurant sur le site de près de 55 000 m² ; ce secteur est en effet en attente d'un futur projet d'aménagement qui doit être concerté avec la Ville de Vénissieux et qui ne sera possible qu'une fois la révision du PLU métropolitain effective.

Donc d'ici avril, ce site va accueillir une trentaine de familles, 10 dès début avril pour arriver à juin à une trentaine de familles qui font successivement quelques fêtes, notamment Monplaisir, le Luna Park de Confluence ou la Croix-Rousse en hiver et qui sont, me semble-t-il, de petites entreprises qui participent au dynamisme économique de quartiers ou même de notre ville.

Les travaux vont se déployer sur 20 500 m², soit un coût de 30 euros le mètre carré et pour un montant total de 610 000 euros. Les travaux de VRD sont les suivants : reprise du sol en stabilité pour permettre le roulement et le stockage des caravanes, les installations électriques nécessaires bien entendu pour éclairer les fameuses caravanes et puis pour d'autres choses, l'alimentation et l'évacuation des eaux usées, la sécurisation des accès et notamment avec la nécessité de motoriser le portail d'entrée permettant de sécuriser l'accès, avec l'utilisation d'un badge qui va permettre l'entrée et la sortie de la base de vie de la part des forains. Le parking devant le boulevard Joliot Curie va accueillir les camions et ce parking nécessite peu de travaux.

Les forains payeront une redevance mensuelle de 334 euros pour un emplacement de 22 mètres sur 10 mètres et ce montant sera calculé au prorata temporis selon les dates d'arrivée et de départ de chaque forain. Je dois dire que c'est la première fois qu'ils payeront une redevance et ces forains ont accepté de payer cette redevance parce qu'il s'agit quand même d'un terrain assez intéressant pour eux.

Les recettes annuelles représenteraient une somme estimée à 100.000 €. Il s'agit, bien entendu, d'un accueil temporaire de trois à cinq ans. Bien entendu, puisque cela rapporte 100.000 € par an, cela nous permet aussi de couvrir une grande partie des travaux que nous investissons.

A ce jour les travaux sont en cours, pour permettre l'installation des forains sur le site -comme je le disais- tout début avril. Nous avons eu une réunion publique en présence de la mairie de Vénissieux, de moi-même, des services de la Ville de Lyon et des riverains, qui a eu lieu sur place au début du mois de février. Les riverains ont posé quelques questions. M. Guillard nous dit qu'il y a eu quelques remous : il n'y a pas de remous, il y a eu des questions qui ont été posées. La réunion a été suivie d'une visite de terrain, en présence de quelques familles de forains et des riverains.

Ces rencontres ont permis, effectivement, d'apaiser et de rassurer le voisinage immédiat sur l'arrivée des forains.

Dès le mois d'avril, un agent de la Ville de Lyon sera présent les matinées sur le site, pour assurer quotidiennement une présence et gérer l'installation des familles (paiement des redevances, localisation de l'emplacement attribué, gestion des poubelles... toute la vie quotidienne sur un tel site). La surveillance du site sera complétée par un dispositif de vidéosurveillance.

Comme je l'ai dit, le 6 avril nous les accueillerons et elles seront rejointes par une trentaine d'autres familles d'ici les mois de mai et juin. Puis ensuite, ils partent et ils reviennent au mois de septembre.

Voilà pour ce qui concerne la base de vie de nos forains de la Ville de Lyon.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, et voici un dossier qui manque d'anticipation et qui demain s'appellera un coup parti!

Depuis octobre, nous savons qu'une chaufferie va être construite sur le terrain de Surville, en lieu et place de la base de vie des forains. Et plutôt que d'anticiper cette mutation et de prévoir une relocalisation, vous avez attendu la dernière minute pour proposer une solution.

Et la solution, reconvertir le terrain occupé jusqu'alors par le LOU Rugby à Vénissieux, en base de vie pour les forains, ça s'appelle un coup parti. Et comme tout coup parti, cela se fait dans une précipitation totale. Une précipitation vous amenant à nous faire voter une délibération aujourd'hui, alors que les travaux ont commencé au mois de janvier !

Oui, le manque d'anticipation fait parfois faire des bêtises, comme celle de prendre des décisions, sans attendre un débat dans notre enceinte ! Le manque d'anticipation fait aussi faire des bêtises, comme celle de devoir présenter, au pied du mur, le projet à des riverains pour faire face aux différentes rumeurs !

Alors, vous pouvez compter sur notre sérieux et notre vigilance quand il s'agit du patrimoine immobilier et foncier de notre ville.

Cette vigilance sur ce dossier, nous la devons surtout à nos collègues des Groupes Les Républicains et UDI, qui vous ont demandé à plusieurs reprises, quel devenir vous imaginiez sur ce tènement, suite au départ du LOU Rugby ? Et alors, pas de réponse de votre part, mis à part nous indiquer que vous y réfléchissiez et que nous serions bien au courant quand ça serait acté !

Or, par ailleurs il apparaît que cette occupation pour une base de vie des forains n'est pas pérenne, et qu'au bout de cinq ans, on se reposera de nouveau ces deux questions : où localiser la base de vie ? Et quoi faire de ces terrains à Vénissieux ?

Pour conclure, nous nous abstenons sur cette délibération. Car d'un côté, il y a besoin d'une solution pour les forains et nous en sommes conscients. Mais d'un autre, vous n'offrez pas une réponse pérenne pour les forains, ni pour l'évolution de la ville. Pour autant, les enjeux urbains sont importants à ce niveau de la ville et il y a besoin de réflexions pour mieux anticiper les évolutions de ce tènement.

Je vous remercie.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, vous nous demandez aujourd'hui, d'approuver le lancement des travaux d'aménagement de la nouvelle base de vie des forains. Le choix de sa localisation a été porté sur l'emplacement non utilisé, depuis le départ du LOU à Gerland, du Matmut Stadium à Vénissieux, d'une surface d'environ 55.000 m². En effet, comme nous avons pu l'évoquer tout à l'heure, la Métropole va construire une chaufferie urbaine sur le site actuel de Surville dans le 7^e arrondissement, obligeant donc les familles des forains à être relocalisées.

Au-delà des travaux de viabilisation du terrain, d'un montant estimé tout de même à 610.000 €, c'est le caractère temporaire de cette occupation qui pose problème. En Commission Commerce, les services évoquaient une convention d'occupation temporaire de cinq ans, de même durée que la précédente, sur le site de Surville. Les élus UDI et apparentés regrettent qu'en 2017, vous n'ayez pas trouvé une solution pérenne pour les forains et notamment pour l'emplacement du Luna Park.

Lors des débats sur la ZAC Confluence, il y a maintenant quelques années, les élus UDI et apparentés avaient défendu le projet de création d'un site événementiel ouvert et ancré au cœur de la ville, pouvant accueillir toute manifestation populaire. Le quartier de la Confluence était le secteur idéal pour ce projet. L'inclusion de ce lieu festif au sein du secteur tertiaire du quartier, essentiellement composé de bureaux, empêchait toutes les nuisances, notamment sonores, d'avoir un impact.

Vous en avez, malheureusement, décidé autrement. C'est bien dommage ! Car les forains participent aux divertissements lyonnais, par l'animation notamment de la Vogue des marrons à la Croix-Rousse, de la Vogue de Monplaisir, ainsi que du Luna Park. Les forains avaient toute leur place dans ce nouveau quartier de centre-ville. Il va être difficile désormais de trouver un lieu aussi adéquat.

Monsieur le Maire, nous attendons votre décision concernant la future localisation du Luna Park. Cette décision est trop importante pour être repoussée aux calanques grecques. Les forains ont besoin de savoir. Cependant, la véritable question est de savoir si vous souhaitez un lieu consacré à la fête populaire à Lyon ?

Je vous remercie. Merci Monsieur Bernard de vous taire !

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, vous me permettez en préambule de rejoindre l'avis de M. Royer sur les prises de parole intempestives de M. Bernard. S'il veut la parole, il la demande et j'imagine bien que vous la lui donnerez !

Monsieur le Maire, quelques mots très rapides sur ce dossier, moins sur le fond que sur la forme.

Suite au départ du LOU Rugby au Matmut Stadium pour Gerland, les riverains s'interrogeaient sur l'avenir que vous réserviez à ce tènement immobilier, propriété de la Ville de Lyon, même s'il est situé sur la commune de Vénissieux, mais à proximité immédiate du 8^e arrondissement, arrondissement qui m'est cher, vous le savez.

Nous vous avons d'ailleurs interrogé à ce sujet lors du Conseil municipal de juillet, par la voix de Michel Havard, puis doublement en octobre dernier, par Michel Havard de nouveau et par moi-même. Vous m'aviez alors répondu que rien n'était arrêté et que nous serions informés en temps et en heure.

Ce fut effectivement le cas, Monsieur le Maire, puisque dans le Progrès du 8 février dernier, les élus que nous sommes et les riverains concernés, apprenaient que la plaine des jeux des Etats-Unis serait aménagée pour accueillir les forains.

Alors même que le modèle lyonnais que vous cherchez aujourd'hui à exporter, repose sur la concertation avec les habitants... il n'y en eût point ! Cette absence a d'ailleurs valu à Mme Gay, une réunion houleuse, quoi qu'elle en dise ! Ce mode de communication, Monsieur le Maire, n'est pas acceptable. Il n'est respectueux, ni des habitants, ni des élus.

Je m'interroge également sur le fait que ce dossier n'ait pas été présenté pour information en Commission Immobilier... alors qu'il est aujourd'hui rapporté par Nicole Gay et que plus de 600.000 € de travaux ont été engagés : j'emploie le passé puisque nous venons d'apprendre qu'ils sont bientôt terminés, les forains pouvant être accueillis à

partir du 1^{er} avril. Il est vrai qu'en tant que membre de cette Commission, j'ai pour habitude de rentrer dans les détails... Je n'ose imaginer, chère Nicole Gay, que ce puisse en être la cause !

Un exemple de détail que j'aurais pu demander, lors de la présentation en Commission Economie : il a été indiqué qu'il y avait urgence à trouver une solution, la Métropole souhaitant récupérer l'actuelle base de vie des forains... Je me serais fait un plaisir d'y dénoncer l'attitude du Président de la Métropole, une fois encore, bien peu respectueuse des communes.

Un autre exemple : il a été indiqué que dans le futur PLUH, cette zone deviendrait constructible, ce qui laisse penser que vous souhaitez faire à terme une opération immobilière au détriment de la conservation des terrains sportifs, dont les clubs de notre ville manquent déjà cruellement.

Compte tenu de votre mode de fonctionnement, Monsieur le Maire, il serait étonnant que vous me répondiez sur ce point...

M. LE MAIRE : Je vais répondre si vous le voulez bien, aux uns et aux autres.

D'abord pour dire que les terrains du Matmut Stadium se situent dans une zone que la mairie de Vénissieux est prête à faire évoluer, mais qu'elle n'est pas prête à faire évoluer dans un timing extrêmement rapide, parce qu'elle a des besoins d'équipements publics justement à développer, si on réalise l'ensemble de la zone, parce que cela excède le seul tènement du Matmut Stadium.

Donc nous avons un intérêt, si je puis dire, commun à faire en sorte que nous trouvions un usage provisoire de ce terrain, en attendant que des projets d'urbanisme puissent se développer sur le moyen terme. Mais, comme vous le savez, un projet d'urbanisme, cela ne se fait pas très exactement, Monsieur Guillard, en trente secondes, et donc il faut le temps de le préparer. Vous avez la réponse à votre question.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'est abstenu.)

2017/2876 - Attribution de subventions pour un montant total de 7 500 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

2017/2877 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union des Commerçants et Artisans Croix-Roussiens - Association Lyon Côté Croix-Rousse pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017 - Approbation d'une convention cadre (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

2017/2879 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'Association «Centre 9, C'est neuf» pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce de proximité dans le secteur de Vaise à Lyon 9e - Approbation d'une convention d'application (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

2017/2880 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir - UCAM pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017 - Approbation d'une convention d'application (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Tous ces dossiers illustrent la politique de soutien et d'animation commerciale et ils ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2878 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux - 1ère phase 2017 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce rapport, je souhaiterais vous souligner un changement de méthode significatif pour la sélection des projets qui entrent en résonance avec notre stratégie internationale.

Nous avons, en effet, mis en place cette année un principe d'appel à projet par semestre avec quatre objectifs :

- donner la place à un renouvellement de propositions de projet et privilégier des projets innovants,
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets, les amener parfois à se rapprocher lorsque cela fait sens pour mutualiser leur action,
- stimuler l'engagement de la société civile, en particulier la jeunesse,
- et enfin veiller à l'impact des actions menées sur notre territoire ou ailleurs.

Donc, pour cette première phase, nous avons eu 44 projets, 20 émanant d'acteurs nouveaux, 13 ont été retenus, ils vous sont proposés par ce rapport dont 7 portés par de nouveaux acteurs.

La deuxième phase est lancée début avril. Avis favorable de la Commission. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS

2017/2802 - Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Mairie du 1er arrondissement - Mairie du 6e arrondissement - Société de Musique de Chambre de Lyon / Les Grands Concerts - CALA - Mairie du 3e arrondissement - Association socio-culturelle du Lycée du Parc - Mairie du 7e arrondissement - Montant total des exonérations : 16 905,82 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit d'un dossier sur les gratuités partielles des frais de location de salles de spectacles ou de frais de captation audiovisuelle qui sont accordées aux associations et organismes divers et pour un montant total des exonérations de 16 905,82 euros HT.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il a été à plusieurs reprises, dans ce conseil, question du mode de fonctionnement impulsé à notre ville. Vous me permettez d'y revenir une fois encore et de vous parler de l'annulation du débat qui devait se tenir le jeudi 9 mars à la Mutualité .Une délibération sur les salles municipales, leur location et leur gratuité ,est tout à fait adaptée à ce sujet.

Ce débat, était, je le rappelle, organisé par Mediapart dans le cadre du forum démocratie, en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon. Notre Conseil avait d'ailleurs approuvé la convention de partenariat avec Mediapart lors de la séance du 10 octobre dernier.

Cette décision d'annulation à la dernière minute émane clairement de vous, Monsieur le Maire, les échanges de mails publiés dans la presse le démontrent clairement.

Cette décision, Monsieur le Maire, suscite chez nous une double interrogation :

- la première sur la valeur que vous accordez aux délibérations votées par ce Conseil, qui peuvent donc on le voit, être remises en cause par votre seule volonté, cela s'appelle le fait du Prince,
- la deuxième sur le fonctionnement de notre ville en général, on en a déjà parlé, j'y reviens, où en fonction de vos souhaits, j'allais dire de votre humeur, vous autorisez ou interdisez les réunions politiques dans les salles municipales.

Le débat Mediapart à la Mutualité est interdit alors que dans le même temps, une réunion pour le candidat Macron est organisée à la Duchère.

En son temps, en 2010, on se souvient qu'une manifestation organisée au stade Vuillermet par l'UMP avait été interdite, la convention d'utilisation du stade Vuillermet ne l'autorisant pas. On constate bien qu'il y a deux poids, deux mesures.

J'ai eu Monsieur le Maire, deux fois l'occasion de dénoncer la mobilisation des moyens de la ville et donc de l'argent des Lyonnais au service du candidat que vous soutenez.

Vous avez, en annulant le débat Mediapart, franchi un nouveau palier, celui de décider qui a le droit ou pas de s'exprimer dans cette ville. Ce n'est pas acceptable.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'adresserai un salut particulier à M. Guillard qui tombe peut-être dans une tentation du complotisme. Alors, je suis ravi que vous posiez cette question.

M. GUILLAND Stéphane : Pas du tout!

M. KEPENEKIAN Georges : Et bien je me demande ! Mais c'est peut-être parce que vous deviez participer à ce débat que vous êtes très frustré qu'il n'ait pas eu lieu. Alors, si vous en êtes d'accord, je vais essayer de reprendre les différents points.

Comme je le disais tout à l'heure, la Bibliothèque...

(Interpellation de M. Guillard.)

...Je vous ai écouté. La Bibliothèque a organisé depuis un an un programme culturel pour les publics qu'on a intitulé « démocratie : rêver, penser, agir ensemble » sur les thèmes de la fabrique de l'information dans la suite logique de ce que je rappelai tout à l'heure, ce qui était le traitement de fond mené par la Bibliothèque sur l'acquisition du savoir et la diffusion de la connaissance.

Nous avons mené ce projet à bien avec des universitaires et des chercheurs de renom : des institutions culturelles, des acteurs de la cité, et aussi avec des médias et la venue en particulier de journalistes d'Euronews, de Rue 89 et de Mediapart.

Je voudrais ici rappeler qu'Edwy Plenel est venu fin 2015 et c'est d'ailleurs à l'occasion d'une conférence que l'idée de lancer une convention avec Mediapart a été construite.

Nous avons eu pendant toute cette période de 2016, toujours dans le cadre de « démocratie » un travail formidable autour du foot et de la démocratie. Je vous rappelle que c'était l'euro 2016 et que nous avons mené plusieurs cycles de conférence, de rendez-vous, d'expositions, qui ont montré tout ce travail auquel nous tenions.

En janvier 2017, un journaliste connu de Mediapart a mené un atelier autour des médiats et nous avons aussi reçu Laurent Mauduit pour un autre rendez-vous médias.

Tout cela a parfaitement fonctionné, je tiens à vous le dire. Donc la convention qu'on avait effectivement votée dans ce Conseil a été parfaitement respectée. Ceci jusqu'à la décision d'un « live » qui était prévu par Mediapart. La bibliothèque n'a eu la programmation des intervenants de ce « livre » que le 28 février. Et nous avons découvert à ce moment-là, je dis, nous, la bibliothèque, je n'étais même pas encore informé, que ce débat, ce « live », faisait place à des candidats aux prochaines législatives. Cette programmation était donc proposée dans le cadre de ce rendez-vous labellisé par la BM. A partir de là, ai-je besoin de vous préciser qu'on rentrait dans un autre type de projet, puisqu'il n'est pas du ressort de la bibliothèque d'organiser des débats entre candidats aux élections. Nous l'avons expliqué à Mediapart, c'est Gilles Eboly directeur de la BM qui l'a expliqué, je n'ai pas eu moi-même Edwy Plenel, à moins que Gérard Collomb l'ai eu par ailleurs pour lui imposer de se retirer, ce que je ne crois pas...

M. LE MAIRE : non!

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Merci Monsieur le Maire. Donc, me voilà tout à fait rassuré. Je ne suis pas sûr que cela rassure Stéphane Guiland, mais nous aurons au moins dit les choses.

Voilà, ce n'est pas le rôle de la bibliothèque d'organiser et supporter financièrement ce type d'opérations, car je le rappelle, la salle retenue était le Palais de la Mutualité, les frais de retransmission, frais de déplacements, et la réservation de la mutualité était à la charge de la BM.

Cette prise en charge financière était impossible compte tenu des règles du Code électoral, je le rappelle. Comme vous êtes très soucieux de respecter les règles des codes, j'espère avoir répondu à votre questionnement. On aurait pu imaginer de faire une autre table ronde puisque nous avons prévu que des intellectuels nationaux et internationaux viennent alimenter cette réflexion, Mediapart a préféré procéder autrement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2896 - Lyon 7e - Convention de mise à disposition et de gestion du stade de Gerland conclue entre la SASP LOU Rugby et la Ville de Lyon – EI 07 031 - 07 030 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la convention de mise à disposition et de gestion du stade de Gerland conclue entre la SASP LOU Rugby et la Ville de Lyon. Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voterons contre cette délibération.

C'est une énième délibération que vous nous soumettez concernant la venue du LOU Rugby au stade de Gerland.

Alors, deux remarques : je réitère tout d'abord une demande que nous avons déjà exprimée ici même il y a quelques mois et qui est restée sans réponse. Au vu des droits à l'information des Conseillers municipaux, nous demandons que l'ensemble des élus ici présents reçoivent la liste récapitulative de toutes les délibérations que vous avez soumises au vote de notre assemblée pour organiser cette venue du rugby à Gerland. Nous voulons cette liste récapitulative car nous estimons que ce dossier est d'importance et qu'il mérite une présentation globale. Nous ne voudrions pas non plus qu'il s'agisse de cacher le coût total de cette opération en le découpant par exemple, en plusieurs délibérations.

Deuxième remarque : nous vous avons dit lors de la dénonciation du bail du LOU Rugby à Vénissieux que manifestement, nous avons assez mal négocié face à l'homme d'affaires qu'est M. Ginon, Directeur de GL Events et actionnaire principal du Lou Rugby.

Pour rappel, nous leurs avons versés 15 millions d'euros pour qu'il daigne dénoncer leur bail à Vénissieux et qu'ils viennent à Gerland. Et là à nouveau on voit comment nous ne faisons pas le poids encore dans la négociation et surtout au final comment l'urgence dans laquelle vous agissez nous coûte chère. En effet, dans votre précipitation à vouloir signer un bail entre notre ville et la SAS LOU Rugby vous avez cédé des infrastructures dont notre ville a encore besoin.

Et alors là, après avoir dédommagé de 15 millions d'euros le LOU Rugby, après nous avoir demandé de signer le bail et bien quand on se rend compte qu'on a besoin encore de ces infrastructures, il faut de nouveau payer, puisqu'il nous est demandé de payer environ 78 000 euros, le droit d'accès pendant six mois à ces fameux cours de tennis.

Alors, vous comprendrez que par rapport, encore une fois à cet amateurisme, nous voterons contre ce dossier.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous demandez aujourd'hui, d'approuver la convention de mise à disposition temporaire, par la SASP LOU Rugby au profit de la Ville de Lyon, de certains équipements compris dans l'enceinte du stade de Gerland que sont la piscine de Gerland, le Centre Technique des Sports, le bâtiment « vestiaires annexes », son terrain de foot annexe, et les quatre courts de tennis.

Cette délibération est la première concrétisation de l'engagement que vous aviez pris en octobre dernier de ne plus fermer la piscine de Gerland après en avoir décidé unilatéralement le contraire trois mois avant, c'est-à-dire en juin. En effet, la mobilisation des élus d'opposition de la mairie du 7^e, la mobilisation des habitants du 7^e, et aussi, je le reconnais bien volontiers les conseils avisés d'une partie des élus de votre majorité dans le 7^e arrondissement vous ont obligé à annoncer la construction d'une nouvelle piscine ouverte à tous toute l'année, puis à prolonger l'ouverture de la piscine d'été de Gerland jusqu'à la livraison de ce nouvel équipement nautique. Aujourd'hui, vous passez, en partie des paroles aux actes. C'est un soulagement pour les habitants du 7^e arrondissement et plus généralement pour les Lyonnais qui fréquentent cet équipement sportif de proximité, et nous en manquons à Lyon, et qui cet été pourront encore profiter de cette piscine, certes vétuste, mais indispensable à la vie du quartier.

La mise à disposition de la piscine de Gerland par la SASP Lou Rugby, à la Ville de Lyon est réalisée à titre gracieux. Pas de soucis donc à ce niveau.

Maintenant il ne vous reste plus qu'à annoncer la localisation, la date de construction ou de livraison plutôt et le mode de financement du nouveau complexe nautique.

Concernant la date de construction, j'imagine qu'elle devra être livrée à l'automne 2019 quelques mois avant les élections municipales de mars 2020, quel heureux hasard.

Concernant la localisation, elle a été annoncée en plusieurs lieux du 7^{ème} arrondissement, notamment dans le parc de Gerland mais pas que. Enfin, concernant le mode de financement le partenariat privé/public, semble être la voie que vous avez choisie. Les élus UDI seront attentifs à ce que les tarifs de ce nouvel équipement ne soient pas prohibitifs. Monsieur le Maire pouvez-vous nous donner plus d'information concernant l'état d'avancement de ce projet ?

Si nous arrêtons là dans la lecture de cette délibération tout semblerait parfait et ferait sans nul doute l'unanimité du Conseil. Cependant, comme souvent à Lyon, depuis que vous êtes maire, une bonne nouvelle cache son lot de surprise. Et quelle surprise ! A la lecture du rapport, on se rend compte que la mise à disposition du bâtiment vestiaires annexes, du terrain de foot annexe, et des quatre terrains de tennis est consentie à titre onéreux pour une durée de 6 mois, jusqu'au 7 juillet 2017, pour un montant total de 78 830 € soit une redevance annuelle de 157 660 €. L'ensemble de ces équipements représente une surface totale d'environ un demi-hectare.

En juin dernier, ici même, le Conseil municipal autorisait la signature d'un bail emphytéotique administratif de 60 ans au profit de la SASP LOU Rugby pour l'ensemble du tènement immobilier sur lequel est édifié le stade de Gerland, soit 15 hectares en contrepartie d'une redevance annuelle de 300 000 €. 300 000 € pour 15 hectares dont le stade de Gerland et 157 660 € pour un demi-hectare. Il y a là un réel problème de proportion. L'estimation semble avoir été surévaluée ce mois-ci ou alors étrangement sous-évalué l'été dernier. Quand on voit la surface mise à disposition et la vétusté des équipements concernés par cette convention.

A ce tarif la redevance versée par la SASP LOU Rugby pour les 15 hectares du tènement incluant le stade de Gerland devrait être de l'ordre de 4 millions d'euros annuels et pas 300 000 €. J'espère que ce n'est pas France Domaine qui a fait l'estimation que nous allons voter dans quelques minutes.

Malgré ce point qui n'est pas un détail, les élus voteront ce rapport car il permet concrètement de conserver l'ouverture de la piscine d'été de Gerland pour les saisons 2017, 2018 et 2019. Et garder cette piscine de Gerland ouverte pour les trois prochains étés est une priorité pour les habitants du 7^{ème} arrondissement.

Je vous remercie

M. GUILLAND Stéphane : Lors d'une précédente intervention sur votre politique en matière d'équipements sportifs à Gerland, je vous avais demandé s'il était possible d'avoir une vision globale de vos choix et de leurs impacts financiers. Comme trop souvent nous n'avons pas eu de réponse mais là pour une fois vous aviez une bonne raison de rester silencieux. Vous ne savez pas vous-même où vous aller.

Le dossier qui nous est soumis en apporte une fois de plus la preuve. Revenons en arrière, en juillet dernier, vous nous soumettez une convention permettant le transfert du LOU à Gerland ce dont chacun ici se réjouit. Par la même occasion, nous actons un bail emphytéotique, des droits à construire, une adaptation du stade, etc.

Autant d'éléments qui constituaient des obstacles insurmontables il y a dix ans quand les mêmes questions se posaient pour l'OL. Depuis, le projet a évolué ou plutôt le projet s'est affiné car si du côté du LOU, les objectifs, les moyens, le planning et les financements étaient, professionnalisme oblige, calés avant la signature du bail, on constate qu'il n'en était rien du côté de la Ville de Lyon, qui n'avait manifestement pas anticipé les contraintes qui naîtraient ce transfert.

Acte 1, vous avez sous la pression des habitants et des élus d'opposition admis que la fermeture de la piscine de Gerland n'était pas envisageable.

Acte 2, pour calmer le mécontentement, vous sortez une de vos armes favorites, une promesse, celle d'une nouvelle piscine.

Acte 3, aujourd'hui, pour garder la piscine ouverte jusqu'en 2019 et la jouissance des terrains de tennis jusqu'en juillet 2017 vous négociez, je ne suis pas sûr que le mot soit bien choisi, avec le LOU de récupérer ces équipements que nous leur avons transférés il y a moins de 6 mois en contrepartie d'une redevance de 80 000 euros soit plus de 40%

de la redevance annuelle du LOU pour la totalité du tènement, stade compris, je ne vous referai pas la démonstration que vient de vous faire Christophe Geourjon. J'ai la faiblesse de penser, Monsieur le Maire, que si cette négociation avait été menée lors du premier round, cette mise à disposition n'aurait rien coûté aux Lyonnais.

Votre manque d'anticipation commence à coûter cher aux Lyonnais. Lors du dernier Conseil municipal, nous avons déboursé la somme de 320 000 euros pour récupérer 18 mois avant le terme de la convention deux terrains laissés vacants par le départ de l'OL à Décines sans parler des 1,8 M€ engagés pour la rénovation et la transformation de ces terrains. Aujourd'hui, c'est 80 000 euros pour quatre courts de tennis et des vestiaires, nous avons hâte de connaître ce que vous nous réservez encore et quel en sera le coût mais nous avons acquis la certitude que nous ne sommes pas au bout de nos surprises.

Le maintien de la piscine en service jusqu'en 2019 est une bonne nouvelle pour les Lyonnais. Nous ne saurions donc voter contre cette décision. Ce n'est pourtant, compte tenu du contexte général de cette délibération, pas l'envie qui nous manquait.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Nous abordons de nouveau la question de l'implantation du LOU Rugby sur le site de Gerland, ce qui sera l'occasion pour moi d'évoquer toute la dynamique qui grandit depuis janvier dernier, nous commencerons à pouvoir en mesurer l'impact porté.

Nous étions quelques uns à le pressentir. Cette implantation représente une merveilleuse chance pour la Ville de Lyon, et tout particulièrement pour le secteur de Gerland. Il est évident qu'un tel redéploiement allait nécessiter des ajustements, et certains d'entre eux n'étaient pas définissables à l'époque des négociations du bail emphytéotique il y a quelques mois. Mais au regard des bénéfices qu'en retire d'ores et déjà la dynamique sportive lyonnaise, l'engouement et le bonheur qui transportent les spectateurs à chacun des exploits de leur équipe, et l'extension de cet effet sur l'économie locale et le rayonnement de notre belle ville, je pense qu'il conviendrait désormais de nous concentrer sur l'aspect positif des événements et des décisions qui y sont associées.

A travers cette délibération, nous ne faisons que préciser les modalités d'exécution et de gestion, ainsi que les obligations respectives de la Ville de Lyon et du LOU Rugby dans le cadre du bail conclu entre les deux partis, et qui a pris effet en janvier dernier.

Nous pouvons donc, avant tout, nous satisfaire de l'accord passé avec le LOU qui a accepté, sans concession, de mettre la piscine de Gerland gratuitement à la disposition de la Ville de Lyon pour les trois saisons d'été à venir, ce point n'étant pas évoqué dans le bail à l'origine. Nous ne pouvons que nous en réjouir puisqu'il traduit votre engagement, Monsieur le Maire, de maintenir une offre piscine d'été sur le secteur sans attendre l'émergence d'un nouveau projet sur lequel nous travaillons avec acuité, avec notamment Myriam Picot, Michel Le Faou et Loïc Graber pour ne citer qu'eux et qui portera bientôt ses fruits.

Ensuite, comment ne pas se satisfaire du fait que le Centre Technique des Sports puisse prolonger son activité jusqu'au 30 juin 2018, le LOU Rugby mettant l'ensemble du bâtiment gratuitement à disposition de la Ville de Lyon sur une durée de 18 mois ?

Vous le savez, puisque j'ai eu l'occasion d'aborder le sujet avec vous à maintes reprises, le redéploiement des différentes associations sportives sur ce secteur est un enjeu auquel nous avons su faire face. Nous peaufinons actuellement le dernier déménagement qui concerne l'activité tennis. Une solution sera trouvée d'ici la fin de saison et je me réjouis de pouvoir d'ici là continuer à exploiter ces courts, le terrain annexe et les vestiaires associés pour une redevance d'occupation de 78 000 euros. D'aucuns s'émeuvent du coût que cette somme représente mais je vous rappellerai qu'elle est destinée à permettre la poursuite de multiples activités : pour l'association de tennis « Fête le mur » donc, mais également pour nos écoles, celle d'athlétisme ou encore quelques-uns de nos clubs de foot, soit tout un pan de la vie associative et scolaire lyonnaise.

De plus, je tiens à préciser au sujet de cette redevance que les modes de calculs diffèrent entre un bail emphytéotique et une convention d'occupation classique : l'emphytéote assure l'ensemble des travaux du propriétaire, ce qui implique beaucoup de charges et donc une redevance proportionnellement plus faible (d'où la redevance annuelle de 300 000 euros que nous verse le LOU). En ce qui concerne les 78 000 euros que la Ville versera ici, le mode de calcul diffère car la Ville n'aura pas les charges du propriétaire (ni entretien, ni investissement). Il s'agit tout simplement de la valeur locative du secteur (du reste, la même valeur locative au m² que celle que nous faisons payer à l'OL sur la Plaine des jeux). C'est pourquoi, la redevance est plus élevée. Inutile donc de dresser des comparaisons entre des modèles d'exploitation complètement différents.

Je rappellerai enfin que le LOU Rugby, en prenant ce bail, s'est engagé à investir 60 millions euros dans cette enceinte sportive, dont 6 millions durant les trois premières années. C'est en réalité 9 millions d'euros qui ont déjà été investis et injectés par l'actionnaire majoritaire, GL Events, avant un nouvel investissement qui atteindra 33 millions d'euros d'ici le mois d'août prochain. Je répète 33 millions d'euros d'ici le début de la saison prochaine. Entre la fin de cette saison et le début de la prochaine, le chantier avancera au rythme soutenu de H24 pour rénover entièrement l'enceinte.

Voilà donc près d'un an que je n'ai de cesse de le rappeler mais le meilleur projet sportif qui pouvait s'inscrire dans la poursuite de l'histoire de Gerland prend forme sous nos yeux, avec des échos à venir fantastiques pour la Ville de Lyon. Finalement, la « révolution rugby » à Gerland n'est qu'un accélérateur de l'histoire dont nous devons évidemment nous féliciter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : On va voir au cours des prochains mois l'ensemble de la restructuration du stade prendre forme et investir 33 millions d'euros en l'espace de quelques mois, ce n'est pas si fréquent.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire vote contre).

2017/2863 - Construction du Centre Social et de l'Établissement d'Accueil Jeunes Enfants (EAJE) Langlet Santy 147 avenue Général Frère à Lyon 8e - Opération n° 08104511 - Lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00001 (Direction de la Construction)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

M. LEVY Charles-Franck, Rapporteur : Monsieur le Maire, cher-es Collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération qui vous est proposée ce soir vise à créer un nouveau centre social dans le 8^e arrondissement. Il prendra la suite du centre social Langlet Santy dans les locaux historiques de la « Maison du peuple ». Ce n'est pas un simple déménagement car d'un local de 250 m², nous passons à un équipement de 1 487 m². Ce n'est donc plus la même structure, ni le même projet. Et surtout, il s'agit de prendre en compte la nécessité d'un autre projet associatif pour répondre aux attentes sociales importantes sur le quartier de Langlet Santy mais aussi, une belle preuve d'anticipation par rapport au devenir demain du quartier Mermoz Sud.

Cette rénovation urbaine de Mermoz Sud, à l'instar de Mermoz Nord, devra aussi répondre aux demandes de nouveaux habitants (demandes en crèches, en centres de loisirs, en vie de quartier) et également d'une meilleure mixité sociale, accompagnée aussi avec l'arrivée de la ligne T6, non loin de là. Ce nouveau centre social, situé au carrefour des deux quartiers Santy et Mermoz Sud est bien le premier élément d'un ensemblier qui demain verra une rénovation urbaine sur Mermoz Sud et aussi sur Langlet Santy.

Nous sommes tous ici conscients de la nécessité de développer l'offre éducative, sociale dans ce quartier dont le revenu moyen est l'un des plus bas de la métropole et dont 80 % des enfants de l'école Giono sont avec un coefficient familial de 1 ou de 2.

Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur des partenaires qui pourront mener des politiques qui visent à créer du lien social, soutenir une politique éducative ambitieuse et très clairement améliorer le cadre de vie des habitants.

La délibération aujourd'hui vous propose, conformément à la PPI, la création d'un équipement sur une surface de 1 487 m² d'un accueil de loisirs sans hébergement de 48 places, d'un EAJE de 30 berceaux et de salles d'activités pour les jeunes, familles, séniors et surtout, pour le développement de la vie associative locale.

Cette opération est estimée à un montant de 8 millions d'euros, dont 300 000 euros pour le mobilier. Et bien sûr, c'est un avis favorable de la Commission.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, cher-e-s Collègues, je m'associe à mon collègue Franck Levy pour souligner l'importance de cette délibération.

La construction d'un centre social est toujours un acte important, c'est un engagement que nous prenons envers un quartier et ses habitants. C'est l'implantation d'un équipement de proximité qui va s'adresser à un très large public et permettre à chacun de trouver une activité ou un service qui le concerne, qui l'intéresse ou dont il a besoin.

Notre municipalité veille à donner les meilleures conditions aux associations, notamment en termes de bâtiments, pour qu'elles puissent réaliser les actions utiles et nécessaires aux habitants. C'est le sens de cette délibération.

Construire ce centre social, ce n'est pas simplement relocaliser celui qui se situe aujourd'hui au pied de la résidence sociale Maurice Langlet. C'est aussi le faire évoluer pour qu'il puisse s'adapter au territoire et surtout, à ses habitants, à leurs besoins, à leurs demandes.

Le tènement choisi pour ce projet se trouve à l'articulation des quartiers Mermoz et Langlet Santy. Cela a un sens et nous travaillons cette articulation. C'est un nouveau projet associatif qui va émerger car ce centre social va être doté de locaux, plus grands, plus fonctionnels, qui vont lui permettre de réaliser plus d'activités. Comme l'a dit Franck Levy, il comprendra une crèche en son sein, il aura également un accueil de loisirs pour les enfants, des activités socio-éducatives, des secteurs famille, jeunesse ou encore un espace associatif pour accueillir les associations du quartier.

Construire sur le tènement de l'actuelle Maison du peuple, c'est en premier lieu accompagner l'émergence d'un nouveau projet associatif pour Langlet Santy. C'est aussi travailler avec tous les acteurs du territoire pour concevoir les meilleures articulations de ce futur centre avec les autres partenaires existants et notamment le Centre social Mermoz.

Les quartiers Langlet Santy et Mermoz sont proches géographiquement et ont des caractéristiques communes. Nous connaissons également leurs spécificités mais nous les considérons comme un système au sein du 8^e arrondissement. Les deux sont inscrits dans une démarche de développement social et urbain et font l'objet de projets ambitieux de renouvellement urbain. Ces projets qui vont se développer sur un temps long, donneront toute leur place aux habitants et aux associations locales. Il est primordial de construire ensemble, de partager les objectifs, de bénéficier de l'expertise des habitants.

Construire le présent et bâtir l'avenir d'un quartier, d'un arrondissement, d'une ville, avec les habitants, les associations, les partenaires, les élus, c'est une réalité que nous vivons à Lyon au quotidien, malgré ce que certains veulent en dire.

Dans une association d'éducation populaire, vivre ensemble, faire ensemble sont des réalités quotidiennes quel que soit l'âge, la situation personnelle, par-delà ses origines, ses appartenances sociales ou religieuses. Et nous savons combien cela est précieux.

Notre ville est un espace qui mêle des populations très différentes et ces cohabitations ne vont pas de soi : la ville est un espace de frottements, de croisements et des conditions sont nécessaires pour transformer cela en rencontres, en solidarités et en vivre ensemble.

Le modèle lyonnais est celui d'une ville centre qui reste variée, mixte et populaire, où la diversité est perçue comme une richesse.

La délégation à l'éducation populaire de la Ville de Lyon s'appuie sur des partenaires associatifs solides et dynamiques qui contribuent au vivre ensemble, à la citoyenneté et à l'éducation de tous par tous. Nous reconnaissons toute la pertinence du travail accompli par ces associations et c'est pour cette raison que nous nous sommes engagés dans une convention d'une durée de six ans avec elles, pour leur permettre de bénéficier du temps, des moyens et de la sérénité nécessaires à la réalisation de leurs projets associatifs. Nous leur donnons des moyens en termes de bâtiments et de fonctionnement. Avec elles, nous menons une action de longue haleine, une action de fond, discrète, qui fait peu parler d'elle mais qui agit très concrètement pour tous les Lyonnais. Ce réseau associatif fait aussi la richesse de notre ville.

Nous souhaitons développer ce réseau au rythme du développement de la ville. Ce nouveau centre social viendra prochainement l'étoffer et nous en sommes très heureux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2779 - Lyon 3e - Servitude conventionnelle au profit de l'Etat - 7-9 rue de Monbrillant - EI 03371 - N° inventaire 03371I001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/2799 - Lyon 1er - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds au profit du SYTRAL sur la parcelle cadastrée AL 96 située montée Saint-Sébastien - EI 01012 - N° inventaire 01016I001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)
(Abstention du Groupe Lyon citoyenne et solidaire.)

2017/2800 - Lyon 5e - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association «Les Tupiniers du Vieux Lyon» de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max, pour la période du 8 au 10 septembre 2017, pour la 32e édition du Marché des Tupiniers du Vieux Lyon - EI 05 068 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/2801 - Lyon 3e - Convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon du terrain nu sis rue Jeanne d'Arc afin d'aménager un square – EI 03 431 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/2803 - Lyon 5e - Déclassement des bâtiments et des espaces extérieurs d'un tènement situé 15 bis, 17 et 19 rue Joliot Curie et 1 impasse Secret - EI 05 008 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/2805 - Lyon 7e - Mise à disposition par la Métropole au profit de la Ville de Lyon, d'un tènement immobilier situé dans le Parc Sergent Blandan sis 37 rue du Repos, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif - EI 07277 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/2806 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier bâti situé 5 impasse des chalets auprès des époux Dumora - EI 07168 - Numéros inventaire 07168 B 001 – 07168 T 002-01 - Opération 07168001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015 -1 «aménagements groupes scolaires 2015-2020», programme 00006. (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2017/2816 - Lyon 8e - Cession d'une parcelle de terrain de 178 m² au bénéfice du SYTRAL pour la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway T6 au droit du 57 avenue Francis de Pressensé - EI 08102 - N° inventaire 08102T001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2831 - Lyon 7e - Acquisition de la parcelle cadastrée BX 56 sise 21 rue Georges Gouy - EI 07 119 - Numéro inventaire 07119T002-01 – Opération 07119002 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Acquisitions foncières 2015-2020», programme 00020. (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2834 - Lyon 6e - Autorisation consentie à la SAHLMAS de déposer une déclaration préalable de travaux pour le portail sis rue de la Viabert et signature d'une convention de gestion du terrain d'une partie de la parcelle cadastrée AY87 sise avenue Thiers, située sur le domaine public de la Ville de Lyon - EI 06 011 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2858 - Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association «La MIETE - Maison des Initiatives de l'Engagement du Troc et de l'Echange» pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé avenue Thiers à Lyon 6e - Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)

2017/2860 - Maison pour Tous des Rancy - Réorganisation des locaux et mise en accessibilité du bâtiment 249 rue Vendôme à Lyon 3e - Opération n° 03208002 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - programme 00001 (Direction de la Construction)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2017/2862 - Cité Scolaire Internationale - Implantation d'un bâtiment modulaire - 2 place de Montréal à Lyon 7e - Opération n° 07223001 - Adaptation du montant de l'opération et modification de l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1 - Programme 00006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2865 - Mise aux normes des ascenseurs des bâtiments de la Ville de Lyon 2017-2020 - Opération n° 60021853 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-15, programme 20020 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2868 - Opération n° 60021847 «Accessibilité - réalisation de travaux et équipements (1ère période de l'Ad'AP)» - Adaptation du montant de l'opération - Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 20020 (Délégation Générale à l'Immobilier, aux Travaux et à la Sécurité juridique)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2887 - Lyon 2e - Mise à disposition par baux emphytéotiques au profit de Lyon Métropole Habitat des immeubles situés 10 rue Jarente et 13 rue Victor Hugo - EI 02024 – Numéros inventaire 02024T001 et 02024A001 à A020 - EI 02025 - Numéros inventaire 02025T001 et 02025A001 à A0014 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2888 - Lyon 5e - Constitution d'une servitude conventionnelle à titre onéreux sur la parcelle communale sise 57 bis avenue du Point du Jour cadastrée BO 32 au profit des parcelles BO 164 et 167 appartenant à VINCI Immobilier-Résidentiel - EI 05 138 - N° inventaire 05138I001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2889 - Lyon 7e - Acquisition à titre onéreux du tènement immobilier sis angle boulevard Yves Farge et rue Pré Gaudry nécessaire à la réalisation du groupe scolaire de la ZAC des Girondins, auprès de la SERL et de la Métropole de Lyon - EI 07305 - Numéros inventaire 07305T001-01 – 07305T02-01 - Opération 07305002 – Lancement et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-4 «ZAC des Girondins, création d'un GS», programme 00006. (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2894 - Approbation de la convention d'application et versement d'une subvention de 14 000 euros à l'Agence Locale de l'Energie (ALE) pour l'année 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Lyon (Délégation Générale à l'Immobilier, aux Travaux et à la Sécurité juridique)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2895 - Lyon 6e - Avenant à la convention du 28 janvier 1991 conclue entre la Ville de Lyon et le Département du Rhône, devenu Métropole, portant transfert de certains équipements culturels – EI 06 031 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2897 - Lyon 2e, 3e, 4e - Mise en vente de neuf biens immobiliers par adjudication dans le cadre d'une stratégie de valorisation patrimoniale et bilan de la vente de 2016 – EI 02012 - EI 03357 - EI 03389 - EI 03348 -

EI 04029 – N° Inventaire 02012 – EI 03357A003 - 3357A 002 – EI 03389A001 – EI 03348A004, 04029D000
(Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2017/2798 - Lyon 8e - Renouveau de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de Quartier Etats-Unis EUREQUA pour l'action «Pause Amitié» - EI 08267
(Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2017/2808 - Lyon 4e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Les Restaurants du Coeur - Les Relais du Cœur du Rhône (siège 58, cours Albert Thomas à Lyon 8e), de locaux sis 19 bis, rue Dumont d'Urville - EI 04017 (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté.)

2017/2857 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon 9e, au profit de l'Association Bricol'Age d'Or » - EI n° 09059 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2017/2861 - Eglise Saint-Bonaventure - Restauration des toitures et des façades, création d'un sas central et rénovation de l'illumination - 7 place des Cordeliers - Opération n° 02052514 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005
(Direction de la Construction)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur: Beau et important dossier patrimonial au cœur de la ville.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Nous y tenons!

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/2886 - Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans les bâtiments J et K au sein de l'Ilot Rognon, 102 rue de Marseille à Lyon 7e, au profit de l'Association Opéra National de Lyon – EI 07075. (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2890 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation signée le 30 janvier 2017 relatif à la gratuité de la mise à disposition par la Ville de Lyon au profit de la Compagnie M.A. de locaux sis dans l'enceinte du Palais de Bondy à Lyon 5e – EI 05021 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2891 - Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés sur le site des Subsistances – 8 bis, quai Saint Vincent à Lyon 1er et le site de la Fourragère – 16 quai Pierre Scize à Lyon

9e, entre la Ville de Lyon et l'Association Les Nouvelles Subsistances – EI 01182 et 09269 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2892 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition par la Mairie du 2e arrondissement de locaux sis 32 cours Bayard à Lyon 2e au profit de l'Académie d'Architecture – EI 02 062 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2893 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon et l'Association Lamartine pour le tènement Lamartine sis 28-30 rue Lamartine à Lyon 3e (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2017/2898 - Mise à disposition temporaire gratuite de locaux sis 10 rue Neyret à Lyon 1er au profit de l'Association Opéra National de Lyon - EI 01 009 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre.)

2017/2931 - Signature de la convention financière entre la Ville de Lyon et le SYTRAL relative aux modifications du gymnase Nelson Pailou pour le passage du tramway T6. (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2017/2917 - Modification du tableau des effectifs. (Délégation générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce dossier.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, lors de nos Conseils municipaux, les dossiers Ressources Humaines sont traités à chaque fois à la fin des Conseils. Les agents de la Ville de Lyon aimeraient ne plus être la dernière roue du carrosse et apprécieraient simplement que dans l'ordre du jour, ils ne soient pas toujours relayés au moment où plus personne n'est concentré et où chacun commence à ranger ses affaires.

Depuis déjà plus de quatre semaines, l'EHPAD Marius Bertrand est en grève. Leurs revendications sont légitimes ! Ils ne sont pas les seuls dans cette situation, où le travail à flux tendu, fait de leur vie au travail, un temps éprouvant, autant physiquement que moralement. Le fait de travailler en EHPAD est une vocation, travailler avec des personnes dépendantes ne peut pas se faire en étant qu'un simple gagne-pain ! Mais, pour être efficace, à l'écoute des patients, uniquement concentrés sur leur bien-être, il faudrait que les agents travaillent dans des conditions sereines !

Pour cela, il faut décider d'agir ! Ils ont besoin de créations de postes : un poste d'infirmier/infirmière, quatre postes d'auxiliaires de soin, quatre postes d'agents d'entretien et un poste de cuisinier !

Faisons un état des lieux. Cet établissement accueille 90 usagers lyonnais en situation de dépendance. Des usagers qui, pour la plupart, ont vécu à Lyon, voire même à la Croix-Rousse pour beaucoup, qui ont vécu toute leur vie, ont travaillé ici, ont payé leurs impôts -y compris leurs impôts locaux !- ont participé à la vie et au développement de notre Ville durant toute leur existence ! Et quelle est leur réalité aujourd'hui ?

L'EHPAD, c'est 90 toilettes pour six agents chaque jour. L'EHPAD, c'est 130 repas, un cuisinier le midi et 90 repas le soir... Je vous laisse imaginer la charge de travail, la pression. Les repas en EHPAD, c'est au cas par cas : cholestérol, allergies, diabètes, etc...L'EHPAD, c'est 7 jours/7, 24 heures/24, le week-end. Une infirmière pour 90 résidents avec les familles qui ont des questions, qui veulent vous parler... Un dimanche ordinaire, c'est environ 80 appels l'après-midi, mais le travail et les besoins des résidents restent les mêmes !

L'EHPAD, ce sont de grands couloirs, des salons et surtout ce sont 90 chambres... pour quatre agents d'entretien, qui doivent le matin, y faire le ménage. 90 chambres dans lesquelles des personnes âgées vivent, restent dans le lit pour les plus mal en point, reçoivent leurs proches... Pour rendre vivables ces espaces, cela demande plus que la compétence « passer la serpillière » ; c'est un savoir-faire, mais aussi un savoir-être, qui permet aux agents d'entretien de travailler, tout en respectant l'intimité, la personnalité, l'être des résidents. Cela nécessite plus que « quelques minutes, montre en main », pour assurer ce service de propreté, dans le respect des résidents de chaque chambre !

Quand un agent est malade, il n'est pas remplacé. La charge de travail est donc fortement augmentée pour les autres et donc, le travail est bâclé. On « détache », plus qu'on ne nettoie ! On pare au plus pressé ! On se bouscule et on bouscule les résidents, pour « faire le minimum vital » ! C'est une situation qui ne convient ni aux agents, ni aux usagers ! Les familles qui ont fait confiance à notre service public, pour assurer les soins à leurs anciens, ces familles ne peuvent se contenter d'une hygiène approximative pour les leurs !

L'EHPAD doit être un lieu de vie et pas uniquement un lieu de soins prodigués dans une pénurie de moyens ! Elle doit être un lieu où existe un minimum de considération et de temps, au service des résidents et de leurs familles. Le travail à flux tendu ne permet plus aux agents de prendre le temps d'écouter, de laisser le temps à l'échange, de faire le travail nécessaire, pour aider les anciens à garder un peu d'autonomie et surtout un peu de dignité ! Le travail à flux tendu est une catastrophe humaine, pour les seniors, comme pour les soignants et leurs familles !

Je vous rapporte les mots d'une aide-soignante, lors de la manifestation du 22 avril dernier : « Notre quotidien, c'est 15 minutes pour une toilette, 45 minutes pour coucher 20 résidents ! Ce n'est pas possible : nous ne leur lavons même plus les dents ! Nous ne sommes plus dans la bienveillance et la bienveillance ! »

Je vais continuer avec un autre de nos services publics : nos écoles maternelles. Le travail à flux tendu des Atsem, rend leurs conditions de travail compliquées, comme celui de tous les agents qui travaillent avec un jeune public. Nos Atsem sont à bout, physiquement et moralement. La diversité des tâches (rôle éducatif, pédagogique et d'hygiène auprès des enfants, préparation du matériel nécessaire aux ateliers et évidemment remise en état du matériel, mais aussi entretien des salles de classes et des communs) est déjà une source de stress et de fatigue.

Mais, la réforme des rythmes scolaires a encore dégradé la pénibilité au travail pour les Atsem : elle a pour conséquence directe, le taux d'absentéisme qui s'aggrave, et ce, alors que les enveloppes de remplacement ne cessent de diminuer ! L'usure professionnelle est d'autant plus importante que les Atsem sont les plus nombreuses en Commission de Réforme et dans les projets « Rebondir », et que les aménagements de postes provoquent une fatigue supplémentaire pour les autres agents qui doivent pallier à ces mêmes aménagements de poste. Entendons-nous bien, ces aménagements de postes sont nécessaires et ne sont pas contestables, mais ils se font avec un manque évident d'agents roulants, qui devraient renforcer les équipes...

Les Atsem dans les classes sont indispensables ! La Ville de Lyon, en constante augmentation démographique, devrait tenir compte de ce paramètre dans les embauches. Mme Brugnera nous avait présenté il y a quelques mois de cela, un prévisionnel du nouveau nombre d'élèves lyonnais : il est dommage de ne pas utiliser cet outil pour nos Atsem en Ressources humaines !

Enfin, le 8 mars, les crèches de la ville ont été en grève pour la même problématique ! Le manque d'effectifs roulants, le personnel malade qui n'est toujours pas remplacé... Ainsi, beaucoup d'agents de ces trois métiers partent en Commission de Réforme, pour des aménagements de postes ou encore dans le dispositif « Rebondir » ou rejoignent majoritairement les ASVP.

Des ASVP qui eux aussi, sont inquiets du devenir de leurs postes et craignent une privatisation de ce service public.

Pourriez-vous d'ailleurs nous rassurer sur ce sujet ?

Mais, avant que vous ne me répondiez, je vais poursuivre mon état des lieux des conditions de travail de nos agents municipaux :

Je continuerai avec les mairies d'arrondissement maintenant...

En 2017, les mairies d'arrondissement se voient confier de nouvelles tâches...

- Loi sur les changements de noms et prénoms ;
- Le PACS auparavant gérés par le Tribunal ;
- Les cartes d'identité dématérialisées.

Tout cela évidemment, sans renfort d'effectifs et de moyens.

Dans les mairies d'arrondissement, les charges de travail des pôles administratifs étaient déjà énormes et l'institution leur en demandait déjà toujours plus ! Plus de compétences, plus de polyvalence et ce, sans reconnaissance financière pour ces nouvelles tâches !

Chaque année, le mal-être des agents de notre Ville s'aggrave.

Dans les médias -télé, journaux, réseaux sociaux...- nous entendons beaucoup parler du bien-être au travail... Comment pouvons-nous imaginer une seule minute que ces agents qui vont souvent jusqu'à la rupture et l'épuisement, sont dans le bien-être ? A force de tirer sur la corde, la Ville de Lyon risque de voir se généraliser des mouvements de

grèves... Ceux de l'EHPAD, celui des Atsem ou des crèches, le mouvement des agents de l'Opéra, entre autres... Partout la grogne monte ! La promesse d'un dégel de poste de Chef machiniste a été annoncée, ainsi que l'augmentation du forfait tournée, il y a trois mois pour l'Opéra, mais toujours rien... et les techniciens continuent de travailler dans les mêmes conditions. Le 21 mars, une grève spontanée a eu lieu en lien évidemment avec le mouvement national de ce jour !

Jusqu'à quand notre Ville va-t-elle pratiquer le mépris de ses agents... et donc le mépris de ses citoyens, dont on dégrade les services publics ?

Je sais que la Ville met en place des temps de travail autour des risques psychosociaux, mais nous nous rendons bien compte que cela ne suffit pas à améliorer les conditions de travail des agents, ni à améliorer la qualité du service rendu aux publics !

Avoir la volonté de faire les choses, c'est bien, mais encore faut-il s'en donner réellement les moyens, humains et financiers !

Monsieur le Maire, c'est à la manière dont vous gérez les agents de la Ville, que l'on voit l'importance que vous donnez aux services publics et donc aux habitants de cette ville... Nous n'avons pas le sentiment que les usagers et les agents soient réellement une priorité pour vous ! Prouvez-nous que nous nous trompons : il est encore temps d'impulser une véritable politique Ressources Humaines à la Ville, avant la fin de votre mandat !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Madame Granjon d'avoir brossé un tableau aussi nuancé de la Ville!

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Je souhaitais dire deux mots à Mme Granjon, mais je vois que tout le monde est pressé...

Quelques éléments de réponse tout de même, parce qu'effectivement le personnel de la ville, c'est 7300 agents permanents, 1300 agents non permanents. Cela pèse 326 M€ dans notre budget, 56 % de notre budget de fonctionnement : cela vaut le coup de s'y arrêter deux minutes !

D'abord, pour apporter des réponses sur un certain nombre de sujets qu'a abordés Mme Granjon, des réponses concises et précises.

Pour l'Opéra, sachez que les frais de tournée vont être mis en paiement dès le 1^{er} avril, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Que les postes de machiniste ont été créés pour répondre à votre interpellation.

Sur l'EHPAD Marius Bertrand, dossier complexe, je crois que Mme Aït-Maten ou Mme Rivoire serait sans doute mieux à même que moi pour vous répondre. Pour autant, je souhaite simplement vous indiquer que pour l'EHPAD Marius Bertrand, ma conviction, c'est que, prioritairement, il va falloir rechercher des solutions du côté de l'organisation du travail et du côté de la construction ou de la reconstruction d'un véritable collectif de travail entre les agents qui travaillent sur place. Prioritairement, je pense que la problématique n'est pas tant celle des effectifs : cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas du tout ! Je vous propose de ne pas en dire plus, parce que des négociations sont en cours.

Sur les ASVP, vous laissez penser qu'on va aller vers une privatisation des ASVP. La réponse est très claire : c'est une rumeur sans fondement ! Il n'y a pas de projet visant à externaliser sous forme d'une DSP, nos ASVP. C'est tout le contraire, nous allons recruter prochainement un certain nombre de nos agents, qui sont en reconversion professionnelle dans le cadre du Projet « Rebondir ». Je vous confirme donc cette affaire-là.

Vous dites « diminution de nos moyens de remplacement ». C'est faux et c'est faux aussi dans nos écoles.

Premièrement sur nos emplois permanents dans nos crèches, nous avons recruté 31 postes d'auxiliaires de puériculture en plus depuis le début du mandat, c'est-à-dire sur les deux dernières années, soit une progression de 7 % de nos effectifs. Pareil dans les écoles maternelles pour les ATSEM, ce sont 40 postes qui ont été recrutés.

Pour le remplacement, là aussi, il n'y a pas de baisse des moyens, au contraire, il y a une hausse des moyens de remplacement dans nos écoles et dans nos crèches.

En gros, en pourcentage dans nos crèches, nous avons eu autour de 15 % d'augmentation de nos moyens de remplacement pour les deux dernières années, et 22 % dans les écoles. Cela représente donc un effort considérable qui est fait sur des services publics essentiels pour la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Deux mots sur l'usure professionnelle, Monsieur le Maire, et je vais en terminer très rapidement parce que je pense que Mme Granjon a raison sur ce point. Nous avons à la ville des métiers fortement exposés à l'usure professionnelle, à la fois aux troubles musculo-squelettiques et aux risques psychosociaux. Vous avez cité des agents qui travaillaient dans nos crèches, dans nos écoles, dans les EPHAD. On aurait pu citer la Police Municipale, les agents des Espaces Verts, etc... Et c'est bien la raison pour laquelle à la Ville, nous avons lancé un plan « mieux être au travail » qui va se décliner progressivement dans les directions. Et ce n'est pas un hasard si la première direction qui a adopté son projet « mieux être au travail » a été la Direction de l'Enfance. Ce n'est pas un hasard si la suivante va être la Direction de l'Education. Ce n'est encore pas un hasard si celle d'après sera la Direction des Espaces Verts et c'est encore moins un hasard si ensuite ce sera celle des services au public dans les Mairies d'Arrondissement. Vous voyez qu'on est bien, sur cette question-là, sur des priorités. Ce sont des projets qui vont se développer à court et moyen termes.

Je voudrais simplement terminer en rappelant un chiffre qu'il faut que tout le monde ait en tête. Je rappelle que la politique RH que l'on conduit se fait dans le strict respect d'un cadrage budgétaire concernant l'évolution de la masse salariale. Le cadrage budgétaire que nous nous sommes donnés sur ce mandat est une évolution de la masse salariale maîtrisée (à périmètre constant et hors rythmes scolaires) à hauteur de plus 2 % par an. Sur les 3 dernières années, nous ferons plus 1,9 % par an. Nous sommes donc en ligne avec le cadrage budgétaire.

Je veux rappeler que dans nombre de collectivités locales, la majorité des collectivités locales, le cadrage budgétaire d'évolution de la masse salariale se situe plutôt autour de 1 % si ce n'est de 0 %. C'est dire que nous avons une politique de la masse salariale qui est plutôt protectrice pour les agents de la Ville de Lyon et on pourrait développer toute la politique sociale qui est en accompagnement de cette politique RH.

Voilà, il s'agit là Monsieur le Maire, mes chers Collègues, et j'en termine, d'un choix plutôt volontariste qu'a fait la Ville de Lyon. Il pourrait être pas mal parfois de le prendre en compte. Je vous remercie beaucoup de votre attention en cette fin de Conseil.

M. LE MAIRE : Bravo!

(Applaudissement sur les bancs de l'assemblée.)

2017/2837 - Ratios des cadres d'emplois de la catégorie A de la filière technique (Délégation générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2017/2838 - Ratios du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux - catégorie A de la filière sanitaire et sociale (Délégation générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2017/2839 - Six remises gracieuses de dette (Délégation générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté)

2017/2873 - Convention de mise à disposition du service protocole de la Ville de Lyon auprès de la Métropole (Délégation générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté)

M. LE MAIRE : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20 H 15.)